

PAGES
MANQUANTES

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XX

MONTRÉAL, VENDREDI 16 AVRIL, 1897

No 7

2381... MOYENNE DE 1896 ABONNÉS RÉGULIERS... 2381

Ça et là.

L'Union fait la force C'est par l'union et une entente commune que les détailliers tenant magasins de spécialités viendront à mettre un terme à la ruine de leur commerce par les magasins à départements.

L'entente entre les épiciers s'accroît de jour en jour et la réunion qu'ils ont eue mardi au Monument National en est la preuve la plus évidente.

Ils ont, avec un sens très droit et une compréhension parfaite des nécessités du moment, commencé par le commencement. Le meilleur moyen de lutter contre les grands magasins qui sèment la dévastation autour d'eux, c'est de leur couper les vivres. Pas de fournisseurs et, partant, plus de marchandises. Quand les épiciers auront obtenu l'adhésion de tous leurs fournisseurs de gros et de tous les manufacturiers, adhésion qui ne pourrait tarder, ils seront maîtres du terrain. Il y a là une question de solidarité qui portera ses fruits et servira d'exemple pour d'autres circonstances. En attendant, que les épiciers de gros et les épiciers de détail marchent la main dans la main. Que ces derniers ne suivent pas l'exemple de ceux qui, coupant les prix pour lutter avec les magasins à départements, vont à pas rapides vers la ruine et la déconfiture.

Voici le texte de l'engagement que signent les fournisseurs des épiciers de détail :

" Nous soussignés épiciers en gros, manufacturiers, marchands de provision et empaqueteurs du Canada ou agents représentant les maisons étrangères exportant leurs produits, marchandises, etc..... au Canada, nous engageons à ne pas vendre, soit directement, soit indirectement aux magasins de

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, - ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

Chambre 401, Bâtisse "New York Life."

Téléphone No 2547. Boîte de Poste No 917

Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an \$2.00

Canada et États-Unis, un an 1.50

France et Union Postale, un an (15 francs) 3.00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration.

L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit adressé au bureau même du journal.

Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,
Montréal, Canada

Montréal et à protéger par tous les moyens en notre pouvoir de commerce de détail régulier d'épicerie.

L'assemblée a décidé que deux mille copies de cette entente seraient imprimées et distribuées dans le commerce.

Nos amis les épiciers de détail peuvent être sûrs de remporter la victoire maintenant qu'ils sont unis sur le terrain commun de la défense de leurs intérêts.

Retard fâcheux Le nouveau tarif ne sera présenté aux chambres que le 22 courant. Il est fâcheux à tous égards que les questions de parti

primaient, aux yeux du gouvernement fédéral, celles d'intérêt général ; car pour favoriser ses amis politiques d'une infime partie de la Puissance le ministère tient en suspens les intérêts les plus graves du pays tout entier.

Les élections provinciales de la Nouvelle-Ecosse n'intéressent que la Nouvelle-Ecosse, tandis que le retard apporté à la discussion du nouveau tarif affecte le commerce et l'industrie de tout le Canada.

Nos ministres actuels ne font pas mieux sous ce rapport que ceux qui

les ont précédés dans la carrière. Il semblerait, d'après leurs agissements, que la séparation des pouvoirs créée par la constitution n'est qu'un vain mot.

Les auteurs de la constitution, en accordant aux provinces leur autonomie propre pour la conduite des affaires provinciales ont voulu que les intérêts généraux fussent séparés de ceux particuliers aux différentes parties de la confédération. Le gouvernement fédéral devrait donc rester d'une neutralité absolue dans les questions d'élections provinciales et consacrer tout son temps et tous ses efforts à la solution rapide et efficace de toutes les questions qui sont de son unique ressort.

S'il avait toujours agi ainsi, les progrès matériels du pays auraient été plus rapides et le commerce et l'industrie du pays seraient aujourd'hui sur un meilleur pied. L'incertitude qui pèse sur le tarif est le plus grand obstacle à la cessation de la crise intense qui, depuis quatre ans, paralyse le développement du pays.

LA QUESTION OUVRIÈRE

L'ASSURANCE CONTRE LE CHÔMAGE INVOLONTAIRE—EXPÉRIENCE DE BERNE ET DE ST-GALL

C'est en Suisse qu'ont été tentés les premiers essais de l'assurance contre le chômage involontaire. C'est à Berne, ville de 50,000 âmes, que revient cet honneur. Elle a créé, en avril 1893, une caisse d'assurance contre le chômage involontaire.

L'assurance est libre. Elle comprend les ouvriers de toutes les professions. Chaque assuré paie 10 cts par mois. La caisse reçoit en outre un subside de la Municipalité de \$1,400, ainsi que les dons volontaires des patrons et des particuliers.

A droit aux prestations de la caisse quiconque en est membre de puis six mois au moins, paie régulièrement ses cotisations, et se trouve sans travail pendant quinze jours au moins.

L'assurance donne droit à 30 cts par jours pour les célibataires et à 40 cts pour les hommes mariés et les célibataires soutiens de famille. Les indemnités ne sont payées que pendant les mois de décembre, janvier et février.

L'ouvrier n'a pas droit à l'assurance toutes les fois que le chômage est pour lui la conséquence de sa propre faute, et spécialement en cas de grève.

La Commission de surveillance de la caisse est composée de sept membres, dont trois nommés par l'autorité municipale de la ville, deux par les patrons qui ont versé des dons volontaires et deux par les ouvriers.

La caisse a été fondée en 1893 pour deux ans. Ce laps de temps écoulé, la ville de Berne a décidé de poursuivre l'expérience. Le 3^{me} exercice s'est terminé en 1896.

Le nombre des membres de la caisse s'est élevé à 401 durant la première année. Sur ce nombre 166 ont touché des indemnités qui ont atteint, en moyenne \$8.28 par assuré sans ouvrage. Pour quelques-uns cette indemnité s'est élevée jusqu'à \$21.00.

Ceux qui venaient s'inscrire ne recevaient rien pendant la première semaine, mais ils devaient cependant se présenter deux fois par jour pour répondre à un appel, dans une salle chauffée, où ils pouvaient passer la journée. Ceux qui manquaient à l'appel n'avaient pas droit à l'indemnité.

Un bureau de placement a été adjoint à la caisse dans le but de procurer du travail aux assurés, qui n'ont d'ailleurs, pas le droit de refuser une occupation sous prétexte qu'elle ne rentre pas dans leur métier. Celui qui refuserait du travail, de quelque nature qu'il soit, perdrait tout droit à l'assurance.

Les conditions faites aux ouvriers par cette caisse de Berne sont donc exceptionnellement favorables pour eux, puisqu'en regard de ces avantages, ils ne contribuent à la dépense, que pour le 7^{me} des primes nécessaires.

On aurait donc pu croire que le nombre de ses membres s'élèverait rapidement. Tel n'a pas cependant été le cas. Dès la seconde année le nombre des assurés diminuait, malgré que le chômage atteignait un plus grand nombre d'ouvriers que l'année précédente.

ASSURANCE OBLIGATOIRE A SAINT-GALL.

La ville de Saint Gall, qui compte environ 30,000 habitants a organisé une caisse d'assurance contre le chômage à l'instar de la ville de Berne, mais avec cette différence que l'assurance est obligatoire.

Sont tenus de s'assurer tous les ouvriers suisses et étrangers domiciliés dans la commune de St Gall dont le salaire journalier ne dépasse pas \$1.00.

Les apprentis et les jeunes ouvriers qui gagnent moins de 40 cents par jour sont exclus de l'assurance.

La prime est de 3 cents par semaine pour les assurés qui gagnent 60 cents ou moins par jour, de 4 cents pour ceux dont le salaire est de 60 à 80 cents, et de 6 cents pour ceux qui gagnent de 80 cts à \$1.00.

La prime annuelle varie donc entre \$1.56 et \$3.12. Pour avoir droit à l'indemnité de chômage, les citoyens suisses et les étrangers domiciliés dans la ville de Saint Gall doivent avoir payé leurs cotisations d'une manière interrompue pendant six mois au moins. Les étrangers qui sont simplement en séjour doivent avoir fait partie de la caisse pendant une année.

L'indemnité ne commence qu'après le cinquième jour. Elle est proportionnelle au salaire de l'assuré, et varie de 36 à 48 cents par jour.

Sont exclus de tout droit : Ceux qui ont été privés de travail par suite d'une faute lourde de leur part ; ceux qui ont quitté leur ouvrage pour prendre part à une grève ; ceux qui refusent sans motif un travail qui leur a été assigné par le bureau de placement adjoint à la caisse d'assurance.

Cette assurance à base obligatoire a été organisée pendant l'été de 1895, à titre provisoire pendant deux ans. La ville de Saint-Gall aura donc à se prononcer avant le 30 juin 1897 pour savoir si elle doit continuer l'expérience.

Il n'est pas possible d'émettre dès maintenant un jugement sur l'organisation de la Caisse Saint-Galloise. Dans un domaine aussi neuf, la théorie doit se taire et l'expérience seule peut parler. Tout ce qu'on peut prévoir c'est que l'essai tenté à Saint-Gall ne sera pas poussé plus loin, et qu'on votera la suppression de la caisse à cause de l'obligation dont les ouvriers ne veulent plus à aucun prix. Voici ce qu'écrit, à cet égard, M. le Directeur de la police de la ville de Saint-Gall : " J'ai la ferme conviction que si la commune décide de maintenir

" l'institution en vigueur, il faudra recourir à la liberté. A mon avis, l'hostilité contre les caisses d'assurances n'a pas diminué parmi les ouvriers, et lorsqu'il s'agira de voter sur le maintien de l'institution, ce seront les ouvriers eux-mêmes qui se prononceront à une très forte majorité pour la négative."

Il ne nous est pas désagréable d'enregistrer l'opinion d'un homme compétent et bien placé pour juger la question sur le principe de l'assurance obligatoire. Il prouve combien le principe de l'obligation en matière d'assurance est antipathique aux ouvriers et contraire à la prospérité d'une institution d'assurance quelle qu'elle soit.

Tel est l'état des essais tentés en Suisse sur l'assurance contre le chômage involontaire. Ils justifient pleinement les paroles du Ministre du Commerce lorsqu'il disait l'autre jour à la Chambre, que les expériences d'assurances contre le chômage n'avaient pas réussi.

Théoriquement, on peut avancer que ces sortes de caisses ne sauraient être organisées, en tant qu'assurances, d'une façon rationnelle, car toute assurance suppose un risque représentant les deux caractères suivants :

1o Il doit être bien défini ; 2o Il doit être la conséquence du hasard.

Or, le risque de chômage ne remplit ni l'une ni l'autre de ces conditions

1o Il n'est pas bien défini, car on peut se demander si le sans travail a le devoir de se chercher de l'ouvrage et d'accepter celui qu'on lui offre, quel qu'il soit, quelle que soit sa profession et quel que soit le prix qu'on lui propose de lui payer. Ainsi, par exemple, peut-on exiger qu'un ébéniste se fasse égoutier ?

2o Le risque de chômage ne dépend pas uniquement du hasard ou de circonstances de force majeure, mais aussi, dans une forte proportion, d'une volonté personnelle. En effet, la volonté de l'ouvrier joue un rôle, en ce sens qu'il peut se voir privé de travail par suite d'une faute personnelle, et qu'il peut mettre plus ou moins de bonne volonté à chercher une nouvelle occupation. La volonté du patron peut aussi exercer une influence sensible sur le risque, par ce fait qu'il peut, lorsque sa production diminue, congédier plus volontiers ses ouvriers assurés que ceux qui ne le sont pas, et si tous les ouvriers sont assurés, ne se faire aucun scrupule de ne garder que ceux qui lui sont nécessaires. Ainsi donc le risque de chômage

est en lui-même incertain et indéterminé et l'assurance contre le chômage est en lui-même incertain et indéterminé et l'assurance contre le chômage modifie ce risque dans une proportion qui défie tous les calculs, puisqu'elle dépend d'un facteur impondérable : la volonté humaine.

Mais si on est amené à reconnaître que l'assurance, en tant qu'assurance, ne peut s'adapter rationnellement au risque de chômage, il n'en est plus de même s'il s'agit d'une caisse d'assistance, surtout si cette caisse est organisée en corrélation avec l'organisation d'un syndicat professionnel.

Au contraire, il semble que ce soit là la véritable solution de ce problème social, et l'expérience qu'en ont fait en Suisse la *Typographia* et en Angleterre les *Out of work benefit Trade-Unions* sont très florissantes, le prouvent surabondamment.

F. IMBERT.

REGLEMENTS POUR PREVENIR LES ABORDAGES ET CONCERNANT LES SIGNAUX DE DETRESSE

(Suite.)

En temps de brume la vitesse des navire sera modérée, etc.

Art. 16. Tout navire doit, en temps de brume, de brouillard ou de neige, ou de pluie, aller à une vitesse modérée, tenant compte des circonstances et conditions d'alors.

Un navire à vapeur qui entend, apparemment en avant de son travers, le signal de brume d'un vaisseau dont la position est incertaine, doit, selon les circonstances, arrêter ses machines, et ensuite naviguer avec prudence jusqu'à ce que tout danger d'abordage soit passé.

RÈGLES RELATIVES A LA ROUTE.

P. liminaire — Risque d'abordage.

On peut s'assurer les risques d'abordage, lorsque les circonstances le permettent, en guettant soigneusement l'orientation d'un navire qui approche. Si l'orientation ne change pas sensiblement, ce risque est censé exister.

Art. 17. Lorsque deux navires à voiles s'approchent l'un de l'autre de manière qu'il y ait risque d'abordage, l'un d'eux doit s'écarter du chemin de l'autre comme il suit, savoir :

(a.) Celui qui court large doit s'écarter de la route de celui qui a le vent au plus près ;

(b.) Celui qui est au plus près et a les amures à bâbord doit s'écarter de la route du navire au plus près dont les amures sont à tribord ;

(c.) Si tous deux courent large et ont le vent de côtés différents, celui qui a le vent à bâbord doit s'écarter de la route de l'autre ;

(d.) Si tous deux courent large et ont le vent du même bord, celui qui est au vent doit se tenir hors de la route de celui qui est sous le vent ;

(e.) Celui qui est vent arrière doit s'écarter de la route de l'autre navire.

Art. 18. Si deux navires sous vapeur se rencontrent courant l'un vers l'autre, directement ou à peu près, et qu'il y ait risque d'abordage, tous deux doivent venir sur tribord pour passer à bâbord l'un de l'autre.

Cet article ne s'applique que dans les cas où les navires courent l'un vers l'autre, directement ou à peu près, et où il y a risque d'abordage, mais ne s'applique pas à deux navires qui doivent, en conservant chacun leur allure, s'éviter l'un l'autre ;

Les seuls cas auxquels il s'applique sont lorsque chacun des deux navires court vers l'autre, directement ou à peu près, ou, en d'autres termes, lorsque, de jour, chaque navire voit les mâts de l'autre en ligne droite, ou à peu près, avec les siens propres ; et de nuit, lorsque chaque navire est dans une position telle qu'il peut voir les deux feux de côté de l'autre.

Il ne s'applique pas lorsque, de jour, un navire en voit un autre croiser sa route en avant, ou, de nuit, lorsque le feu rouge d'un navire est opposé au feu rouge de l'autre, ou lorsque le feu vert de l'un est opposé au feu vert de l'autre, ou lorsque l'un d'eux voit en avant un feu rouge sans voir le feu vert, ou un feu vert sans voir le feu rouge, ni lorsque les deux feux verts et rouges sont visibles partout ailleurs qu'en avant.

Art. 19. Si deux navires sous vapeur font des routes qui se croisent et les exposent à s'aborder, celui qui voit l'autre par tribord doit manœuvrer de manière à ne pas gêner la route de ce dernier.

Art. 20. Si deux navires, l'un à voiles, l'autre sous vapeur, font des routes qui les exposent à s'aborder, le navire sous vapeur doit manœuvrer de manière à ne pas gêner la route du navire à voiles.

Art. 21. — Lorsque, d'après les règles qui précèdent, l'un des deux navires doit s'écarter de la route de

l'autre, celui-ci poursuivra sa route sans ralentir sa vitesse.

NOTE. — Si, en raison de gros temps ou autres causes, ce navire se trouve tellement rapproché que l'abordage ne peut être évité par la seule action du navire qui cède la route, alors il agira de la meilleure manière possible pour éviter l'abordage.

(Voir articles 27 et 29).

Article 22. — Tout navire qui, d'après les présents, doit céder la route à un autre navire doit, si les circonstances le permettent, éviter de croiser la route de l'autre.

Art. 23. Tout navire à vapeur qui, d'après les présents règlements doit céder la route à un autre navire, doit en l'approchant, si c'est nécessaire, ralentir sa vitesse, ou stopper ou faire machine en arrière.

Art. 24. Nonobstant tout ce que contenu aux présents règlements, chaque navire qui en atteint un autre, doit s'écarter de la route du navire atteint.

Chaque navire atteignant un autre navire d'une direction quelconque plus que deux quarts en arrière de son travers, *i.e.*, dans une position telle, relativement au navire atteint que pendant la nuit le premier navire serait incapable de voir aucun des feux du côté du dernier navire, sera censé être un navire atteint et nul changement subséquent dans l'orientation entre les deux navires ne rendra un navire atteignant un navire-croisant dans le sens des présents règlements, ni ne l'exemptera du devoir de s'écarter de la route du navire atteint, tant que le premier ne sera pas passé et libre.

Vu que pendant le jour le navire atteignant ne peut pas toujours savoir avec certitude s'il est en avant ou en arrière de cette direction d'après l'autre navire, il doit, dans le doute, présumer qu'il est un navire atteignant, et s'écarter de la route.

Article 25. Dans les passages ou chenaux étroits, tout navire à vapeur doit, si la chose est sûre et praticable, se tenir du côté du passage ou du milieu du chenal qui se trouve à tribord de ce navire.

Article 26. Les bâtiments à voiles en marche s'écarteront de la route des vaisseaux ou bateaux à voiles pêchant avec des rets, ou les lignes, ou les lignes dormantes. Cette présente règle ne donnera pas à tout vaisseau ou bateau engagé à pêcher, le droit d'obstruer un passage fréquenté par d'autres vaisseaux que des vaisseaux ou bateaux de pêche.

Article 27. En se conformant aux règles qui précèdent et les interpré-

tant, il faut tenir compte de tous les dangers de la navigation, et avoir égard à toutes les circonstances particulières qui peuvent rendre nécessaire une dérogation à ces règles, afin de parer à un péril immédiat.

Signaux par sons pour les navires en vue l'un de l'autre.

Article 28. Les mots "coup bref" employés dans le présent article, signifie un coup d'environ une seconde.

Lorsque des navires sont en vue les uns des autres, un navire à vapeur en marche, en prenant toute direction autorisée ou requise par les présents règlements, indiquera cette direction au moyen des signaux suivants, sur son sifflet ou sirène, savoir :—

Un coup bref signifie : "Je me dirige à tribord."

Deux coups brefs signifient : "Je me dirige à bâbord."

Trois coups brefs signifient : "Je recule à toute vitesse."

Nul navire ne doit, sans aucun prétexte, négliger les précautions nécessaires.

Article 29. Rien dans ces règles ne saurait affranchir un navire, quel qu'il soit, son propriétaire, son capitaine ou son équipage, des conséquences d'une omission de porter des feux ou signaux, d'un défaut de surveillance convenable, ou enfin d'une négligence quelconque des précautions commandées par la pratique ordinaire de la navigation ou par les circonstances particulières de la situation.

Réserve à l'égard des règles pour les ports et la navigation intérieure.

Art. 30. Rien dans ces règles n'entravera l'opération d'une règle spéciale, régulièrement établie par une autorité locale, au sujet de la navigation d'un port, d'un fleuve ou d'une rivière, ou d'eaux intérieures.

Signaux de détresse.

Art. 31. Lorsqu'un navire est en détresse et a besoin du secours d'autres navires, ou de la terre, les signaux suivants seront employés et déployés par ce navire, soit ensemble, soit séparément, savoir :

Pendant le jour :

1. Un canon ou autre signal explosif, tiré à des intervalles d'environ une minute ;
2. Le signal de détresse indiqué par N.C. dans le code international de signaux ;
3. Le signal éloigné, composé d'un pavillon carré, ayant soit au haut ou au bas, une boule ou quelque chose ressemblant à une boule ;

4. Un son continu produit par un appareil de signal de brume.

Pendant la nuit :—

1. Un canon ou autre signal explosif, tiré à des intervalles d'environ une minute ;
2. Des flammes sur le navire (telles que produites par les barils de goudron, ou d'huile. etc).
3. Des fusées ou obus, jetant des étoiles de toute couleur ou description tirées une à la fois, à de courts intervalles ;
4. Un son continu par un appareil de signal de brume.

Trains de bois et port de Sorel

Art. 32. Les trains de bois en dérive ou à l'ancre dans les eaux du Canada doivent tenir allumé un feu brillant depuis le coucher jusqu'au lever du soleil ; tout train de bois qui suit la même route qu'un autre qui le précède doit naviguer de manière à se tenir à vingt verges de distance de l'autre, et tout bâtiment qui rencontre ou passe un train de bois doit manœuvrer de manière à ne pas gêner la route de ce train de bois.

Les trains de bois doivent naviguer et mouiller de manière à ne pas gêner inutilement la route des navires qui fréquentent les mêmes eaux.

Art. 33. A moins qu'il n'en soit autrement ordonné par les Commissaires du Havre de Montréal, les navires et bâtiments entrant dans le port de Sorel ou en sortant, doivent naviguer à bâbord, nonobstant tout article ci-dessus à ce contraire.

Art. 34. Les règles de navigation exprimées dans les articles 32 et 33 sont sujettes aux dispositions contenues dans les articles 27 et 29.

LA DÉCIMALISATION DU TEMPS

La seconde réunion de la Commission de décimalisation du temps et de la circonférence, dit le *Constructeur*, a eu lieu, il y a quelques jours, au bureau des longitudes, à l'Institut, sous la présidence de M. Maurice Lœwy, avec MM. Cornu, vice-président, et Poincaré, secrétaire.

Après une discussion générale sur la valeur relative des divers systèmes proposés, et après avoir pris connaissance des différents rapports imprimés sur la question, les membres de la commission ont examiné ces divers systèmes. Il résulte de cette analyse que presque tous les systèmes de modification proposés, en vue de la décimalisation, présentent des avantages marqués sur le

système actuellement en usage, pour la division du temps et de la circonférence. Mais ces systèmes présentent des difficultés considérables lorsqu'il s'agit de passer à la réalisation et à la mise en pratique.

On peut classer d'une façon générale, les projets préconisés en deux catégories ; 1^o ceux qui conservent la division actuelle du jour en 24 heures ; 2^e ceux qui reposent sur une division du jour en 10 ou 20 heures.

Après une discussion qui a duré près de 3 heures, la commission a pris tout d'abord des conclusions définitives sur ce point capital : maintien ou abandon de la division du jour en 24 heures.

Elle a conclu, presque à l'unanimité, qu'il convenait : 1^o de maintenir la division actuelle du jour en 24 heures ; 2^o de décimaliser l'intervalle d'une heure en 100 divisions (au lieu de 60 minutes anciennes) et chaque division centésimale de l'heure en 100 divisions (au lieu de 60 secondes). Les termes techniques destinés à remplacer minute et seconde sont à trouver ; 3^o on comptera désormais le jour d'une façon suivie de zéro à 24 heures.

La commission se réunira, de nouveau, dans trois semaines, pour étudier également le choix de la division la plus convenable pour la division du cercle.

Puis les bases étant établies, il y aura à examiner ultérieurement comment les mesures adoptées doivent être mise en vigueur en France et si, ou comment, elles doivent être soumises, en vue de l'unification, à un congrès international.

Rappelons, au sujet de ce qui vient d'être, en premier lieu, décidé, qu'un essai de décimalisation de l'heure avait eu lieu, déjà, à la fin du siècle dernier. La Convention nationale avait décrété le 4 frimaire an II que le jour serait divisé en 10 heures, l'heure en 100 divisions et 10,000 subdivisions. La réforme n'eut pas de succès en raison de l'attachement des populations à la division du jour en 24 heures, division qui date de plus de cinquante siècles et qui est profondément entrée dans les usages. La nouvelle décision de la commission conserve donc la division du jour en 24 heures, ce qui est une concession au système du décimal, ou sexagésimal, mais elle divise les 24 heures en fractions décimales : c'est là une partie importante de la réforme proposée par un savant connu, M. B. de Sarrauton.

Quel sera la seconde décimale par rapport à la seconde actuelle dans

le système de transaction dont il s'agit ?

La minute actuelle étant 1/60^e de l'heure, le rapport des minutes ancienne et nouvelle, sera de 0,6 et la nouvelle minute sera les six dixièmes de l'ancienne, en même temps que la nouvelle seconde sera les trente-six centièmes de l'ancienne.

Le balancier des montres conformes au modèle nouveau battra 20,000 vibrations par heure décimale. Il ne sera pas possible de conserver sur les montres le cadran des secondes ; les divisions en deviendraient trop petites. On devra, vraisemblablement, avoir la roue des secondes au centre et une grande aiguille de secondes. C'est une réforme importante dans l'horlogerie.

Le cadran, divisé en vingt-quatre heures, offre des avantages de simplification pour la marine et pour les chemins de fer ; le voyageur de chemin de fer, notamment, en consultant son horaire, n'aura plus à se préoccuper de savoir s'il s'agit d'heures de jour ou de nuit, ce qui nécessitait une attention particulière. Mais, comment les sonneries pourront-elles compter jusqu'à vingt-quatre coups ? M. E. Jemes, doyen de l'école d'horlogerie de Genève, a proposé de faire sonner les douze premiers coups des vingt-quatre heures sur un timbre de son grave, et les douze suivants sur un timbre de son aigu.

Nous ne signalons ces difficultés de détail que pour montrer que la réalisation pratique des décisions prises nécessitera, en dehors de la conception théorique, des recherches et des études importantes.

LE SAVON

(Suite *es fin.*)

Relargage. — Cette opération consiste à verser dans la pâte obtenue par l'empâtage des lessives fortes et salées et à brasser vigoureusement le tout. La pâte savonneuse surnage alors, abandonnant une partie de son eau qui s'accumule dans la partie inférieure de la chaudière. Cette lessive, peu riche en alcali, est évacuée par un canal inférieur de la chaudière, dénommé *épine*.

Cuisson. — Le savon imparfait qui reste, n'occupant qu'une partie de la chaudière, on réunit dans une seule celui produit dans deux ou trois et la cuisson a lieu pendant qu'on injecte peu à peu dans la masse des lessives fortes et des lessives,

salées, ces dernières ayant pour objet de former la pâte en grumeaux.

On ajoute à ce moment du sulfate de fer quand on veut obtenir du savon marbré.

Quand la masse est suffisamment épaissie et que la combinaison est suffisamment saturée d'alcali, on arrête l'opération

Madrage. — Le savon préparé comme nous venons de l'indiquer se trouve formé en grumeaux isolés, dans lesquels quelques matières gélatineuses non saponifiables, provenant des huiles, sont encore mélangées. Pour les séparer, on procède au madrage, dénommé aussi liquidation ou épuration.

Il consiste à diviser la pâte sans la sortir de la chaudière, en sillons profonds, dans lesquels on verse peu à peu des lessives faibles en quantité exactement suffisante pour léguer les grumeaux ; puis un ouvrier, placé au dessus de la chaudière, brasse longuement et énergiquement le mélange avec un instrument dénommé radiable.

Quand la pâte est devenue parfaitement homogène, on arrête à la fois le brassage et l'addition de lessive et l'on maintient la température de la chaudière au degré voulu pour que la pâte garde la même fluidité. Les matières grasses non saponifiées traversent peu à peu la masse et se rassemblent au fond.

Dans les savons marbrés, le repos ne doit pas être trop prolongé, car le savon métallique insoluble, produit par le sulfate de fer incorporé dans la pâte, tend à se déposer.

Tirage à point. — La pâte fluide ainsi obtenue est à un degré de concentration variable. On peut, suivant la qualité que l'on veut obtenir, diminuer ou augmenter sa teneur en eau. C'est ce qui constitue le tirage à point.

L'eau de constitution du savon est de proportion très variable. Elle peut atteindre depuis 12 0/0 jusqu'à plus de 60 0/0 dans les savons ordinaires. Le savon marbré, au contraire, ne peut guère renfermer plus de 30 0/0 d'eau.

C'est à cause de cette garantie qu'il est souvent préféré des acheteurs.

Lorsque la fabrication proprement dite du savon est terminée, on coule la pâte encore fluide dans des bassins carrés appelés *mises*, ayant de 3 à 5 mètres de côté et une profondeur de 60 centimètres environ. En se refroidissant, le savon se solidifie et se sépare de la lessive sur laquelle il flotte. Des ouvertures sont ménagées à la partie inférieure

des mises pour donner issue aux liquides lorsqu'on le juge convenable.

Les salles où sont placées les mises, sont maintenues à une température modérée, de façon à éviter un refroidissement trop lent ou trop brusque. Le savon séjourne pendant plusieurs jours dans les mises, après quoi on le découpe, à l'aide d'instruments spéciaux, en grandes barres. Ces barres sont ensuite ou purement estampillées ou découpées en morceaux soumis à la presse qui les façonne d'une façon uniforme et imprime la marque qu'on veut leur donner.

Notions générales. — Les savons durs, fabriqués à l'aide de carbonate de soude caustique et d'une certaine quantité de chlorure de sodium (sel marin) doivent, en outre, leur plus ou moins grand degré de dureté à la proportion de stéarine, de margarine ou d'oléine que renferment les corps gras traités. Plus ces corps renferment de ces deux principes, plus les savons obtenus sont durs. Au contraire, plus la teneur en oléine est grande, plus les savons sont mous. Ces derniers moussent facilement et abondamment. Ils se dissolvent avec rapidité et sont, par suite, généralement moins appréciés.

Les savons à base d'huile d'olive sont durs et moussent fort peu par suite de la grande proportion de margarine que renferme cette huile.

Les meilleures huiles végétales sont après celle d'olive, celles d'arachide, de sésame, de lentisque, d'ilipé, de palme et de coco. Viennent ensuite celle de colza, de navette, de chénevis, etc.

Le suif entre également dans la fabrication des savons, mais rarement sous son état naturel. On emploie presque toujours pour cet usage les liquides qui s'échappent, sous l'action des presses, du suif destiné à la fabrication des bougies. La stéarine reste seule à l'état solide sous la presse, tandis que l'oléine et la margarine s'en écoulent et sont recueillies pour la savonnerie.

Les savons noirs sont fabriqués à base de potasse, avec des huiles de graines. C'est à cause de leur teneur en eau, pour laquelle la potasse a une grande affinité, qu'ils restent toujours fluides. Ils sont jaunes ou verts selon l'huile employée. C'est l'huile de chénevis qui colore naturellement ces savons en vert, mais on obtient souvent la même teinte en ajoutant, à ceux préparés avec d'autres huiles, une certaine proportion d'indigo.

Pour obtenir des savons durs légers, on fond du savon ordinaire au

bain-marie et on le soumet à une agitation très vive à l'aide d'un malaxeur. Il mousse ainsi abondamment et des molécules d'air sont introduites en grande quantité dans la pâte, qui garde en se refroidissant, une certaine porosité d'où lui vient sa légèreté.

Les savons transparents sont obtenus par la dissolution de savon dans de l'alcool suivie de distillation. La transparence n'est parfaite qu'après un repos prolongé.

Les savons de toilette sont fabriqués de la même façon que les autres, avec cette unique différence qu'on les prépare avec un soin particulier, et qu'on recherche pour faire entrer de préférence dans leur préparation des matières oléagineuses ou des lessives susceptibles de nettoyer l'épiderme sans l'abîmer.

LES CHAMBRES DE COMMERCE EN ANGLETERRE

L'Association des chambres de commerce anglaises a tenu sa réunion générale ces jours derniers à Londres.

Il est étonnant que, dans un pays aussi essentiellement industriel et commercial que l'Angleterre, l'institution des chambres commerciales ait si longtemps tardé à prendre racine, alors que sur le continent elle possède des annales déjà passablement anciennes. Les premières chambres de commerce du Royaume-Uni ont été établies il y a environ un siècle, en Ecosse, à Glasgow d'un bord, puis à Edimbourg. La chambre d'Edimbourg fut le premier corps public qui pétitionna pour l'abrogation des droits sur les céréales; elle se vante encore d'avoir soutenu activement le projet du canal de Suez et demandé l'achat des télégraphes par le gouvernement.

La création de la chambre de commerce de Londres ne date que de 1882. Aujourd'hui toutes les villes manufacturières, tous les districts industriels ont des chambres de commerce qui servent comme centres d'informations pour les difficultés ou les besoins particuliers du commerce principal ou de l'industrie prédominante de la localité, et auxquelles le gouvernement peut demander des avis en toute matière de législation ou de taxation.

Les chambres de commerce peuvent rendre encore bien d'autres services, répandre parmi les membres qui les composent les informations de toute nature qu'elles sont aptes à recueillir dans l'intérêt com-

mun, provoquer entre eux des discussions utiles sur des améliorations à apporter dans tels ou tels procédés industriels et commerciaux.

Le *Times* ajoute que leur rôle pourrait être encore singulièrement utile si elles tenaient avec une certaine suite leurs membres au courant des désirs variables, même capricieux, de la clientèle étrangère pour lesquels on accuse si souvent les manufacturiers et marchands anglais d'affecter une négligence dédaigneuse, tandis que les concurrents plus souples s'étudient à les suivre et s'efforcent de leur donner la plus prompte satisfaction.

Faut-il aller plus loin encore, et admettre, avec le journal anglais, que les chambres de commerce pourraient entreprendre, sur un point délicat, de combler une lacune fâcheuse dans l'éducation du consommateur britannique, en lui inspirant l'horreur du laid, coûtât-il bon marché, et l'amour du bon et du solide, fallût-il le payer plus cher? Chez nos voisins d'Outre-Manche comme sur le Continent sévit, paraît-il, le fléau de la camelotte, remplaçant le vieil article de matière supérieure et d'usage indéfini.

La camelotte est de création allemande; dès qu'elle apparaît, avec ses dehors trompeurs, ses oripeaux de mauvais goût, couvrant une matière de basse qualité, mais aussi avec cet inestimable avantage, le bon marché, elle chasse immédiatement du marché le produit supérieur, ou tout au moins ne lui laisse qu'une place restreinte où, seules, les raffinés prennent la peine d'aller le chercher.

Quoi qu'il en soit, les chambres de commerce ont fini par prendre en Angleterre une certaine importance. Bien qu'elles n'aient pas un caractère strictement représentatif, elles ont assumé, et on leur a, d'un consentement à peu près unanime, reconnu le droit de parler au nom de la grande masse de la population commerçante et manufacturière de la Grande-Bretagne.

Elles ne prétendent point d'ailleurs, à aucun degré, dicter des mesures législatives au Parlement. Leurs réunions annuelles ont pour principal avantage d'offrir l'occasion d'un échange d'opinion entre les différentes sections du monde des affaires, et aussi un moyen de faire parvenir jusqu'aux oreilles des ministres de la couronne les idées courantes parmi les plus intelligents et les plus actifs des hommes engagés dans le commerce, l'industrie ou la banque.

Cette année, le marquis de Salisbury a été l'hôte principal du banquet de l'Association. Il s'est montré, dans son allocution, très sympathique pour les chambres de commerce, tout en se tenant sur une grande réserve touchant les intentions éventuelles du gouvernement sur les sujets commerciaux.

M. Ritchie et sir Courtney Boyle, du Board of Trade, présents au banquet, ont été de même très réservés dans leur langage.

Il est certain toutefois que les vœux que pourraient être amenées à émettre les chambres de commerce, si elles étaient suffisamment d'accord sur certains points déterminés, exerceraient une grande action dans les conseils du gouvernement.

Mais il n'apparaît pas que cet accord existe, comme on aurait pu le supposer. Les débats ont accusé sur la plupart de sujets importants, des divergences de vues d'une importance réelle; aussi nombre de résolutions n'ont-elles pu aboutir: organisation de l'enseignement secondaire, adoption du système métrique, communication par voie ferrée entre les Indes et la Chine, etc., etc.

Une partie des chambres de commerce demande l'organisation de l'enseignement technique par l'Etat ou sous son contrôle direct. Ce système est l'objet d'ardentes controverses. Un délégué de la chambre de Nottingham a dit qu'en Allemagne "les experts seuls étaient chargés du contrôle de cette question" et que le gouvernement en ce pays ne songerait pas plus à confier l'administration de l'enseignement public à des corps élus par le peuple, que des Anglais ne songeraient à confier la construction et l'administration de la marine militaire à des assemblées électives.

A quoi un membre radical répondit que le système d'éducation allemand ne conviendrait pas à l'Angleterre.

On ne saurait croire à quel point: ce que fait l'Allemagne, ce qu'elle ne fait pas, les procédés dont elle use, et ceux qu'elle travaille à écarter, occupent les imaginations en Angleterre, hantent le cerveau de tous les hommes élevés un peu au-dessus de la nécessité du travail quotidien.

Si l'on en croit, M. Ritchie, l'enseignement de l'école n'a rien à voir à ce qui rend si redoutable la compétition de l'Allemagne. Les Allemands envoient leurs fils tout jeunes apprendre en Angleterre et en d'autres pays les langues étrangères et les modes étrangers de la

manipulation des affaires. Les Anglais ne font point de même, à tort ou à raison, et la législation n'y peut rien.

Les chambres de commerce se sont occupées du système métrique. M. Ritchie a déclaré qu'une mesure facultative aurait quelque chance d'être bien accueillie, mais que le pays n'était pas mûr encore pour une mesure obligatoire.

La grande question traitée a été celle qui sert en quelque sorte de base à toutes les autres, la question de l'intervention de l'Etat de la législation transformée en un instrument de secours pour l'industrie et le commerce.

Le marquis de Salisbury a adressé un appel énergique à la vigueur de la race anglaise qui ne le cède à aucune autre pour l'esprit d'entreprise et d'audace de ses citoyens toute en étant sujette à d'étranges accès de panique. Il a déclaré nettement qu'à son avis la politique du libre-échange était bien celle qui devait être appliquée dans un pays comme l'Angleterre, bien que l'on ait à lutter dans le monde entier, en Amérique comme en Europe, contre un esprit protectionniste qui est en ce moment plus agressif, plus envahissant qu'il n'avait jamais été, qu'il n'était surtout quand Cobden convertit Peel au libre échange en lui communiquant son espoir que le monde entier s'attacherait bientôt à la nouvelle doctrine.

On avait adressé au gouvernement le reproche de n'avoir point repoussé comme il le devait, les incursions de tarifs hostiles. Lord Salisbury répondit que les Anglais s'étaient désarmés, de propos délibéré, en renonçant à tout ce qui pouvait participer de la nature d'un tarif de représailles.

Cette renonciation est conforme à la théorie économiste, et l'expérience l'a justifiée, bien que l'application radicale des principes du libre échange ait heurté et sacrifié bien des intérêts privés. On ne peut s'attendre toutefois que le gouvernement, privé des armes de représailles, soit en mesure d'exercer une pression bien forte sur les pays et les gouvernements étrangers.

LE SEL

(De l'Épicier)

SEL.—Chimiquement, on donne le nom de sel à toute combinaison d'un acide avec une base. A ce point de vue, les sels sont donc extrêmement nombreux et plusieurs des produits vendus par l'épicerie : alun, borax,

carbonates et jusqu'au savon et à la bougie (V. ces mots) portent chimiquement ce nom générique.

Dans le commerce et l'économie domestique, le nom de sel est presque exclusivement appliqué au chlorure de sodium ou sel de cuisine, extrait des eaux de la mer par évaporation ou retiré des mines de sel gemme.

Le sel marin est une des substances les plus répandues dans la nature. Facilement soluble, il est constamment entraîné par l'action des eaux vers la mer, les grands lacs ou des marécages qui, dans certaines conditions, en ont déposé et en déposent encore sous l'action de l'évaporation, de façon à former parfois des amas considérables.

Les mines de sel gemme n'ont pas eu d'autre formation.

La manière d'être de ces mines est de deux caractères différents. Dans le premier cas, le sel est stratifié avec le terrain qui le renferme, réparti par couches alternant avec d'autres dépôts avec lesquels il est évidemment contemporain de formation. Dans le second cas, il se trouve en vastes amas lenticulaires n'ayant pas la même continuité que les couches du terrain ambiant et il est alors de formation postérieure. Ce second cas est le plus fréquent.

HISTORIQUE.—Le sel a été utilisé depuis la plus haute antiquité. Les Egyptiens et les Hébreux le tiraient de leurs lacs et sources salées, ainsi que de la méditerranée. Dès les premières époques de l'histoire, le sel gemme était exploité dans la Lybie et dans l'Inde.

La valeur de ce condiment a été de tout temps reconnue et il a été l'un des premiers articles du grand commerce.

Par suite de l'importance qu'on lui reconnaissait, il était employé dans la plupart des cérémonies religieuses et civiles, ce qui a amené sur son compte des idées superstitieuses.

Longtemps on crut que le sel rendait la terre indéfiniment inféconde et on en semait le sol des villes détruites ou des lieux atteints par la malédiction publique. Il était un des symboles de l'amitié et conserva ce caractère pendant tout le moyen âge où il figurait à la place d'honneur, renfermé, sur les plus riches tables, dans des vases d'orfèvrerie délicate ou monumentale.

Les Grecs et les Romains récoltaient le sel marin soit naturellement déposé sur les côtes, soit au moyen des salines. Ils connaissaient aussi le sel gemme.

Quoiqu'il y eût chez les romains

un grand nombre de salines, le sel était devenu à un prix tellement élevé que l'Etat se réserva le privilège de la vente exclusive du sel. C'est là l'origine de la gabelle qui devait plus tard causer tant de maux en France. (Voir Gabelle).

EXPLOITATION.—L'exploitation du sel a lieu de trois façons suivant que l'on doit l'extraire des mines de sel gemme, de sources ou puits salés ou de l'eau de mer.

Suivant la disposition des amas de sel gemme ou le degré de pureté de cette substance, on procède à son extraction par deux moyens différents.

Le premier procédé consiste dans l'abattage direct et le sel est traité comme une roche ordinaire. C'est ainsi qu'on exploite les mines de Wieliczka en Bohême, de Northwick, de Saint-Nicolas, de Carrickfergus en Irlande, etc. Suivant l'importance de la masse de sel accumulée, on divise l'exploitation en un plus ou moins grand nombre d'étages, ayant de 30 à 60 pieds d'élévation et plus, et séparés par des sols de 10 à 15 pieds d'épaisseur. Le tout est relié par des piliers taillés à même le sol et forme parfois des excavations considérables.

La mine de Wieliczka, dont la masse salifère n'a pas moins de 1000 pieds d'épaisseur est ainsi divisée en plusieurs étages, pour les sols desquels on a réservé, autant que possible, les parties les moins pures du sel. Cette mine occupe une surface d'un mille de longueur sur une largeur de 4,000 pieds environ. Elle n'est pas formée d'un bloc homogène de sel, mais se compose de 62 amas ou lits de sel gemme n'ayant pas tout le même degré de pureté. La partie supérieure est formée de sel vert, c'est-à-dire mélangé de 5 à 6 p.c. d'argile qui lui ôte sa transparence.

La partie médiane est cristalline et mélangée de sable. La partie inférieure est formée de sel pur et transparent, cristallisé en grandes facettes.

Dans cette mine immense, étendant au loin les ramifications de ses vastes souterrains, avec ses rues, ses places, ses carrefours, vit toute une population de mineurs habitant des cabanes, où des centaines sont nés et finissent leurs jours. Des écuries importantes sont habitées par de nombreux chevaux de manège. Des lumières sont constamment entretenues dans les galeries les plus fréquentées et, réfléchies de toutes parts par les milliers de facettes des parois de sel, les font étinceler et parfois paraître revêtus de vives

couleurs. Des chapelles, des galeries immenses de longueur et d'élévation, taillées à même le roc salin et un escalier monumental se trouvent dans cette mine qui donne au visiteur l'impression d'un palais souterrain, aux murs étincelants et marbrés par des veines mates de plâtre qui les parcourent.

Un lac d'une grande dimension se trouve au milieu de cette mine, au fond d'une grotte, dont les parois extrêmement élevées se perdent dans la nuit. Sous le lac lui-même existe une autre salle et d'autres galeries.

Cette mine immense produit à elle seule une moyenne annuelle de six millions de quintaux de sel.

Il existe plusieurs autres mines qui, quoique moins importantes, sont exploitées également par la méthode de l'abatage direct ; mais, le plus souvent, les couches de sel sont de très peu d'importance ou trop mélangées de substances étrangères pour pouvoir donner de bons résultats par cette méthode.

(A suivre)

LA QUESTION DU LAIT

M. Genglaire publie, dans le *Bien Public*, de Dijon, un article intitulé *la Question du lait* ; nous en détachons les passages suivants :

Tout lait normal doit bouillir un peu au-dessous de 100 degrés centigrades.

Plus le lait est étendu d'eau, plus le point d'ébullition s'élève et nous nous sommes arrêtés comme point d'ébullition normal à 98.5. Au delà de 99 le produit examiné doit être suspect et on devra apporter une grande attention au second essaie, destiné à évaluer la richesse en beurre.

Quoi de plus facile que de se procurer un thermomètre et de considérer soi-même le point d'ébullition du lait dont on veut connaître la composition ?

Le beurre est le principal facteur du lait et, si l'on considère que la caséine, la lactose, les éléments minéraux, en grande partie composés de phosphate de soude, varient peu en quantité, il est aisé de conclure que la recherche de ce beurre est d'une incontestable utilité.

Le microscope, ce merveilleux instrument dont l'emploi a donné naissance à la bactériologie et à l'histologie, permis la recherche et la culture de tous les germes pathogènes, va nous permettre encore de révéler la tuberculose, la mammite, le colostrum et nous donner la ri-

chesse et la qualité du beurre contenu dans le lait.

Voici comment je procède :

Je mélange une goutte de lait bien agité avec neuf gouttes d'une solution aqueuse au centième du sel marin pur, et je porte une goutte de cette dilution sur une cuve de 1 centimètre carré de côté creusée dans une lame de verre et divisée par des rayures en six compartiments égaux. L'examen microscopique se fait avec un grossissement de 600 diamètres et un lait normal compte de 60 à 80 globules de beurre.

J'ai fait une table de richesse différentes et trois planches pour les diamètres grand, petit, et moyen. Un lait à globules petits est dit infantile, à globules moyens adultes, à gros globules beurriers. Ces dénominations m'évitent toute explication.

Tous les essais faits par le moyen de cet appareil appelé globuloscope ont été vérifiés par les méthodes ordinaires. Tous les résultats concordent, il serait oiseux d'insister.

L'intérêt des familles comme celui des laitiers commande de se servir de cette méthode si simple approuvée par plusieurs grands médecins des hôpitaux à qui ces expériences ont été soumises.

NOUVEAU PROCÉDE DE STÉRILISATION

Les moyens variés employés jusqu'ici dit M. W. Kuhn, pour stériliser les liquides par la chaleur donnent tous de bons résultats au point de vue de la destruction des germes, mais ils amènent en général une altération très sensible des qualités organoleptiques, un goût de *cuit* qui suffit quelquefois à faire écarter l'emploi de la chaleur comme moyen de conservation des substances alimentaires.

Quelquefois ce goût de *cuit* peut être évité quand on se met à l'abri de l'action de l'oxygène : c'est ce que Pasteur a montré pour les vins. Pour les liquides qu'il faut chauffer davantage (moûts, bières, laits, etc.), il apparaît presque fatalement au delà d'une certaine température.

Ces liquides sont d'ordinaire chauffés soit à l'air libre, soit dans des conditions qui rappellent plus ou moins celles de la marmite de Papin, c'est-à-dire en laissant à la surface du liquide un espace suffisant pour le dégagement des gaz, des vapeurs, et pour la dilatation.

J'ai eu l'idée de chercher ce qui arriverait si l'on chauffait en vases

pleins et clos, assez résistants pour supporter la pression de dilatation du liquide qui les remplit. Cette pression augmente beaucoup plus vite que celle de la vapeur, de sorte que, soit en chauffant, soit en se refroidissant, le liquide reste toujours sous l'influence de pressions élevées. Pour réaliser ces conditions, je me sers d'un cylindre métallique horizontal, rempli par le liquide à traiter, et traversé par un faisceau de tubes dans lesquels on fait circuler de l'eau chaude ou froide suivant qu'on veut réchauffer ou refroidir. Toutes les parties en contact avec le liquide sont argentées, de façon à éviter le contact du liquide et de la tôle d'acier. Pour régulariser l'action de la chaleur, le cylindre peut tourner autour de son axe. Une soupape de sûreté règle le maximum de pression à atteindre, et un thermomètre permet de surveiller la température.

La pression s'élève très vite, dès l'arrivée de l'eau chaude, dont on interrompt l'arrivée quand la température de stérilisation est atteinte. On se tient à cette température pendant un certain temps, en imprimant au cylindre quelques mouvements de rotation pour la régulariser. Puis on fait circuler de l'eau froide d'abord glacée ensuite, pour refroidir le liquide, qui revient en quelques minutes à sa température primitive.

L'expérience apprend que dans ces conditions de chauffage, qui s'opposent à toute déperdition de gaz et à toute perte de principes aromatiques et volatils, le liquide reste inaltéré, et ne subit que des modifications nulles ou insensibles dans ses qualités organoleptiques. La Science est trop peu avancée dans l'étude de ces qualités pour que j'aie cru devoir rechercher les causes de ce fait. Je me suis borné à le constater et à le faire constater par des experts pour une foule de denrées : eaux, eaux minérales gazeuses, bières, laits, vins, moûts de raisins, cidres, spiritueux, etc.

L'expérience a montré aussi que ces liquides conservent intégralement le dosage de gaz qu'ils contenaient avant chauffage, et que les moûts traités par ce moyen fermentent après l'opération tout aussi bien qu'ils l'auraient fait avant. Il faut seulement les additionner de levûre, mais alors on est maître de celle qu'on ajoute, et par conséquent de la fermentation qui prend naissance, tandis qu'avant on ne pouvait échapper à l'intervention des levures contenues normalement dans le moût. On peut donc par ce

moyen, faire fermenter, sans goût de cuit, des moûts de raisin par des levûres pures. J'ai obtenu dans cette direction des résultats intéressants et nouveaux sur lesquels je reviendrai.

CUIR ARTIFICIEL PERFECTIIONNE

Ce cuir artificiel se compose de plusieurs couches d'un tissu, de préférence d'origine végétale et d'une étoffe tissée, bien qu'on puisse se servir de papier, de feutre, ou de substances similaires, seules ou en combinaison avec une étoffe tissée, telle que de la toile de coton, de la toile à voiles, etc. Les couches de tissu sont séparément ou collectivement traitées avec la solution ou les solutions suivantes :

100 parties de pyroxyline (nitro-cellulose) sont dissoutes dans une quantité suffisante d'acétone, d'alcool, d'éther ou d'autre dissolvant volatil ; 42 à 52 parties de camphre sont dissoutes jusqu'à saturation dans un dissolvant similaire, et ce dernier est alors ajouté à la solution de pyroxyline et bien remué. L'inventeur, M. Moseley, donne à ce mélange le nom de *colloïd*. Quand on désire que le produit soit plus souple et plus résistant à l'humidité, on peut ajouter au mélange une petite quantité d'huile de ricin, ou d'huile de lin, l'huile de ricin étant toutefois préférable. Pour des objets analogues, on peut ajouter une petite quantité d'une solution dans un dissolvant volatil de gomme de copal, de laque en feuilles, ou d'une gomme similaire.

Le mélange de colloïd, qui peut avoir à peu près la consistance d'une crème épaisse ou être plus ou moins étendu d'eau, suivant la nature de la substance à traiter, est placé dans une auge ou une cuve à travers laquelle on peut faire passer les couches dans le mélange de colloïd ; on peut les faire passer sous un cylindre disposé près du fond de l'auge. Les couches peuvent aussi passer entre une paire de cylindres presseurs pour en exprimer l'excès de solution.

On préfère conduire les diverses couches de la substance à traiter séparément dans la solution de colloïd et les faire arriver ensemble sous le cylindre submergeur, vu que, par ce moyen, la solution peut arriver en contact avec les deux côtés de chaque couche avant qu'elles soient réunies. Après que les couches réunies ont quitté les rouleaux

presseurs, on les fait passer à travers une chambre de chauffe, ou au-dessus d'un tambour creux chauffé par de la vapeur ou par un procédé similaire, pour chasser le dissolvant.

Le tissu séché peut, à nouveau, être laminé ou pressé, et on l'enroule finalement sur un cylindre.

LA SAUMURE

(De l'Épicier)

Liquide salé, employé à la conservation de certains produits alimentaires.

Suivant l'usage auquel on la destine, la composition de la saumure est assez variable. Composée quelquefois seulement d'eau saturée de sel marin, elle comporte le plus souvent une certaine proportion de salpêtre et de sucre. Le sucre employé n'est généralement autre que de la cassonade ou même de la mélasse.

Le mélange de ces trois substances, dont les propriétés anti-putrides sont analogues, a pour but de donner à la saumure une grande faculté de conservation, en évitant qu'elle communique aux produits alimentaires à conserver un degré de salure trop prononcé, qui serait à la fois désagréable au goût et contraire à la digestibilité de ces produits, tandis qu'une certaine proportion de sucre ne peut qu'ajouter à leurs qualités nutritives.

Certaines saumures dans lesquelles doivent séjourner des comestibles fins, sont aromatisées de façon diverses : par addition de feuilles de laurier, de macis, de giugembre, de coriandre, ou d'autres plantes aromatiques.

En outre des viandes ou poissons conservés dans la saumure jusqu'à leur consommation, la plupart des comestibles destinés à être conservés sont immergés ou lavés dans la saumure. Les viandes fumées sont au préalable passées à une sorte de saumure spéciale, dite saumure sèche dont la composition est analogue aux saumures liquides, sauf qu'elle ne comporte pas d'eau.

Lorsqu'elle sert à conserver des viandes dont on n'a pas retiré les os, la saumure sèche renferme une plus grande quantité de salpêtre. On y ajoute même parfois une très petite quantité de sel ammoniac en poudre.

Parmi les comestibles conservés dans la saumure débités régulièrement par le commerce de l'épicerie, il faut compter en première ligne les cornichons, les olives et les an-

chois. Des premiers, débités de cette façon, ne sont que des produits grossiers, les cornichons fins étant généralement conservés au vinaigre.

Les olives sont conservées dans une saumure spéciale, une sorte de lessive particulière, dont la composition est connue seulement des confiseurs d'olives.

La saumure des anchois offre cette particularité qu'elle est presque toujours rougie artificiellement.

STERILISATION OU PASTEURISATION DU LAIT ET DE LA CREME

On introduit la substance à stériliser dans un récipient approprié ; on y ajoute une quantité suffisante d'un hydrocarbure fondant à une température moyenne, tel que cire ou paraffine qui, lorsqu'elle est fondue, forme une couche couvrant complètement la surface des liquides.

Il faut avoir soin de laisser au-dessus de la surface des liquides une couche d'air capable d'excéder constamment la tension de la vapeur émise par le liquide traité de une ou plusieurs atmosphères, ce qui empêche l'ébullition de se produire.

Le chauffage ne commence qu'après fermeture hermétique du récipient, la chaleur étant d'ailleurs réglée de manière que jamais elle ne dépasse le pouvoir conducteur de la substance soumise au procédé.

La température nécessaire dépend du temps pendant lequel on veut assurer la conservation ; elle varie entre 140 et 230° Fahrenheit. Le chauffage est graduellement poussé jusqu'à ce que le liquide ait atteint la température voulue, toute agitation mécanique étant soigneusement évitée afin de prévenir la séparation du beurre ou de matières grasses d'avec le liquide.

Le récipient et son contenu étant portés à la température convenable et brusquement refroidis, la paraffine ou la cire forme presque immédiatement, sur la surface du liquide stérilisé, une couche solide qui, dans toute circonstance ordinaire doit prévenir la séparation du beurre ou des matières grasses qui, dans le procédé habituel de stérilisation, a lieu facilement.

Plus les breuvages que vous prenez sont légers, s'ils sont purs, plus ils sont convenables pour ce climat..... Essayez la Bière et le Porter de Labatt de London.

MACHINE A TRAIRE OU LACTATOR DE LAVAL

Voici la description d'une machine imaginée et construite à Stockholm par l'ingénieur bien connu, M. de Laval. L'inventeur a bien voulu fournir une copie d'un rapport que le consul Thos. B. O'Neil a adressé au département de l'agriculture des Etats-Unis.

M. O'Neil a assisté aux expériences exécutées depuis un an sous la direction de M. Abr. Forssel, à Lilla Ursvich, Spångs County (Suède). Dans cette exploitation, la force motrice est amenée à l'étable sous forme électrique. Le moteur transmet le mouvement à une corde sans fin contournant l'étable. Cette corde actionne de petites roulettes placées au-dessus du râtelier de chaque vache. De chacune de ces roulettes part un axe flexible, garni d'une enveloppe en caoutchouc qui aboutit à l'appareil trayeur proprement dit. Il se compose de quatre appareils identiques, un pour chaque mamelle. Chacun de ces derniers est formé de trois organes : la plaque supérieure, qui présente une ouverture pour livrer passage à la mamelle, les deux rouleaux garnis de caoutchouc et finalement l'enveloppe tubulaire en caoutchouc, qui reçoit la mamelle pour être écrasée latéralement par les coussins. Chacun de ces organes possède un mouvement propre. La mulsion se fait par une action purement mécanique comme par la main du trayeur. Le lait accumulé est aspiré par l'intermédiaire d'un tuyau en caoutchouc dans un réservoir placé au-dessus de la tête de l'animal. Le vide nécessaire pour ce transport ne peut agir sur la mamelle.

Une soupape, formée par une boule de caoutchouc, ferme le conduit quand le réservoir ne renferme pas de lait.

Le mécanisme est protégé par une enveloppe en tôle. Le graissage se fait automatiquement d'une manière très économique et qui exclut tout danger de contamination du lait.

Comme la conformation du lait est très variable, il est nécessaire de pouvoir régler l'appareil, ce qui se fait au moyen du contre-poids et et par le bouton hexagonal qui se trouve à gauche de l'axe principal.

En se rendant dans le grand réservoir, le lait passe dans un petit réservoir en verre à fond noir, ce qui permet de suivre la mulsion d'une distance même assez considérable.

Le fonctionnement de la machine serait très satisfaisant. Les animaux, même ceux qui ne sont pas accoutumés à la mulsion à la main, restent parfaitement calmes pendant l'opération.

D'après quelques essais, non seulement l'emploi de cette machine ne conduirait pas à une diminution de rendement, mais même tendrait à produire une augmentation. Ce fait pourrait s'expliquer par la régularité du travail et l'évacuation complète du pis.

Un autre avantage de l'appareil consiste en ceci : Le lait est complètement à l'abri des souillures par les poussières et du contact d'un air souvent mal odorant. Dans ces conditions le lait sera meilleur et d'une conservation plus longue.

La machine demande peu de main-d'œuvre ; deux personnes peuvent surveiller dix appareils à la fois. Le nettoyage de la machine est facile, car le lait n'arrive en contact qu'avec les enveloppes tubulaires, les réservoirs et les tubes en caoutchouc, toutes pièces faciles à nettoyer avec l'eau et le carbonate de soude.

Il semble, d'après cela, que le Lactator de Laval est réellement pratique et est appelé à un grand succès.

MARBRE OFFICIEL.

L'Engineering a décrit le procédé Moreau-Ral, employé à Chelsea pour la fabrication du marbre artificiel.

Ce procédé permet de convertir toute chaux ou craie en un marbre artificiel plus dense (25 0/0 en plus) que le marbre naturel, et pouvant être travaillé au tour et taillé.

On commence tout d'abord par préparer le veinage ; pour cela l'on projette sur un bain d'eau un vernis composé de sesquioxyle de fer, de gomme et de térébenthine.

En agitant ce bain, il se produit des dessins variés, surtout si l'on a eu soin d'entrecouper la térébenthine par des projections lumineuses.

La pierre est plongée d'abord dans ce bain de térébenthine, et ensuite dans des cuves aux solutions métalliques.

Ces solutions métalliques sont ordinairement composées de sulfates de fer, de cuivre ou de zinc, mélangées ou séparées avec une densité de 1,2 à 1,5.

On fonce la couleur primitive ainsi obtenue en faisant varier le temps d'immersion ou l'ordre successif des bains.

Le vernis a pour but d'empêcher

le sulfate de fer d'agir sur les points que l'on veut protéger.

Dans certains cas, ce veinage artificiel n'est pas nécessaire.

Avec les sulfates de fer et de cuivre l'on obtient une teinte très foncée ; avec le zinc et le fer, le jaune pâle. On peut obtenir une variété infinie de teintes suivant la composition et l'emploi du bain.

Après cette opération, on fixe les couleurs en plongeant la pierre dans une cuve d'eau à 132° Fahr. ; pendant cette immersion tout l'air s'échappe, et la couleur pénètre à travers la pierre : quelques minutes suffisent à cela. On porte ensuite la pierre dans une étuve dont la température est maintenue à 162 ou 172° Fahr. ; on l'y laisse environ 36 heures.

Enfin, a lieu l'opération du durcissement ; on plonge la pierre dans un bain de sulfate de zinc qui n'altère pas la couleur, mais qui a pour effet de resserrer les pores et, par suite, augmente sa densité.

PETITE NOTE

La Revue coloniale a signalé à l'attention de ses lecteurs l'extension particulièrement rapide de l'exploitation du caoutchouc dans la colonie anglaise de Lagos, à la suite de la découverte qui y a été faite d'un arbre à caoutchouc qui abonde dans les forêts, le *Kickxia africana*.

Les exportations de caoutchouc, qui ne dépassaient pas avant 1890, une valeur annuelle de 30,000 à 40,000 liv. st., se sont accrues très rapidement et, pour l'année 1895 elles atteignaient un poids de plus de 5 millions de livres anglaises représentant une valeur de 289,000 liv. st. L'exploitation du caoutchouc de *Kickxia* a fait de Lagos une colonie très prospère.

Dans la dernière séance de la réunion des naturalistes du Muséum, M. Henri Lecompte a annoncé que dans un voyage effectué dans le Congo français en 1893-94, il avait découvert le *Kickxia africana*, c'est-à-dire l'arbre à caoutchouc de Lagos, à Kakamoeka sur le fleuve Kouilou. Malgré l'abondance du latex qu'il laisse écouler par la moindre incision, cet arbre n'est pas exploité au Congo pour la préparation du caoutchouc ; c'est qu'en effet il est nécessaire de provoquer la coagulation du latex des moyens spéciaux que ne connaissent pas les indigènes du Congo, mais qui sont d'un usage courant à Lagos.

L'importance économique du fait signalé par M. Lecompte n'échappera à personne. Il est absolument nécessaire de rechercher le *kickxia* dans les immenses domaines du Dahomey et du Congo. Il ne peut manquer de le rencontrer au Dahomey puisqu'on le trouve à Accra d'une part et à Lagos de l'autre. Son existence à Kakamoeka, par 4°10', de latitude sud le fait soupçonner dans tout le Mayombé. La découverte du *Kickxia* au Congo français contribuera sans nul doute à accroître l'activité commerciale de cette colonie.

SAUMON

NOUS VENONS DE RECEVOIR

1000 Gaiesses de Saumon de notre célèbre marque "LYNX"

NOUS AVONS AUSSI EN MAINS LES MARQUES

"AIGLE ROYAL" et l' "IMPERIAL"

Nous faisons un prix spécial aux acheteurs en lots

Saumons COHOES de belle Qualité

L. CHAPUT, FILS & CIE

MONTREAL.

REVUE COMMERCIALE ET FINANCIERE

Montréal, 14 avril 1897.

FINANCES

A Londres, on cote les capitaux disponibles sur le marché libre de 1 1/16 à 1 1/8 p. c.

Le taux d'escompte de la banque d'Angleterre reste à 3 p. c.

Les consolidés étaient hier en clôture à 111 7/8 au comptant et 112 à terme.

A Paris, la rente 3 p. c. se cote à frs 102.72.

A Montréal, les prêts à demande se font à 4 p. c. Les billets de clients s'escomptent aux taux de 6 et 7 p. c.

Les banques vendent leurs traites entre elles : à 60 jours à une prime de 9 5/16 à 9 7/16 ; à demande, de 9 11/16 à 9 13/16 et par le câble à 9 13/16. Sur le comptoir, la prime est : à 60 jours de 9 1/2 à 9 3/4 à vue de 9 1/2 à 10 et par le câble à 10 1/2. A New-York entre banques les fonds sont de 1/16 à 3/32 et, sur le comptoir de 3/16 à 1/2.

L'argent en barre vaut à New-York 61 1/2 à 62 1/2 l'once pour les barres du commerce, et de 62 à 63c pour celles provenant de la monnaie.

A Londres, on le cote 28 1/2 d l'once.

La Compagnie des Chars Urbains a eu, cette après-midi, la réunion que nous avons précédemment annoncée. Les actionnaires ont autorisé les direc-

teurs à émettre pour \$1,000,000 d'actions nouvelles pour rembourser des dépenses déjà faites et étendre le réseau de la Compagnie.

Le nouveau stock sera réparti, au pair, entre les actionnaires actuels de la compagnie et proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent actuellement.

La Bourse de Montréal a été peu active pendant la semaine finissant aujourd'hui ; néanmoins les cours sont tenus fermes.

Voici les prix auxquels ont été opérées les dernières ventes dans le courant de la semaine finissant mercredi soir :

Valeurs de banques :

Banque de Montréal	230 1/2
" Toronto	229 1/2
" Commerce	125 1/2
" des Marchands	170 1/2
" Molsons	112 1/2
" British	112 1/2
" d'Halifax	112 1/2
" Union	112 1/2
" Ontario	112 1/2
" Hochelaga ancien	112 1/2
" " (nouveau)	112 1/2
" Québec	112 1/2
" Nationale	112 1/2
" East, Townsh.	112 1/2
" Ville-Marie	112 1/2

Les banques canadiennes sont cotées en clôture comme suit :

Banque	Vendeurs	Acheteurs
Banque du Peuple	100	89 1/2
" Jacques-Cartier	100	89 1/2
" Hochelaga ex-div.	131	129
" Nationale	77 1/2	77 1/2
" Ville Marie	100	72

Valeurs industrielles :

Gaz de Montréal (ex-div)	183 1/2
Colored Cotton (bons)	142 1/2
" " (actions)	142 1/2
Montreal Cotton	142 1/2
Dominion Cotton	142 1/2
Royal Electric (ex-div)	142 1/2

Compagnies de transport :

Can. Pac. Ry	50 1/2
Toronto St. Ry	74 1/2
Montreal St. Ry	235
Halifax St. Ry (action)	92
" " (bons)	92
Duluth ord.	92
Duluth pref.	92
Rich. & Ont (action)	92
" " (bons)	92

Valeurs diverses :

Montreal Telegraph (ex-div)	165
Cable Commercial (actions)	166
" " (bons)	166
Postal Telegraph	160
Bell Teleph (actions)	160
" " (bons)	160
West. Loan & Trust	160
Loan & Mortgage	160
Windsor Hotel	160

COMMERCE

Pour la saison que nous traversons, il ne faut pas trop se lamenter de la marche des affaires qui, en somme, n'ont pas été mauvaises cette semaine.

Nous n'ignorons pas que le retard apporté dans la présentation du nouveau tarif au Parlement a créé une demande inaccoutumée pour certaines marchandises qui sont sujettes à supporter le poids d'une augmentation de droits ; il en est résulté pour le gouver-

Maison de gros en Epicerie, Vins et Liqueurs

Importations directes des lieux de provenance, de tous les articles qui font l'objet de son commerce. Assortiment complet en marchandises de première nécessité, telles que

THEES, CAFES, SUCRES, MELASSES, SIROPS, FRUITS SECS, POISSONS, ETC.

GRANDE VARIÉTÉ DE FINES DENRÉES ET CHOIX CONSIDÉRABLE DE VINS ET LIQUEURS DES MEILLEURES MARQUES DONT ELLE A LE MONOPOLE DE PLUSIEURS

HUDON, HEBERT & CIE

41, rue St-Sulpice, et
22, rue De Bresoles,

MONTREAL

Aux Marchands de détail...



Nous sommes persuadés que les marchands de gros font moins de profit sur la vente du **Scotch Whiskey de Dewar**, que sur n'importe quelle autre marque. Quoique les prix de gros soient établis par arrangement spécial, les profits réalisés par les marchands de détail dépassent de beaucoup ceux réalisés par les importateurs directs.

Recommandez le Whiskey Dewar

Vos clients seront certainement satisfaits, car il ne peut pas se produire rien de mieux malgré la volonté de l'homme.

nement des recettes plus grandes tant à la douane qu'à l'accise. Mais ces sommes, il ne les retrouvera pas dans les mois qui vont suivre; de même, quelques articles qui se vendent facilement aujourd'hui dans le commerce de gros subiront un ralentissement forcé pendant quelque temps. Acheter n'est pas consommer, c'est ce que les détailliers apprendront à leur dépens si la classe ouvrière n'a pas plus de travail bientôt qu'il n'en a eu depuis plus d'un an.

Le fleuve est libre de glace devant la ville et il en sera de même bientôt à Sorel et à Trois-Rivières, si même la débâcle générale n'a pas eu lieu au moment où ces lignes iront sous presse. La navigation va donc reprendre d'ici huitaine et donner une impulsion plus grande au commerce en même temps que du travail à bon nombre d'ouvriers qui en ont bien besoin.

Cuir, peaux et laines. — Aucun changement à signaler dans les prix de ces trois catégories d'articles.

Les cuirs ont eu moins de ventes cette semaine, les manufactures ayant maintenant à peu près terminé leurs achats pour la saison.

Les peaux vertes ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Quant aux laines les expéditions pour ordres reçus des États-Unis avant le premier avril continuent sous le régime du tarif Wilson. Depuis le 1er avril, les ordres ont cessé en vertu de la clause ajoutée au bill Dingley par la chambre des députés que les droits votés pren-

draient date du 1er avril; reste à savoir maintenant si le Sénat maintiendra l'effet rétroactif de cette clause.

Draps et nouveautés. — La température n'a pas cessé d'être favorable au commerce de détail bien que nous ayons peu joui du soleil dans ces derniers jours. Les marchands rapportent que les ventes sont meilleures que l'an dernier à pareille époque.

Ce commerce est moins éprouvé par les faillites et paie mieux.

Épicerie. — La semaine a été bonne. Il y a eu un peu moins d'excitation que les semaines précédentes sur les sucres, thés, liqueurs et tabacs, on constate néanmoins la vente de lots encore assez ronds dans ces articles. Mais le plus gros était déjà fait.

Quelques marques de liqueurs et spiritueux font prime par suite de leur rareté sur le marché; ainsi le gin est sur le point de manquer; le cognac Martel est presque introuvable et la marque Hennessy s'en va rapidement.

En thés les grosses ventes sont faites depuis quelque temps, néanmoins les ordres de 10 à 15 boîtes ne sont pas rares de la part de marchands n'ayant qu'une vente restreinte de cet article.

Les ordres de tabacs en torquettes ont doublé et même triplé, en certains cas.

Quant à l'assortiment général il y a bien peu de chose à en dire, les ventes ne dépassent pas le courant ordinaire.

La demande en conserves de légumes et de viandes commence à devenir

meilleure; c'est, du reste, l'article de saison. Les légumes de conserve sont à prix fermes; les stocks sont en général peu considérables et pour certains arriveront difficilement à rencontrer les besoins jusqu'à la mise en boîtes de la prochaine récolte.

Les sucres sont très fermes, mais moins excités que précédemment.

Les épices sont également à prix fermes en général et les poivres subissent une augmentation que nous inscrivons à notre liste de prix-courants.

Fers, ferronneries et métaux. — Pas de nouveaux changements depuis ceux signalés la semaine dernière. Les ordres ont subi un ralentissement momentané. On se plaint des collections.

Huiles, peintures et vernis. — L'huile de lin crue et l'huile bouillie baissent de 1c par gallon. Nous cotons l'huile crue de 43 à 44c et l'huile bouillie de 46 à 47c.

Pas de changement pour les autres articles.

Poissons. — Cet article n'a plus d'intérêt pour le moment. Les œufs sont bon marché; le fromage n'est pas trop cher; le sirop d'érable a devancé Pâques; de sorte que beaucoup de gens fatigués du poisson se sont rejetés sur les autres aliments que nous venons d'indiquer pour finir le carême.

Salaison, Saindoux, etc. — Les lards sont très fermes ainsi que les jambons et les saindoux purs de panne. Il s'est vendu quelques lots de lard pour approvisionnement spécial des hommes



G. G. GAUCHER

FARINES, PROVISIONS, PRODUITS DE LA FERME
SEUL AGENT EN CANADA DE LA
POUDRE ENGRAISSIVE et NOURRISSANTE
pour les Chevaux et bêtes à cornes.
TONIQUE, STOMACHIQUE, DEPURA-
TIVE et VERMIFUGE.

61 & 93 RUE DES COMMISSAIRES
37 22 PLACE JACQUES-CARTIER

Montreal

THIBAUDEAU BROTHERS & CO.

Importateurs de

Marchandises Seches

332 RUE ST-PAUL,

THIBAUDEAU FRERES & CIE

Montreal.

— QUBBEC —

THIBAUDEAU BROTHERS & CO.

— LONDON —

SPECIALITÉ DE

TAPIS & PRELARTS

GRAINES DE SEMENCES

Notre catalogue illustré de graines de semences est prêt et sera adressé gratis sur demande. Ecrivez pour en avoir un. Stock considérable et complet de semences pour la Ferme, le Jardin et les Fleurs. Prix justes pour Timothy, Trèfle et toutes autres graines. Ecrivez pour avoir nos prix et nos échantillons avant d'acheter.

W. EWING & CO., Marchands - Grainetiers.
142, rue McGill, MONTREAL.

T. PREFONTAINE

H. BOURGOUIN

T. PREFONTAINE & CIE

Bois de Sciage et de Charpente

GROS ET DETAIL

Bureau: coin des rues NAPOLEON ET TRACY

STE-CUNEGONDE

Clos à bois, le long du Canal Lachine, des deux côtés. Téléphone Bell 8141, Montréal.
Spécialité: Bois préparés de toutes façons, assorti par longueurs et largeurs en grande quantité.

Toujours
la
Meilleure
Qualité...



Prunes de Californie et Fruits Desséchés

EMPAQUETÉS SEULEMENT PAR

The Griffin & Skelley Co.

A. P. TIPPET & CO.,
AGENTS
...MONTREAL...

Les maisons importantes ont ces marchandises en magasin.

employés sur des chantiers à la descente des bois.

La graisse Fairbank en saux est de \$1.20 à \$1.22½ au lieu de \$1.17½ à \$1.22½, la semaine dernière.

Revue des Marchés

Montréal, 14 avril 1897.

GRAINS ET FARINES

MARCHÉS ÉTRANGERS

Les derniers avis reçus par le câble, au Board of Trade, cotent comme suit les marchés du Royaume-Uni :

“Londres.—Blé et maïs à la côte, plus fermes. Chargements en route : blé, plus ferme 3d à 6d plus haut ; maïs plus ferme. Marchés anglais de l'intérieur : blé, ferme. Liverpool.—Blé disponible soutenu ; sur futurs, ferme. 5s 7d mai ; 5s 8½d septembre. Maïs disponible, ferme ; sur futurs, ferme ; 2s 6½d avril ; 2s 7½d mai ; 2s 8½d juin ; 2s 10d juillet. Farine première à boulanger de Minneapolis, 20s 9d.”

On lit dans le *Marché Français* du 27 mars.

“Depuis notre dernière revue, la température s'est complètement modifiée dans un sens plus favorable aux récoltes ; le temps s'est maintenu constamment beau et sec et la culture a pu, dans ces derniers jours, se remettre enfin à ses travaux des champs. On se demande, par contre, si la chaleur anormale qui a marqué les premiers jours de cette huitaine n'aura pas eu pour mauvais effet de trop favoriser le développement des

mauvaises herbes qui, dans beaucoup de régions, ont envahi les champs, les travaux de hersage et de sarclage n'ayant pu s'accomplir en temps voulu par suite du mauvais état des terres, entièrement détrempées par les pluies abondantes des précédentes semaines.

Jusqu'ici, cependant, ces craintes ne se sont pas manifestées d'une façon ni trop générale ni bien précise ; on continue à signaler l'état des céréales en terre comme assez satisfaisant dans l'ensemble. Les semailles de printemps sont menées le plus activement possible, mais il n'est pas bien démontré que la culture puisse arriver à regagner entièrement le temps perdu, d'autant plus que la préparation des terres pour les betteraves et les pommes de terres va à son tour réclamer ses soins et immobiliser par conséquent une partie de ses moyens d'action.

“Quoi qu'il en soit, les cultivateurs ne se présentent plus qu'en très petit nombre sur nos marchés de l'intérieur, et, n'étant la mévente persistante des produits de la meunerie, qui oblige celle-ci à ne s'approvisionner qu'au jour le jour, il est très probable que la rareté des offres ne tarderait pas à nous ramener les cours cotés il y a trois semaines ou un mois.

“La situation statistique du blé paraît en outre assez en faveur d'une amélioration notable des prix ; comme on le verra plus loin, en effet, les cargaisons flottantes à destination du continent ont subi une nouvelle diminution de 472,700 hectolitres ; de leur côté, les stocks visibles aux États-Unis ont également diminué de 359,000 hectolitres,

tandis que les apports de blé sur les marchés américains n'ont augmenté que dans des proportions insignifiantes et sont loin d'atteindre l'importance qu'ils avaient l'an dernier à pareille date.

“L'agriculture et la meunerie attendent impatiemment la solution de la question des admissions temporaires ; tant que ce problème ne sera pas résolu, on peut s'attendre à voir se prolonger de part et d'autre l'attitude expectante que chacun observe en ce moment, tandis que, lorsque les mesures libérales qu'on espère de la sollicitude éclairée du gouvernement auront été prises, l'exode du trop plein qui encombre nos régions du Nord et de l'Ouest ne tardera pas à se produire et à ramener, dans les usines de la meunerie, cette activité normale qui seule peut nous sortir de la période de calme excessif que nous traversons en ce moment.”

Nous trouvons d'autre part les lignes suivantes dans le *Sémaphore* de Marseille.

Nous arrivons à une époque où le temps va jouer un grand rôle. Nous constatons que, depuis mercredi dernier, il a été on ne peut plus favorable. L'aspect de la plaine s'est amélioré partout pour les blés d'hiver. On fait toujours peu de blés de printemps ; mais, il semble que cette campagne les emblavements sont plus considérables. Ils sont généralement terminés. A l'étranger, à part quelques cours de Russie les nouvelles sont optimistes et, en général, loin d'avoir diminué, les ensemencements sont partout en progrès. Un rapport sur l'Amérique est adressé par l'expert Thomann.

A VENDRE...

TERMES FACILES

La Batisse faisant le coin des rues St-Gabriel et Ste-Thérèse,

ET PORTANT LES NUMÉROS CIVIQUES :

25, RUE ST-GABRIEL,
25, RUE STE-THERESE

Revenus: \$1000 par année.

S'adresser à A. LIONAIS.

Chambre 401, Batisse New York Life.



A. RACINE & CIE

IMPORTATEURS ET JOBBERS

— EN —

Marchandises Sèches

Générales

DE TOUTES SORTES.

340 et 342 Rue St-Paul

— ET —

179 et 181 rue des Commissaires.

MONTREAL.

MINES D'OR

— DE LA —

COLOMBIE ANGLAISE



Nous vendons et achetons des parts de mines à commission. Agents pour la MINE COLONNA.

A. W. ROSS & CO.

R. MEREDITH, GERANT
No 108, St-François Xavier
MONTREAL.

ou 4, King St. W., Toronto.

L. N. ST-ARNAUD

N. E. CLEMENT

Telephone Bell 1461, des Marchands 902.

ST-ARNAUD & CLEMENT MARCHAND DE **BEURRE, FROMAGE ET PROVISIONS**

2 & 4 rue Foundling, COIN DE LA RUE GALLIERE Montreal

-:- EN GROS -:-

BERNIER & CIE Marchands de Graines

GRAINES DE SEMENCES, GRAINE FOURAGERES, ETC.

CORRESPONDANCE

Bureau et Entrepot :-

SOLLICITEE.

PRES DE LA GARE DU GRAND TRONG, **ST-HYACINTHE**

Il estime le rendement à 81 contre 80 l'an dernier avec une augmentation de 20 0/0 sur l'an dernier pour les ensemencements de printemps. Par suite des travaux des champs, les marchés de province ont été, tout ce mois, dégraisés; mais, d'un autre côté la meunerie est peu empressée aux achats. La position anormale, qui résulte du marché de Paris, rend cette industrie peu florissante, la farine n'étant pas en rapport avec le prix du blé. D'un autre côté les haussiers enlèvent les entrepôts de Paris et sont obligés d'accumuler les farines.

Nous arrivons donc aujourd'hui au chiffre énorme de 200,000 sacs. Le 12 marques est un lourd fardeau. On comprend l'art de la spéculation d'autant plus qu'une seule maison manie le marché. En Angleterre, les marchés sont aussi languissants que les nôtres. Hier, à Londres, on nous a renseignés. Il a été vendu 500 quarts. C'est sans exemple. Les marchés américains sont hésitants. Il n'y a pas un écart d'un 1/2c. depuis huit jours. La position de la statistique est muce; mais on arrive à la récolte. Elle promet beaucoup plus que l'an dernier et il y a une grande réserve de maïs. En Allemagne et en Autriche, les avis des récoltes sont bons, tant pour les blés que pour les seigles. La spéculation à la hausse se tient sur la réserve.

Enfin, partout on se plaint de la diminution de la consommation du pain. Malgré cela, nous constatons au marché de Paris, de la fermeté, même de la hausse sur mercredi dernier. Elle s'explique par les arrêts incessants des farines, par la grande marque et par le peu de blés mis en livraison. Aujourd'hui

on était plus calme. Les affaires étaient nulles et à notre marché la meunerie voulait des concessions pour acheter et les détenteurs demandaient de la hausse. On termine aux prix de la semaine dernière, soit: blés roux, de fr. 20 75 à 21 50; blancs, de fr. 21 25 à 21 75 les 100 kilos nets, en gare d'arrivée à Paris.

Les exportations de blé (farine comprise comme blé) des deux côtés des Etats-Unis et de St-Jean, N. B., ont été, la semaine dernière, de 2,036,797 minots contre 2,464,000, la semaine précédente. Elles avaient été en 1896 de 1,761,000, en 1895 de 2,934,000, en 1894 de 1,955,000 et en 1893 de 2,948,000 minots, pendant la semaine correspondante. Les exportations de blé-d'Inde ont été la semaine dernière de 4,645,585 minots comparativement à 4,970,000 minots la semaine précédente, à 1,391,000 en 1896: à 814,000 en 1895 à 1,427,900 en 1884 et à 908,000 minots en 1893, pendant la semaine correspondante.

Le département de l'agriculture à Washington a publié son rapport sur la situation des récoltes au 1er avril. Pour le blé d'hiver, on donne la moyenne de 81.4 points au lieu de 99.5 au 1er décembre dernier; au 1er avril 1896, elle était de 77.1 et, en 1895, de 81.4, exactement comme cette année. La moyenne du seigle était de 88.9 contre 82.9 l'année dernière. L'état du sol au moment des ensemencements était en bonne condition partout, sauf en quelques points disséminés où la terre était ou trop sèche ou trop humide, de sorte qu'au 1er décembre l'état de la récolte atteignait presque le maximum de points. La diminution depuis décembre est la plus grande dans l'Illinois, mais

elle est forte également dans tous les Etats voisins au point d'amener une différence de 18 pour cent. Cette différence est due aux froids excessifs du début de l'hiver.

La situation du blé en Grande-Bretagne, en France et en Hollande est au-dessous de la moyenne par suite des pluies excessives, mais bonnes dans l'Europe Centrale et Orientale. Dans le Sud-est de la Russie on a du semer une seconde fois sur de grandes étendues mais la saison humide a tellement retardé les travaux dans les champs à l'ouest de l'Europe que les ensemencements en blé de printemps seront fortement retardés.

Le marché de Chicago a meilleur ton surtout depuis samedi dernier, par suite des achats des spéculateurs à découvert et de quelques ordres venus du dehors.

On cotait hier, le blé disponible sur les différents marchés des Etats-Unis:

Chicago, No 2, du printemps.....	68
New-York, No 2, rouge.....	nom.
Detroit, No 2, rouge.....	88 1/2

Les principaux marchés de spéculation clôturent comme suit, à la date d'aujourd'hui:

	Mai	Juillet
Chicago	68 1/2	67 1/2
New-York	74 1/2	73 1/2
Duluth	69 1/2	...

Voici les prix de clôture du blé pour chaque jour de la semaine sur le marché de Chicago:

	Mai.	Juillet.
Judi.....	66 1/2	66 1/2
Vendredi.....	64 1/2	64 1/2
Samedi	66	65 1/2
Lundi.....	68	67 1/2
Mardi.....	67 1/2	67 1/2
Mercredi.....	68 1/2	67 1/2

B. HOUDE & CIE

Les plus grands **Manufacturiers de Tabacs** Coupés et en Poudre du Canada.

Les noms de nos Célèbres Tabacs sont..... **HUDSON**, (à fumer et à chiquer). **MORNING DEW**, (Virginia Flake Cut). **GOLDEN LEAF**, (Virginia Cut Plug.)

Nos Tabacs en Poudre sont..... **Rose No 1**, **Rose Extra**, **Rose & Fève**, **Naturel No 2**.

ECHANTILLONS ET LISTE DE PRIX ENVOYES SUR DEMANDE

BUREAUX :

ENTREPOT et MANUFACTURE :

No 350 rue Saint-Jean **QUEBEC** 189 a 197 rue Richelieu

TABAGS CANADIENS MANUFACTURÉS EN TORQUETTES ET GOUPÉS

" PARFUM D'ITALIE," " QUESNEL,"
" PAPINEAU," " CITADEL,"
" SEA BIRD," à chiquer et à fumer

MANUFACTURES PAR

SONT SUPERIEURS.

EAGLE TOBACCO COMPANY

ECHANTILLONS SUR DEMANDE.

229 à 242, rue St-Paul, QUEBEC

MARCHÉS CANADIENS

Nous aurons la semaine prochaine des renseignements plus détaillés sur l'avancement des travaux au Manitoba; jusqu'ici on n'a pas encore commencé les travaux d'ensemencement, mais simplement ceux de labour qui, aux dernières nouvelles ne s'étendaient encore qu'aux hautes terres; quant aux terres basses, elles avaient encore besoin d'égouttement.

On télégraphie de Toronto le marché d'Ontario comme suit :

" Marché tranquille. Farine tranquille; prix, soutenus; pas de demande; Straight rollers, cotés à \$3.50. Son, tranquille, coté à \$8.50 par lots de char et gru de \$9 à \$10. Blé, plus fort, par suite d'une avance de 1½ à Liverpool et de 2 à 3c sur les marchés des Etats de l'ouest. Blé rouge d'hiver tenu à 72c avec offre à 71½c et blanc coté de 72½ à 73c. No 1 dur du Manitoba coté de 78 à 79c Midland et 72c à Fort William. Livraison en mai; No 2 dur de 76 à 77c Midland. Sarrasin, demande modérée, prix nominal de 28 à 27c ouest. Orge, terne, peu de demande; No 1 cotée à 30c; No 2 à 27c et No 3 extra à 24c. Orge pour engrais vendue de 19 à 20c ouest. Avoine, terne, soutenue; ventes de blanche à l'ouest, de 18½ à 19c, et de mélangée à 17½c. Pois, soutenus; cotés à 38c nord et ouest. Farine d'avoine, prix soutenus de \$2.75 à \$2.80. Blé d'inde, tranquille; chars cotés à 24c ouest Seigle, ventes reportées à 30c ouest et 31c est.

Le marché de Montréal pourrait être plus actif à la veille de l'ouverture de la navigation; nous pensons que l'absence de fret disponible pour les premiers départs est la cause unique de ce fait. Quelques transactions ont eu lieu en avoines qui obtiennent une ou deux fractions de plus que précédemment; on cote en magasin à 24c. et pour livraison à flot en mai à 25½c.

Les pois sont tranquilles et sans changement de 48 à 49c.

Le sarrasin est un peu mieux tenu de 32½ à 33c et dès que l'état des chemins permettront les charroyages, on s'attend à une meilleure demande.

Le blé d'inde canadien est sans variation de 38 à 37c faible.

Les farines de blé restent aux mêmes prix que la semaine dernière et sans grande demande; une reprise ne saurait cependant tarder à se produire car pourtant les stocks sont réduits à leur plus simple expression. L'ouverture de la navigation et les frets d'été vont donner plus d'activité à ce commerce.

Les farines d'avoine sont délaissées et nous ne changeons pas nos cotes qui s'appliquent aux farines de qualités supérieures. Quelques meuniers ayant des stocks assez importants voudraient s'en débarrasser avant l'arrivée des temps chauds et offrent leurs farines à \$2.50 le quart.

Il n'y a changement dans le marché des issues de blé.

Nous cotons :

GRAINS

Blé roux d'hiver, Can. No 2.	30 00 à 0 00
Blé blanc d'hiver " No 2.	0 00 à 0 00
Blé du Manitoba No 1 dur...	0 00 à 0 00
" " No 2 dur...	0 00 à 0 00
Blé du Nord No 1.....	0 00 à 0 00
Avoine blanche No 2.....	0 23½ à 0 24
Blé d'inde, Canadien.....	0 38 à 0 37
Pois, No 2 par 60 lbs.....	0 48 à 0 49
Orge, par minot.....	0 30 à 0 32
Sarrasin, par 48 lbs.....	0 32½ à 0 33
Seigle, par 56 lbs.....	0 39 à 0 40

FARINES

Patente d'hiver.....	\$4 30 à 4 50
Patente du printemps.....	4 50 à 4 70
Straight roller.....	3 85 à 4 10
Forte de boulanger (cité).....	4 25 à 4 50
Forte du Manitoba.....	0 00 à 4 20

FARINE D'AVOINE

Farine d'avoine standard, en barils.....	\$2 90 à 3 10
Farine d'avoine granulée, en barils.....	2 90 à 3 10
Avoine roulée, en barils.....	2 90 à 3 10

FROMAGE

MM. Marples, Jones & Cie, nous écrivent de Londres le 2 avril :

" On rapporte qu'une grande quantité de boîtes a changé de mains sur place, mais la demande de la campagne n'est que modérée.

Nous cotons :

Canadien, blanc et coloré fantaisie frais, de sept. 56 à 58c
Importation du Canada et des Etats-Unis 1,540 boîtes.

MARCHÉ DE MONTRÉAL

Sans être encore bien importants les arrivages de fromage nouveau sont plus suivis; il ne se passe pas de jour sans que le chemin de fer en amène quelques dizaines de boîtes.

Tout ce fromage provient du Haut-Canada et nous n'avons pas entendu dire qu'il en ait été envoyé de la province de Québec chez les consignataires habituels de nos fabricants.

Il est bien arrivé un petit lot de fromage ancien d'une belle qualité, très bien conservé et qui n'a pas encore trouvé d'acheteurs au moment où nous allons sous presse, et qui, s'il était venu quelques semaines plus tôt, aurait facilement trouvé preneur à 12c.

Le fromage nouveau est sur notre place, à prix nominal de 10½c à 10½c; mais dans l'Ontario il s'est traité, principalement dans les district de Belleville et de Kingston, pour fabrication d'avril et de mai, à un prix à parité de 10½c à Montréal.

Le prix du câble publié de Liverpool est ferme à 56s, 6d. Ce qui équivaut à 12.05c.

BEURRE

MARCHÉ ANGLAIS

MM. Marples, Jones & Co., nous écrivent de Liverpool le 2 avril :

" Les prix sont plus faciles sur toute la ligne; les Danois font 3 Kroners de moins. La demande est modérée et à prix réduits pour les qualités inférieures.

J. A. VAILLANCOURT

MARCHAND DE PROVISIONS ET

Commissionnaire en Beurre et Fromage

Achète aux plus haut prix du marché, et vend à commission tous les produits de la ferme.

Attention spéciale donnée aux consignations de Beurre et Fromage.

Avances libérales sur consignations.

Fournitures générales pour beurreries et fromageries, Tinettes en belle épinette blanche 30, 50, 70 lbs. Spécialité de tinettes pour beurreries. Boîtes carrées paraffinées de 56 lbs. pour l'expédition du beurre. Bois de tonnes.

Les Meilleurs Se's Higgins, Ashton et Windsor, pour beurreries.

SOLLICITE LA CONSIGNATION DE
TOUTES SORTES DE PRODUITS AGRICOLES.

333 et 335, rue des Commissaires, Montréal

D. K. MOLAREN

COURROIES EN CUIR

---- Pour Beurreries, Fromageries, Moulins à Scie
Manufactures, Etc. Etc. --- Drap de Cârde.

Demandez les Courroies en poil de Chameau
"LANCASHIRE HAIR PATENT BELTING."  No 24, Carré Victoria, MONTREAL

VINS ST. MARTIAL

DE A. MAUPETIT & CIE, LIMOGES, FRANCE

Liquor Co. Ltd, dépositaire des produits de la Maison A. Maupetit & Cie, distillateurs d'eaux de vie, de Cognac, à Ste-Marie (Charente I.) et de Liqueurs françaises, à Limoges (France). Cognac A. Maupetit, en fûts et en caisses. Liqueurs A. Maupetit. Cognac Ste-Marie. Rhum supérieur St-Laurent, 1ère marque. Rhum Ste-Hélène, etc.

Demandez prix et renseignements à la **CANADA LIQUOR CO. LTD.**

" Nous cotons :
Crémeries Argentine et des Colonies en boîtes..... 90 à 94s
" canadiennes de choix en boîtes..... 90 à 94s
" canadiennes, fin boîtes..... 70 à 78s
" " fin tinettes. 70 à 74s
Crémeries, imitation, " 60 à 85s
Ladles, fin..... 53 à 58s
Ladles Améric, bon, tinettes... 40 à 45s
Irlande, crémeries, en boîtes... 94 à 96s
Danols, " en barils.. 98 à 104s
Importations du Canada et des E. U.; 1381 paquets.

MARCHÉ DE MONTRÉAL.

Les beurres en rouleaux et ceux de crémeries nouveaux ont fléchi par suite des arrivages plus importants sur un marché déjà encombré par le manque d'exportation. En petits lots on ne cote pas plus de 19½ pour les beurres les plus fins.

Les épiciers paient également moins cher chez leurs fournisseurs.

ŒUFS.

A la date du 2 courant, la situation à Liverpool était meilleure et la demande bonne. On cotait : œufs frais d'Irlande de 5s 2d à 5s 8d ; ordinaires du continent de 4s 6d à 5s 3d ; les œufs du Danemark étaient à prix nominal

A Montréal la consommation des œufs s'est accentuée pendant ces derniers jours et les prix ont quelque peu raidi ; nous cotons aujourd'hui de 10 à 10½ soit ¼ de plus que la semaine dernière.

LÉGUMES

Les oignons rouges se font plus rares dans les belles qualités et les prix sont un peu plus raides de \$2.25 à \$2.50. On parle même de \$2.75 comme prix probable. Quant aux oignons jaunes, ils ont disparu.

Nous rappelons les prix des autres légumes qui n'ont pas varié :

Choux de 60 à 90c le quart ; carottes et betteraves 20c le panier et de 50 à 75c le quart ; panais 25c le panier et de \$1.00 à \$1.25 le quart ; pommes de terre de 30 à 35c le sac par lots de char et de 40 à 45c pour lots de détail ; pois cuisants de 55 à 56c le minot par lots de char et 70c au détail ; haricots triés à la main de 50 à 60c le minot par lot de char et de 80 à 90c au détail.

FRUITS VERTS

Peu de ventes, cette semaine ; on attend l'ouverture de la navigation pour

revoir les clients de la campagne et pour la réception des fruits nouveaux. Un des premiers vapeurs à arriver est le *Fremona* avec une cargaison de 60,000 caisses d'oranges et de citrons de Sicile. Un autre navire suivra avec 25,000 caisses.

On s'attend d'ailleurs, cette année, à recevoir plus de fruits de la Méditerranée que d'habitude

Les bananes ont baissé ; le prix n'est plus que de \$1.00 à \$1.50 le régime.

Les pommes sont sans changement aux anciens prix.

FOIN PRESSÉ ET FOURRAGES

M. Hosmer, Robinson & Co., nous écrivent de Boston le 8 avril :

" Les arrivages ont été, la semaine dernière, de 129 chars de foin et 12 de paille pour le marché local et 12 également pour l'exportation ; ils avaient été, pendant la semaine correspondante de l'année dernière, de 377 chars de foin et de 21 de paille.

La quantité de foin sur le marché a été quelque peu réduite, mais il reste un fort surplus sur lequel on peut tirer, spécialement dans les qualités moyennes et nous avons l'espoir de réduire les stocks sur place avant l'augmentation des expéditions. Le foin de fantaisie se vendrait à un prix légèrement plus élevé que nos cotes, mais les qualités inférieures partent lentement avec prix en faveur des acheteurs. Quelques lots ont été vendus, dans les semaines précédentes, à très bas prix.

" La paille de seigle est bien demandée. Il y a sur le marché trop de paille d'avoine."

Nous cotons :

Foin, grosses balles, choix à fantaisie..... \$15 00
— petites balles, choix à fantaisie..... 14 00 à 14 50
— moyen à bon..... 13 00 à 14 00
— pauvre à ordinaire... 12 00 à 13 00
— trèfle et trèfle mélang. 11 00 à 12 00

Paille de seigle, bonne à choix... 16 50 à 17 00
— d'avoine..... 7 00
— de seigle mêlée..... 10 00 à 10 50

Le marché de Montréal est stationnaire ; il n'y a pas amélioration dans la demande depuis la semaine dernière ; les arrivages quoique devenus lents par suite des mauvais chemins suffisent amplement pour les besoins, des approvisionnements ayant été faits avant que les moyens de communication aient été interrompus par l'état du fleuve.

Nous ne changeons rien à nos cotes précédentes.

A l'exportation les affaires sont absolument nulles ; la cause en est connue de nos lecteurs.

On s'attend ici à une baisse des prix dès que les arrivages se feront par voie d'eau.

Nous cotons au détail :

Foin pressé No 1, la tonne..... 9 50 à 10 00
do do No 2 do 8 50 à 9 00
Paille d'avoine do 4 50 à 5 00
Mouée, extra la tonne..... 18 00 à 20 00
Gru blanc do 00 00 à 17 00
do No 2, do 00 00 à 18 00
Son (Manitoba) do 13 50 à 14 00
do au char (Ontario)..... 00 00 à 13 00
Blé-d'inde jaune moulu..... 00 00 à 18 00

Et au char :

Foin pressé No 1..... 9 00 à 9 50
do do No 2..... 8 00 à 8 25
Paille d'avoine..... 4 00 à 4 50

VENTES PAR LE SHÉRIF

Du 20 au 27 avril 1897

DISTRICT DE MONTRÉAL

Azarie Brodeur vs Dame Emélie Vézina, Vve de Christophe Brodeur et al.

Montréal.—10 Le lot No 60 du quartier Est situé rue St Paul avec bâtisses.
20 Le lot No 59 du même quartier situé St Paul avec bâtisses.

30 Le lot No 739 du quartier Ste Marie situé rue Visitation avec bâtisses.

40 Le lot No 778 du quartier St Louis situé rue St Dominique avec bâtisses.

Vente le 22 avril, à 10 h. a. m., au bureau du shérif.

DISTRICT DE QUÉBEC

La Cité de Québec vs Wm N. Campbell.

Québec — Le lot No 2170 du quartier St Pierre, avec bâtisses situé rue St Pierre.

Vente le 23 avril, à 10 h. a. m., au bureau du shérif.

La Cité de Québec vs Onésime Simard.

Québec — La moitié sud-ouest du lot No 1404 du quartier St Sauveur, situé rue Hermine, avec bâtisses, sujet à une rente.

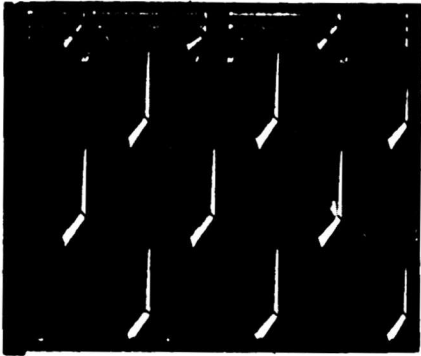
Vente le 23 avril, à 10 h. a. m., au bureau du shérif.

Dame George Costolow vs J. B. Daigle.

St Ambroise—Le lot No 111, étant une terre située à la 11e concession, avec bâtisses.

Vente le 24 avril à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

Bardeaux en Acier Eastlake



Le Bardeau que d'autres
Manufacturiers
ESSAIENT d'imiter

LE PLUS ÉLÉGANT
LE PLUS DURABLE
et la **La Gouverture qui s'applique le Mieux**

NE MANQUE JAMAIS DE DONNER
SATISFACTION

Demandez notre Catalogue "T"

METALLIC ROOFING CO. Ltd.

Seuls Manufacturiers **TORONTO, ONT.**

EN VENTE CHEZ

H. McLAREN & CO.

MECHANICS SUPPLY CO.

706, rue Craig, MONTREAL.

96, rue St-Pierre, QUEBEC.

Théophile Brunet vs Zénophile Brunet.
St Augustin — 1o Le lot No 307, étant une terre située au second rang :
2o La partie du lot No 306, située au 2e rang ;
3o Le lot 304, situé au même rang avec bâtisses, sujets à charges diverses.
Vente le 23 avril à 11h. a.m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE JOLIETTE

Philius Daigneault vs Joseph Gravel et al.
St Félix de Valois — 2o Un emplacement désigné sous le No 26 d'une superficie de $\frac{1}{2}$ d'arpent avec une fromagerie.
Vente le 20 avril, à 10 h. a.-m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE TERREBONNE.

Amable Bernard vs J. B. Poirier dit Desloges.
St-Benoit — Une terre située au nord de la côte St-Vincent, désignée sous les Nos 448 et 449 contenant 75 arpents avec bâtisses.
Vente le 21 avril à 10 h. a.m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE ST-HYACINTHE

Norman Massé vs Honoré Brodeur.
St Hilaire et St Mathias. — 1o Les lots Nos 156 et 157 formant une terre située à St Hilaire.
2o Une terre située à St Mathias étant désignée sous les Nos 3, 5 et 6 avec bâtisses.
Vente du 1er lot le 22 avril, à 10 h. a.m., à la porte de l'église St Hilaire et le même jour pour le 2e à 2 h. p.m., à la porte de l'église St Mathias.

DISTRICT DE RICHELIEU

Dame Clara Dufresne vs Alphonse Cotnoir.
St Bonaventure — 1o La partie du lot No 85 et du lot 86.
2o Le $\frac{1}{2}$ sud-ouest du lot No 137 contenant 25 arpents avec bâtisses.
Vente le 23 avril, à 11h. a.m. à la porte de l'église paroissiale.
J. B. Giguère vs Athanase Martin et al.
St Robert — Les lots Nos 263 et 264 avec bâtisses.
Vente le 21 avril à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.
Napoléon Gill vs Alphonse Gill
St Thomas de Pierreville — Les lots 536, 899 et 901 formant une superficie de 167 arpents et 75 perches avec bâtisses.
Vente le 22 avril à 11 h. a.m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE KAMOURASKA

La Banque Jacques Cartier vs Théodore Jalbert.
Ste Rose du Dégelé. — 1o Un emplacement formant partie du lot 34 avec bâtisses.
2o Le lot No 18 situé au 1er rang, vacant
Vente le 22 avril à 3 h. p. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE CHICOUTIMI

Arthur Tremblay vs Nap. Lapointe.
St Jérôme du Lac St Jean — La partie du lot 46 du 1er rang avec une maison.
Vente le 21 avril, à 11 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT D'ARTHABASKA

St Pierre Baptiste. — 1o Le lot No 789 situé au 10e rang
2o Le lot No 790 situé au 10e rang : circonstances et dépendances.
Vente le 22 avril, à 11 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DES TROIS-RIVIERES

Pierre Albert Drolet et al vs Amable Irénée Gravel.
Louiseville. — 1o Le lot No 610 situé au coin des rues St Pierre et Ste Elizabeth avec bâtisses.
2o Le lot No 611, situé rue St Pierre, avec bâtisses.
Vente le 20 avril à 10 h. a.m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE SAGUENAY.

Ernest Alex Desjardins vs Alector Dufour et Charles Dufour.
Malbaie — La $\frac{1}{2}$ indivise des lots 496, 498 et 502, avec la moitié des bâtisses.
Vente le 20 avril, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

TOUR DU MONDE. — "Journal des voyages et des Voyageurs." — Sommaire du No 14 (3 Avril 1897). — 1o Quinze mois à l'île de Chypre, Larnaka, Famagouste, par M. Emile Deschamps. 2o A travers le monde : En Rhodesia (Chaterland), par M. Albert Bordeaux. 3o Excursions : Souvenirs de Thessalie. — 4o Missions archéologiques : Fouilles au Honduras. 5o Livres et Cartes. 6o Conseils aux Voyageurs : Comment on voyage en Asie Centrale, par G. Capus.
ABONNEMENTS : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie., 79 boulevard Saint-Germain, Paris.

PROVINCE DE QUEBEC

Cour Supérieure.

ACTIONS.

DÉFENDEURS.	DEMANDEURS.	MONTANTS
Gentilly.		
Dorval Jos.	L. Gouin	107
Montréal.		
Augemurede A.	W. Semellhach	100
Aubry T.	A. Beauchesne	106
Bentley D. W. et al.	W. R. Darling et al	174
Bernstein Dame H.	L. Abinovitch	109
Boiteau G.	Dame M. A. Morissette	2e cl.
Benoit C.	J. Marcotte	128
Bullock Dame M. F.	Canada Montreal Loan Co	1e cl.
Cie de la Minerve et al.	L. A. W. Proulx	150
Cyr J. B. et al.	J. O. Labrecque	85c
Cairns A. E.	J. Laurin	144
Creighton J. W.	Dame H. J. Barston et al	1e cl.
Comte P.	F. Castellano	200
Dagenais J.	F. S. Dagenais et al	359
Doré N. et al.	A. E. de Lormier et al	120
Desmarais C.	F. O. Lewis et al	134
Dupuis J. A.	C. E. Olivier	100
Fitzpatrick A. et al.	Impertal Bank	179
Freindish A.	M. Barnstein	5e cl.
Giroux G.	Dame C. Bousle	12e cl.
Guevremont J. B.	M. Moody et al	11
Garépy P.	A. E. de Lormier et al	3e cl.
Graham D.	Pension Fund Society of Bank of Montreal	1e cl.
Gosselin Dame P. P. et vir.	J. W. Shaw et al	331
Haincault L. H.	J. A. R. Léonard	1e cl.
Haincault L. H.	J. B. Durocher	1e cl.
Jubenville F.	A. Gibeau	3e cl.
Julept Dame E.	Montreal Loan & Mortgage Co	1000
Kelly P.	Dame G. A. Phillips et vir	345
Kotizeshavo P.	L. Ho'stein	100

Kinsella K.	S. J. Carter	194
Lajolme A.	J. W. McLaughlin	307
Lefort M.	L. C. Pelletier	125
Laroche	Dame M. Vitandre	2e cl.
Masson L. C.	Dame R. A. Quenel	2e cl.
Moretti C.	R. Elliot	1146
Morin F.	Dame E. Lamarche	100
M Cunig P.	J. E. Homier et al	1e cl.
Masse P. A.	O. Champagne	5e cl.
Miller A.	F. Poirier et al	126
Ottawa and Gatineau Ry Co.	J. Rowley	1346
Proulx Dame E.	Crédit Foncier F.-C	1073
Phillips Dame G. A. et vir.	Dame A. E. Legrave et vir	1e cl.
Prieur Dame M. R.	Z. Raymond	140
Perrin A.	J. H. Comte	150
Roche O.	Bank of Montreal	200
Reynold J. et al.	P. Jones	199
Picard Dame M. G. J.	M. Langlois et al	1e cl.
Rolland P. D. et al.	U. Garand et al	311
Russell H. C.	C. R. Chisholm	2595
Seaulou J. T.	Montreal Board of Trade	187
Smith J. H.	M. Davis et al	139
Veronneau J. T. et d.	Dame S. Thimena et al	4185
Wilson J. A.	J. J. Duffy	217
Québec		
Jackson F. jr.	A. Lelièvre et al	300
Sherington		
Martin Cordelin et al.	Hon. J. G. Lavolette	493
Ste-Brigide		
Brault Jos.	A. Goselin	100
Brault Jos.	J. B. Fleurant	396
Sto-Cath rine		
Boivin Jean	J. M. Bernard	130
St-Henri de Montréal		
Brissou Raphael.	J. Martin et al	149
St-Jean		
Boyer Edmond	J. H. Racicot	4e cl.
Roy Henri.	N. Perron	586
Roy Henri.	N. Perron	461
Roy Henri.	M. Perron	150
Roy Henri.	M. Perron	100
St-Michel de Napierreville		
Bourdeau Alexis C.	J. C. Raymond	800

St-Paulin		
Beland Dame	T. Trépanier	101
St-Sylvere		
Gélinas Edouard.	O. Lapierre	105
St-Télesphore		
McCuaig John D.	Massey Harris Co	270
McCuaig Peter D.	Massey Harris Co	137
Yamachiche		
Lapointe Ch.	A. Grdin	500

Cour Supérieure.

JUGEMENTS RENDUS

DÉFENDEURS.	DEMANDEURS.	MONTANTS
St-Maurice		
Perreault Jos.	N. Dulreanc	315
Trois-Rivières		
Sweezy A. G. et al.	P. E. Panneton	105

Cour de Circuit

JUGEMENTS RENDUS

DÉFENDEURS.	DEMANDEURS.	MONTANTS
Hemmingford		
Rousseau J. A.	F. F. Kelly et al	34
L'Epiphanie		
Chaput Edmond.	Dame C. Mitcheson	72
Montréal		
Allard J.	A. Mo:teith	30
Birks R. M.	P. Lacroix	42
Boyd Alf.	P. Brien	43
Beaupré Danase.	F. Dansereau	33
Bertrand Arthur.	O. Champagne	41
Bédard J. B.	The Land and Loan Co	44
Brophy F. P.	J. Tetley et al	14
Clarkin Dame J.	F. Lapointe	29
Cock Wm N.	A. Friend	36
Carrick Mamie.	J. H. Filiatrault	60
Carter Edw.	F. Nash	50
Chailli Dame Martha.	A. L. de Martigny	30
Charpentier Ovila.	P. Leclerc	27
David Mich.	P. Bruneau	25

Marinades Heinz...

Un PLAT CHAUD de FÈVES au LARD, sauce tomate, de HEINZ, à l'intérieur, vous aide à supporter les temps crus du printemps.

AUTRES SPECIALITES POPULAIRES

Marinades Sucrées. Chutney aux Tomates.
India Relish. Ketchup aux Tomates, Etc.

EN VENTE PAR

HUDON, HEBERT & CIE, MONTREAL,
H. P. ECKARDT & CO., TORONTO.



MEDAILLES--

PARIS
CHICAGO
ANVERS
ATLANTA ETC.

The GENUINE
always bear this
Keystone trade-mark



BRODIE & HARVIE Marchands de Farine

MANUFACTURIERS DE LA

Farine Préparée de Brodie & Harvie
Nos 10 et 12 rue BLEURY, Montréal

Farine d'Avoine, Farine Graham, Blé Cassé,
Farine de Seigle, Mais Pilé, Farine de Blé
d'Inde, Son, Grains d'Alimentation.

Bureaux à Louer

25 RUE SAINT-GABRIEL
Trois Chambres, 1er Etage.

BON MARCHÉ....

S'adresser :

A. LIONAIS,
Chambre 401, Bâtisse New-York Life

FAUCHER & Fils

Importateurs et Marchands-Ferronniers

Bois et Garnitures de Voitures

Fournitures pour Carrossiers et Forge-
rons, telles que Fer en barres, Acier,
Charbon de forge, Peintures,
Vernis, etc.

Nos. 796 à 802, Rue Craig,
MONTREAL.

Téléphone 576

Cela vous Paiera de Vendre

- Poudre à Pate
- Extraits Culinaires
- Herbes et Epices
- Catsup aux Tomates
- Poudre de Borax
- Sel de Celeri
- Poudre de Curry

PURE GOLD



TOUS CES ARTICLES SONT GARANTIS ET VOUS DONNENT UN BON PROFIT

W. H. DUNN, Agents, 394 rue St-Paul, MONTREAL.

PURE GOLD M'F'G. CO. 31 & 33 FRONT ST. EAST. TORONTO.

Delage Wilfrid.....G. H. A. Montgomery	79
Du moulin J. V.....E. H. Bark-r	26
Finnie J. T.....Banque Jacques-Cartier	62
Guay Dame Delia.....D. G. Ménard	51
Haywood Geo. T.....Dame J. Robb	65
Hurtubise Flavien...St-Maurice Tool and	
	Axe Works
Johnson Fred.....Dame M. J. Cummings	45
Jacobovitz Paul.....E. Guerin	77
Jones H. Austin et al.....J. Comte	99
Lafamme Pierre.....H. C. St-Pierre et al	61
Lagasse Aug.....J. E. Desormeaux	25
Larochelle G. o.....O. Chaput	49
Leveillé Moise... Dame C. S. Lawson et vir	32
Latour Louis.....M. Desjardins	63
Lachapelle Louis.....O. Champagne	30
Lavoie Telesphore.....A. St-Amand	29
Lalumière Telesphore...R. A. Turenne et al	32
Lachapelle Louis.....O. Champagne	29
Masson Dame Esther et vir.....L. Carle	64
McIntosh A. A.....J. Duffy	54
Parker Rebert.....F. Machabé	91
Paré Jos.....C. A. Sharpe	78
Prevost Albert.....J. McD. Hains esqual	34
Pamondou Ed. et al.....G. J. Adams	47
Peters Duderick.....F. Cohen	53
Ritchie Dame V. A. et vir.....J. Date	31
Ryan H. & Co.....C. Blanchard	93
Sauvage Gustave.....T. Préfontaine	26
Ste-Marie Moise.....M. Vineberg	30
Simpson Sam J.....The Merchants Electric	39
	and General Service Co
Trudeau Cleophas.....J. A. Simon	52
Trudeau M.....N. Richard	32
	40
	Rockland
Deslauriers Aug.....O. A. Lachapelle	47
	Sorel
Beauchemin Albert.....Z. Comtois	49
	Ste-Agathe des Monts
Barrette L.....J. B. Deschamps	82
	St Henri
Boucher Lucien.....T. Cushing	27
Peters Chs.....A. J. McGuire	63
	St-Maurice
Bran Trelle.....L. Brunel & Frère	17
	St-Tite
Ayotte Jos.....H. Vincent	16
	Valleyfield
Trudel Is et al.....L. H. Hebert	40
	Westmount
Trvme Jas.....W. R. Darling et al	55

Renseignements Commerciaux

PROVINCE DE QUEBEC

CESSATIONS DE COMMERCE

- Acton Vale—Blanchette H., mag gnl.
- Cordeau Zacharie, mag. gal, déménagé à St Hyacinthe.
- Ménard A. S. & Cie, hôtel, déménagé à St Joseph.
- Montréal—Hébert Joseph, épïc.
- Kellie R. S & Co, tailleur.
- Kelly F. F. et C. B., articles de fantaisie et nouv. en gros. Wm M. Kelly se retire et les affaires sont continuées sous la même raison sociale.
- Gauthier W., épïc.
- Trois-Rivières—Dominion Paint Co ;
- The Champlain Oxide Co succède.

CESSIONS

- Montréal—End Metayer & Cie, bois de sciage en gros.
- Rigaud—Bernard & Fils, meuniers.
- St-Fortunat—Bicotte H., mag. gén.
- St-Télesphore — Lanthier & Cie, mag. gén.
- Waterloo — Citizens (The) Telephone Co., F. E. Harvey, prop., ass. 20 avril.

CURATEURS

- Montréal—A. W. Stevenson à Jos. T. Bolt.
- Chs Desmarteau à J. E. Bourdon & Cie bois et charbon, ass. 9 avril.
- Chs Desmarteau à Gagnon & Vaillancourt, mfrs de chaussures, ass. 9 avril.

DÉCÈS

- Acton Vale—Dufault Charles, hôtel.
- Montréal—Sutherland Jas, confiseur.
- Cie Générale de Drogues Françaises, F. X. Moisan.
- Québec—Morency L. & Frère, sculpteurs, etc.
- Lépinay Noël, négociant.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

- Maisonneuve — Goyette & Anderson, bouchers.
- Montréal—Schwarz T. & Co, hôtel.
- Morison & Louson, nouv. à com.
- Vipond & Vipond, fruits en gros, etc.
- Carlin & Murphy, laitiers.
- Kelly J. & P., tailleurs.
- Lachance & Coté, agents à com. ; James R. Coté continué.

- Dominion [The] Woolen Mfg Co. Québec—Salim Elias & Cie, mag. gén.
- Sherbrooke — Kinhead & Cline, tabac en gros et en détail.
- Ste Cunégonde — Trudeau & Frère, épïc.; Nap. Trudeau continue.
- St Henri de Montréal—St Henri Steam Laundry.
- St Jean — Durocher E. & Cie, instruments agricoles.
- St Liboire—Meunier & Bessette, charbons.
- St Remi — Bonneville Emery & Co, mag. gén.

EN DIFFICULTÉS

- Acton Vale et Valracine — Blanchette H., mag. gén.
- Farnham—Choquette L. E., papeterie, offre 50c dans la piastre.
- Trottiér & Hardy, poterie.
- Mongenais—Bernard & Fils, meuniers
- Montréal—Deschamps A. sr, boucher.
- Granger, A., nouv. offre 80c dans la \$.
- Gagnier A. A., épïc., offre 25c dans la piastre.
- Tessier Oscar, épïc, ass 9 avril et offre 25c dans la piastre.
- Gharron J. B. & L., bois et charbon offert 35c dans la piastre.
- Pointe Gatineau — Bélanger Joseph, mag. gén., ass. 14 avril.
- Québec—Leclerc J. O., mfr de chaussures.

FONDS A VENDRE.

- Acton Vale—St Amour E. & Cie, mag. gnl.
- Montréal—Bolt Jas T., bijoutier, encan 20 avril.
- Bourdon J. E. & Cie, bois et charbon, 17 avril.
- Commercial Printing Co.
- Deschènes et Robitaille, provisions.
- Houde Mde L. A. jr, mode 13 avril
- Liffiton (The) C. A. Co Ltd, cafés et épices.
- Silica Sand and Gravel Co.
- Sutherland J. W. confiseur, 14 avril.

FONDS VENDUS

- Montréal — Gagnon & Vaillancourt, mfrs de chauss.
- Ouimet R. épïc à 50c dans la piastre.
- Tiger Tea Co.
- Pointe Gatineau — Gratton Gédéon hôtel.

JOURNAL DE LA JEUNESSE — Sommaire de la 1270e livraison (3 Avril 1897).—Le roi du timbre poste, par G. de Beauregard et H. de Gorsse. — La France au Soudan : Le Mossi, par Louis Rousselet. — Un beau jour sans lendemain. — Le Donjon de Kergoat, par le Commandant Stany. — Les timbres-poste : Italie, par Lucien d'Elne. — ABONNEMENTS: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. — Hachette & Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

St Henri de Montréal — Viau Moïse, restaurant
Ste Thérèse — Cloutier D., mag. gnl.

INCENDIES

Delorimier — Thomas J. B., hôtel, ass.
Montréal — Brault Melle, modes.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Lachine — Doré A. N. & Cie, prop. de barges, etc.; Angèle Tabeau, épouse de Arthur N. Doré.

Gariépy T. & Cie, bois et charbon; *Lévis G. Gariépy*.

Lévis — Davie Geo. T. & Son, prop. de navires; J. L. Davie, A. O. Davie et G. D. Davie.

Montréal — Bramley & Robertson mfr de bijoux; Wm. Bramley et James Robertson.

Donaldson Auguste, épice.

Fisk H. J. & Co., cuir en gros a ajouté la tannerie.

Ménard & Lecours, épice. Jos. (). Ménard.
Morley (The) Button Sewing Machine Co.

Campbell A. H. & Co., importateurs.
Albert H. Campbell et Thomas Wall.
Cardinal & Cie, tailleurs; *Fleury Turcot*.

Céré Chs & Cie laitiers; *Joséphine Quintal* épouse de Chs Céré.

Forest & Fortin, bouchers; *Napoléon Forest et Edouard Fortin*.

Fortier & Laporte, bouchers; *Melchior Fortier et Samuel Laporte*

Kelly Wm M., nouv.; à commission.
Montreal Tailoring Co (M. Rudolph Jr.)

Perrault & Cie, épice; *Francis Perrault*.

Schwarz & Co, restaurant; *Mlle Frida Bode*.

Standard (The) Photo. Engraving Co. Ltd.

Vipond Peterson & Co., fruits en gros etc.; *Wm Vipond, Peter T. Peterson et Thos A Vipond*.

Wright & Co, papier et sac, etc.; *Wm H Wright et John H. Wright*.

Amiot & Lemay, maçons; *Albéric Amiot et Césaire Lemay*.

Ball G. & E., contracteurs; *George et Elle Ball*.

Beaupré Moïse, merceries.
Dufresne Dame Philippe & Cie, modistes; *J. Rodolphe Léveillé et Emma Léveillé*, épouse de Philippe Dufresne.

Kelly F. F. et C. B., articles de fantaisie, en gros; *Frederick F. Kelly et Chs. B. Kelly*.

Lalande & Frères, épice et provisions; *Hormisdas et Pharaïde Lalande*.

Lemay W. B., bois de sciage en gros.
Macduff & Lemieux, architectes, *Jos H. Macduff et Ludger Lemieux*.

Pabst Brewing Co.
Smith G. F. & Co., foin et grain; *Geo. F. Smith et Wm. A. Gray*.

Vigneault J. O., épice.
Welner O. & Co., nouv.

Montreal (The) Consolidated Mines Co Ltd.

Sanche Dr H. & Cie, Hercule Sanche.

Sawyers (The) Co Investment and Mining Brokers; *Bannell Sawyer et Wm. F. Sawyer*.

Twisdale Dunn & Co Ltd bois de sciage en gros etc.

St George de Windsor — *Millette & Cie* mag gnl; *Sarah Richard* épouse de J. B. G. Millette.

Trois-Rivières — *Masse J. & Cie*, cuir et chaussures; *Dame Joséphine Richard* épouse de Hector Ricard.

Québec — *Poitevin & Cie*, pharmacien; *Marie Lambert* épouse de E. A. Poitevin.

Québec (The) Agency Co, marchand en gros; *Gaspard Huot et John Hepworth*.

Bélanger A. B. & Cie, hôtel; *Lea Bélanger et Cléophas Audy*.

Rivière du Loup — *Paquin & Cie*, fabrique de beurre et fromage; *Dame Marie L. Desrosiers* son épouse

Sherbrooke — *Kindhead A. E. & Co*, tabac en gros et en détail; *A. E. Kindhead et Jos Webster*.

Magog River Ice Co; *Marie A. Olivier*.

St Henri de Montréal — *Chicoine Alphonse* chauss.

Chicoine Louis chauss.
Trudeau Z., épice.

St Hyacinthe — *Syndicat St-Hyacinthe* nouv etc.

St Jean — *Durocher & Cie*, instruments agricole; *Hermine Moreau* épouse de *Ephrem Durocher*.

St Octave — *Bossé J. F. X.* pharmacien.
Demers J. F., pharmacien.

Duguay A. E., cordonnier.
Lavoie George, épice.

Ste Thérèse — *Brennan Wm P.*, mag. gnl.

St Rémi — *Bonneville Gagnon & Cie*, mag. gnl. *Emery Bonneville et Pierre Gagnon*.

PROVINCE D'ONTARIO

CESSATIONS DE COMMERCE

Atwood — *Hamlin Bros*, boulangers, etc.; *Alice McKay* succède.

Chatham — *McGorrick James*, hôtel; *W. R. Peck* succède.

Carille Wm., tailleur déménagé à *Strathroy*.

Garden Hill — *Spofford F.*, mag. gén. *T. M. Little* succède.

Niagara — *Patterson E. jr.*, laitier, *B. L. Currie* succède.

Ottawa — *Turner E.*, confiseur; les affaires de la rue Rideau.

St Thomas — *McLarty Margaret*, articles de fantaisie et mode.

Teeterville — *Taylor Geo.*, sellier; déménagé à *Vanessa*.

CESSIONS

Dundalk — *Blakely John W.*, forgeron.
Glencoe — *Hurdle E. J.*, bijoutier et épice., ass 14 avril.

Moulinette — *Cauvin John*, hôtel.
Mount Forest — *Lamont A.*, quincaillerie.

Oznabrock Centre — *Baker Gordon*, mag gén.

Toronto — *Gunther E. & A. (E. Gunther seul)* bijoutier en gros, ass 9 avril.

Toronto Show Case Co., ass 14 avril.

DÉCÈS

Owen Sound — *McKay J. A.*, sellier.
Plattsville — *Baird & Quandt*, tailleurs;

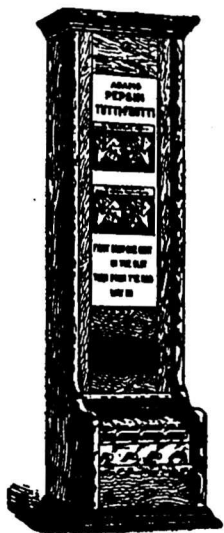
Robert Baird
Rat Portage — *Proulx & Laurin*, hôtel; *Paul Proulx*.

Cacaos, Chocolats et Cafés — COWAN

EN VENTE MAINTENANT CHEZ TOUS LES MEILLEURS ÉPICIERS DE LA PUISSANCE

ILS SONT ABSOLUMENTS PURS

The Cowan Co'y, Ltd, Toronto, Ont.



Machine Automatique pour la Vente

Au détail du

Tutti Frutti Adams

Pour renseignements, s'adresser à . . .

Globe Automatic Selling Co.

13 rue Jarvis - TORONTO, ONT.

BANQUE D'ÉPARGNES

De la Cité et du District de Montréal.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette Banque aura lieu à ses bureaux, rue St Jacques, le

MARDI, 4 Mai prochain à 1 hr. P.M.

Pour la réception du rapport et des états, et pour l'élection des directeurs.

Montréal, 1er avril '97 H.V. BARBEAU, Gérant

BOIS DE SCIAGE . . .

Bureau : 512 LaGauchetière MONTREAL.

D. PARIZEAU
CLOS, Tél. Bell No 6967
Canal Lachine
BASSIN No 3.
Vis-à-vis rue Ottawa.
Tél. Bell No 8808.

SEMENCE

TREFLE Blanc, Aïsike, Rouge, Ordinaire. Vermont Mammoth etc. MIL Canadien, et de l'Ouest. BLE Manitoba et d'Ontario. Avoine, Pois, Orge, Flâtre pour la terre, etc. Aussi Fleur, Engrais, Lard, Poisson. Huile de Poisson, Sel Beurre, etc.

GEO. TANGUAY

Magasins : 33 et 35, 34 et 36 rue St-André,
Bureau : 48 rue Saint-Paul BASSE-VILLE
Quais : Rue St-André et Dalhousie QUEBEC



“Mom Says
she won't have this.

She is tired wasting sugar on imitations of

HIRES
Rootbeer”

The dealer who sells the genuine Hires never hears this.

T. J. COOK, Agent — MONTREAL.

St Catharines — Junkin John, épïc., et poterie.
Toronto — Matthews & Kay, pompes funèbres; Benjamin Kay.
Toronto Junct. — West I. & Co, épïc et fruits; Isaac West.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Ottawa—Currie et Carson peintres; W. A. Currie & Co, succèdent.
Ridgetown — McGregor John & Co, harnais; John McGregor continue.
Smith's Falls—McCarthy G. R. & Co, quincaillerie; Peter Hope se retire et G. R. McCarthy continue.
Toronto—Feartherson & McCann, foïn etc.; Jos. Feartherson se retire, J. O. Gadsby est admis, raison sociale Gadsby & McCann.
Wallaceburg—Grenier & Scott forge-rons; W. Scott continue.

EN DIFFICULTÉS

Monckland Station—Gillies A. P. mag. gén.
Ottawa — Scripture W. H., pharma- cien. offre 25c dans la piastre.
Osnabruck Centre — Baker Gordon, mag. gén., ass 21 avril.
Pictou—Fralick O. B., tailleur etc., offre 40c dans la piastre.

FONDS VENDUS

Cornwall—Crosbie Samuel, hôtel.
Cunnington—May John R., poêles et ferblanterie.
Georgetown—McDermid John, épïc.

Hamilton—Taylor Joseph (The) Jew- elry Co Ltd, 14 avril par huissier.
North Bay — Torrance Adam, mag. gen., 15 avril.
Ottawa—Taeger P. J., tabac etc, 16 avril.
Stirling—Milne J & Son, nouv. etc, 15 avril.
Toronto—Bonner J., merceries, 14 avril.
Canadian Mineral Wool Co Ltd, par huissier 12 avril.
Woodstock—Wilson W. C., épïc, enca- n 15 avril.

FONDS VENDUS

Chatham—Pratt John boulanger; à James Greer.
London West—Dell W. H., boulanger etc.
Ottawa—Thompson A. m., chaussures, à 68c dans la piastre.
Smithville — House E. boulanger à D. H. Griffin.
Stratford — Duncan W. S., mfrs à Henry Baker.
St Mary's—Craig, D. A. chaussures; à Knechtel Bros.
Sydenham—Dowling Frk, mag. gnl et pharmacien; à A Boyce.
Tiverton—Ballantyne Bros, mag. gnl. à A. J. Campbell.
Toronto—Gunther E. et A., bijoutiers en gros.
Mulholland F. A. & Co, fourniture de photographes à D. H. Hogg & Co. qui continuent sous la raison sociale F. A. Mulholland & Co.

Wallaceburg—West & Davis, quincaill- erie, à Bremner & Burgess.

INCENDIES

Angus—Warner A., moulin à scie.
Cornwall—Munro John, moulin à fa- rine ass.
Decewsville—Jack W., moulin à pla- ner.
Laskay—Graham W., mfr de lainage.
Ottawa — Ladouceur, Mde Eugénie, mode.
Craig J. & R, tailleurs.
Hagersville—Decker C. A., hôtel.
McDonald Alex., hôtel.
Seaforth—Papst C. W., libraire.
Shedden — McAlpine J., écurie de louage
Teswater—Brink L. A., grain; Pélé- vateur
Toronto—Hannigan John, chaussures, ass.
Merrett Jennie, tapisserie.
Clayton Alfred, machiniste ass.
Davison J. M., fourniture de brasserie.
Ellis P. W. & Co., mfrs de bijoux ass.
Graham C. E., théas et cafés ass.
King-Jones (The) Co of Toronto Ltd ass.
Muckle W. H., agent.
Shields James R. & Co, courtiers en théas etc., ass.
Toronto (The) Whip & Novelty Co Ltd ass.
Woodstock—Clarkson Bros, construc- teurs; moulin à planer.

NOUVEAUX ETABLISSEMENTS

Aylmer—Aylmer (The) Electric and Mfg Co, demande charte.
Ayr—Watson (The) John Mfg Co. Ltd, mfr d'instruments agricoles.
Bluevale—Bluevale (The) Flax Mfg Co. Ltd.
Burford—Anseleybrook Solomon épïc.
 Vansickle R., pompes funèbres.
Brantford—Brantford Paper Co., Henrietta Tolton et Wm. A. Tuttle.
 Schultz Bros (The) Co. Ltd, constructeur etc.
Anglo Canadian (The) Gold Mining and Development Co. of Brantford.
Cornwall—Gregor H. R., tailleur.
 Marsh W. E., tailleur.
Fort Francis—Fort Francis (The) Mining Co.
Hamilton—McLaren W. H. & Co., épïc.; James J. McQuarrie se retire et Wm. J. Cunningham est admis.
 Doswell (The) Mfg Co Ltd.
 McPherson John (The) Co of Hamilton Ltd.
Combined Gold Mines (The) Co. of Ontario.
Ingersoll—A'gonquin The Gold Mining & Development Co.
Inkerman—Larue Alexander, forgeron.
Kingston—Lyonse Robert J., tabac, etc.
 McCulla James, épïc.
London—Southam (The) Printing & Lith. Co of London (Ltd).
Milverton—Smith Wm., harnais.
Mount Brydges—Delaware and Mount Brydges (The) Oil and Gas Co (Ltd).
Newtonville—Gilmer John, hôtel.
Orangeville—Kelly J. J. et F. J. Mar-

shall, quincaillerie : raison sociale Kelly & Marshall.
Owen Sound—Dowsley & Hatton, pharmaciens.
 Kelly Christopher, épïc.
 Scott Robt J., épïc.
Ottawa—Oronyn C. B. & Co, banquier et courtier.
 Quinn James M., tailleurs.
 Ohabot & Co., tailleurs.
 Grant Bros, quincaillerie, ont ouvert une succursale au coin des rues Division et Somerset.
 Gratton Gédéon, chaussures.
Canadian (The) Yukon Prospecting and Mining Co. Ltd.
Picton—Parker J. M., épïc
Preston—Metal (The) Shingle & Siding Co.
Pembroke—Pembroke (The) Navigation Co Ltd.
Sandwich—La Cle Robinet Frère de Sandwich.
Stratford—Anchor Wire (The) Fence Co of Canada [Ltd.].
South Woodilee—Mitche'l Jacob, instruments agricoles a admis Stephen Hooker : raison sociale Mitchell & Hooper.
Sturgeon Falls—Sturgeon Falls (The) Pulp Co.
St Thomas—Jackson W. B., quincaillerie.
Toronto—Windsor Barker (The) Co of Toronto [Ltd.].
 B. O. (The) Gold Fields Exploration Development and Investment Co of Toronto.
 Golden Queen (The) Mining and Development Co of Algoma.
 Hiawatha (The) Gold Mining and Milling Co of Ont.

Ontario (The) Chemical Co.
Ambrose (The) Mine & Development Co of Ontario (Ltd).
Anglo-Ontario (The) Exploration and Gold Mining Co (Ltd).
Cooper (The) Machine Co of Toronto (Ltd)
 Duval-Miller (The) Mfg Co of Toronto.
Mines (The) Investment Association of Ontario.
Victoria—Mabee R. Y., mag. gul et grain a admis son fils E. W. Mabee : raison sociale, E. W. Mabee & Son.
Wabigoon—Stirling W. W., mag. gén.
Windsor—Record (The) Printing Co
Webbwood—Webbwood (The) General Mining & Development Co (Ltd).

NOUVELLE-ECOSSE

CESSATIONS DE COMMERCE

Halifax—Grant Bros, hôtel; Simon Leblanc succède.
 Smith Lawson, épïc.
 Taylor R & Co, mfrs chaussures; Robert Taylor Co [Ltd.] succède.
Sydney—Fairbanks James H, hôtelier; déménagé à Halifax.

CESSIONS

Antigonish—Walden C. W., médecines brevetés.
Berwick—Cornwall Henry A., mercerie.
Halifax—Wilson W. C., nouv.
Lunenburg—Rhuland Adah, nouv. et mode.
Petit de Grat—Landry Dominique, mag. gul.
Old Bridgeport—Routledge Ellen.
Sydney—MacDonald D. J., mag. gén.

Meublez votre Salon
ou votre Boudoir avec...

LE CHAMPION

C'est la combinaison la plus ingénieuse du siècle, pour convertir au besoin votre salon ou boudoir élégamment meublé en une chambre très confortable.

Voyez les vignettes ci-bas - - -



Sofa de salon confortable et élégant.



En entrant un cordon d'abord imperceptible au centre du sofa, le siège s'ouvre et la combinaison fait baisser le dos.



Et vous avez un lit très confortable avec un matelas compris; en dessous est dissimulé un tiroir pour couverture du lit. Monture en noyer noir ou chêne solide.

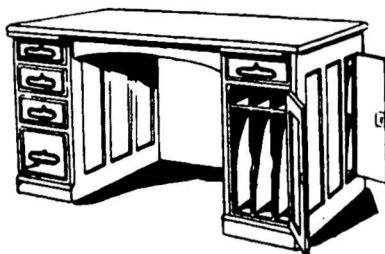
PRIX DE

\$20.00 A \$30.00

Selon la couverture et la largeur.



Grand choix de bureaux d'office de sus cylindre à \$15.00 à \$75.00.



Bureau d'office de \$9.00 à \$45.00.

Aussi, toujours en mains l'assortiment le plus..... complet de....

Meubles
de Gout

A des
Prix sans précédent.
Jugez vous-même.

LES MARCHANDISES SERONT EMMAGASINEES GRATIS JUSQU'AU MOIS DE MAI.

Chez N. G. VALIQUETTE, 1575, Ste-Catherine, Montreal

SEL

Ecrivez-nous quand vous voulez du SEL
VERRET, STEWART & CO.
 MONTREAL QUEBEC

SEL

Whycocomagh—McKinnon James tanneur.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Halifax—Nikerson Bros.
Truro—Galdwin & Patterson encanteurs et charbon à commission; E. H. Galdwin continue en son propre nom.

FONDS À VENDRE

Darhmouth—Turnbull George, écurie de louage.

Halifax—Brown Charles, charretier.
Hartling C. N., hardes.

Middle Musquodoboit—Shaw A. B., mag. gén.

Truro—Fulton A. R. & Co., instruments aratoires.

FONDS VENDUS

Halifax—Elliott F. O., merceries, à W. C. Anderson.

Yarmouth—Litterman A., mag. gén., à W. Y. Kennedy.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Annapolis—Bishop Allan, peintre.

Darmouth—Browne Alexander, Mary J. son épouse.

Halifax—Crowell M. O., quincaillerie, a admis L. H. Crowell, raison sociale Crowell Bros.

MacKasey Jas P., liqueurs.

Fairbanks James P., hôtelier doit ouvrir le Queen's Hotel.

Leblanc S & Cie, hôtel; Simon Leblanc et Wm Monbourquette

Mackintosh John, constructeur, son épouse Ethel.

Nickerson Bros, charpentiers, Lewis E. Nikerson seul.

New Glasgow—Wilson J. & Cie.; James H. Wilson seul.

Yarmouth—Iron Mine Trap Co.
 Liberman A., mag. gén.

Trefrey Bros, peintres; nouvelle raison sociale G. B. & W. R. Trefrey.

NOUVEAU-BRUNSWICK

CESSATIONS DE COMMERCE

Fredericton—Evitt Z. R., quincaillerie; Tweedale & Co. succèdent.

St Jean—Northup & Co, épice en gros, etc.; J. H. Northup continue sous la même raison sociale.

CONCORDATS

St Jean—Manson Mary, nouv. etc., à 25c dans la piastre.

Sharkey P. & Son, harde à 50c comptant et 50c à 3, 6, 9 et 12 mois.

DÉCÈS

Deer Island—Conley & Richardson, mag. gnl.; O. H. Conley.

St George—Taylor Bros granit: Wm Taylor.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Fredericton—Kitchen Willard & Cie, meubles et pianos: Willard Kitchen se retire.

EN DIFFICULTÉS

Fredericton—Magee James mag. gnl offre 20c dans la piastre.

St Jean—Harrison W. F. & Cie épice en gros.

FONDS À VENDRE

Gox Creek—Bourgeois D. A., mag. gén.

FONDS VENDUS.

Chatham—Wilson Wm., farine, etc., à Wm McLachlan.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

St. George—Mahoney Alex., mag. gén.

MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST

CESSATIONS DE COMMERCE.

Calgary—Richard & Co, liqueurs en gros et en détail; cette succursale.

Morden—Duncan Thos., forgeron; B. Chubb, succède.

FONDS A VENDRE

Carroll—Ross J. K., mag. gén.

Pipestone—McLean Malcolm, épice.

Winnipeg—McFarlane Wm hôtel (Roblin House).

Poynt J. W., hôtel (Russell House).

FONDS VENDUS

Deloraine—Herron & Evans, mag. gén. à 67c dans la piastre et les dettes de livre à 20c.

Morden—Stewart D. D., nouv. et chaussures, à George H. Rodgers; Rodgers & Ray continuent ici.

Souris—Munro J., mag. gén., à Wallace.

Winnipeg—Richardson (The) Stationery and Mfg Co Ltd; papeterie en gros et Mfrs à The Ford Stationery Co.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Glenboro—Shannon J. P. & Cie, quincaillerie.

Laborderie—Manitoba (The) Dairy Co.

Neepawa—Davidson (The) Co. Ltd a ouvert des succursales à Wabigoon et Rat Portage.

Selkirk—Selkirk (The) Publishing Co.

COLOMBIE ANGLAISE

CESSATIONS DE COMMERCE

Amsworth—McKinnon J., hôtel; Goodenough & King, succèdent

Chilwick—Nevin David, forgeron.

Cowichan Station—Cook G. S., mag. gén.

Comax—McArdle M., épice.

Kamloops—Baillie Wm., éditeur; Baillie & Bennet succèdent.

Rossland—Fullerton & Green, épice.

ROSE'S

West
India

LIME JUICE

(Jus de Limon des Indes Occidentales)

EST

DELICIEUX .. SAIN .. et RA Fraichissant

— Plus Sain et moins Couteux que les Citrons —

En vente dans toutes les bonnes maisons de gros, épiceries et pharmacies.

LAW, YOUNG & CO., MONTREAL, Agents pour le Canada



Si Vous Voulez

BICYCLES:

White \$100—18 $\frac{1}{2}$ à 23 lbs.
 March-Davis, \$50, \$60, \$75.
 2de main, depuis \$30.

Venez nous voir avant d'acheter.

VOITURES:

Toutes sortes et tous prix.
 Légères et fortes.
 Neuves et de seconde main.

Venez nous voir avant d'acheter.

EXPRESS:

Pour épiciers, bouchers, de tous
 les prix et façons.
 Termes raisonnables.

Venez nous voir avant d'acheter.

ALLEZ CHEZ

R. J. LATIMER,

392 rue ST-PAUL.

Sandon—Leduc Geo., hôtel; Montgo-
 mery & Leduc succède.
Union—Oanonica F., fruits.
Vancouver—Bray H. J., fruits; J. H.
 Woollams, succède.
Catholic Supply Co librairie.
Vernon—Murphy & O'Brien, hôtel;
 W. J. O'Brien, succède.
Victoria—Bossi A. V., épïc.
McDonald A. R. hôtel; George Wal-
 ker, succède.
Wellington—Brown James, boucher.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Greenwood City—Kerr Bros, bouchers;
 Kerr & Flood succèdent,
Nanaimo—Smart & Thorne, boulan-
 gers; Geo. M. Smart continue.
Rosland—O'Connell & Farrell, hôtel;
 O'Connell continue.
Victoria—Meiss & Gold, cigares; Gold
 continue.

EN LIQUIDATION

Victoria—Carlisle Pack and Canning
 Co.

FONDS VENDUS

Greenwood City—Paton W. B., meu-
 ble à T M Galley.
Kalso—Cameron Bros, charretiers à
 Lucas Bros.
Kamloops—Smith R. E., mag. gén. à
 John Beaton.
Mount Lehman—Middleton Walker,
 épïc. à P. Alder.
Trail—McLean Mde Wm, restaurant
 à Hamilton & Bruce.
Union—Hamburger H., nouv. à Gns.
 Hank.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS.

Nanaimo—Taylor E. E., thés a admis
 Lewis Smith; raison sociale Taylor
 Smith & Co.
New Denver—Jeweller H. H. a admis
 un associé.
New Westminster—Sinclair & Co,
 chaussures, a ouvert une succursale à
 Trail.
Rosland—Whitehouse Trading Co.
**Canada Powder Co of British Colum-
 bia**
Vancouver—Grass Charles & Co,
 chaussures ont admis E. Pilon.
Victoria—Carlisle Canning Co.
London Canning Co.
Milwaukee Brewing Co.

PETITES NOTES

M. Lucien Levernier communique à
La Science en famille le moyen suivant
 de se confectionner une meule en émeri
 sans outillage spécial.

Après avoir fait dissoudre 30 grammes
 de bonne colle forte dans 200 grammes
 d'eau on ajoute 3 grammes de bichro-
 mate de potasse puis, une fois ce der-
 nier fondu, on verse le tout dans un
 moule bien graissé.

Pendant qu'il est encore bien liquide,
 on délaie de l'émeri pulvérisé jusqu'à
 ce que l'on obtienne une pâte assez con-
 sistante et on laisse sécher.

Le bichromate de potasse insolubilise
 la gélatine et l'on obtient ainsi une
 meule qui, sans avoir toutes les qualités
 des meules du commerce, peut rendre
 de réels services dans bien des cas.

Toutes les voitures de 1re classe pour
 chemins de fer construites par la célè-
 bre maison Pullman sont montées sur
 roues en papier comprimé Les ateliers,
 situés dans le voisinage de Chicago,
 fournissent annuellement 12,000 de ces

C. H. BRANCHAUD
 COMPTABLE, AUDITEUR et COMMISSAIRE
 97 rue St-Jacques, Montréal

Spécialité: Règlement des Affaires de Faillites.

BILODEAU & RENAUD

COMPTABLES, AUDITEURS ET COMMISSAIRES,

No. 15 rue St - Jacques, Montréal

Spécialité:

Règlement des Affaires de Faillites.

Téléphone 3003

L. W. TELMOSSE

(Ci-devant de Gaucher & Telmosse)

COMPTABLE

Liquidateur de Faillites,

Agent d'Immeubles,

Assurances, Collections, Etc.,

Commissaire de la Cour Supérieure.

BATISSE ROY: CHAMBRES 9 ET 10

No 16, RUE ST-JACQUES

MONTREAL

SPECIALITÉ: AGENT DE SUCCESSION.

Téléphone Bell 6170.

CHS. DESMARTEAU

Comptable, Auditeur et Commissaire

No 1598 rue Notre-Dame.

SPÉCIALITÉ:

RÈGLEMENTS D'AFFAIRES DE FAILLITES.

ARTHUR GAGNON.

L. A. CARON.

GAGNON & CARON

Experts-Comptables,

Auditeurs, Liquidateurs, Fidei-
 Com, Commissaires, C. S.

Administration de Successions.

Achat de Débentures Municipales.

Téléphone Bell 815.

Boîte B. P. 811

BATISSE DES CHARS URBAINS,

MONTREAL.

PROVIDENT SAVINGS LIFE ASS.
SOCIETY OF NEW YORK

EDW. W. SCOTT, PRÉSIDENT

La meilleure Compagnie pour
 les assurés et les Agents. ----

Les agents habiles et les personnes recherchant
 une position rémunératrice, peuvent s'adresser au
 bureau principal ou à aucun des agents généraux
 de la Compagnie.

R. H. MATSON,

Gérant Général pour le Canada

87, rue Yonge, Toronto.

A VIS DE FAILLITE

DANS L'AFFAIRE DE

P. C. GRATTON.

Ste Thérèse de Blainville.

Les sous-signés vendront à l'encan public, sur le
 lieu à Ste-Thérèse de Blainville.

Mardi, le 20 Avril 1897

A DIX HEURES DE L'AVANT MIDI
 pour ceux qui se trouvent à la briqueterie (brick
 yard) la vente se continuant immédiatement après
 à la ferme pour ce qui s'y trouve.

L'actif mobilier du failli consistant en
 10 Environ 200 mille briques 800
 20 Chevaux se trouvant à la briqueterie. 250
 30 Partie du roulant à la briqueterie 11140
 40 Dettes de livres actives, billets et juge-
 ments d'après liste 24337.
 50 Un monument funéraire ne portant au-
 cune inscription. 150

60 Roulant de la ferme, chevaux et animaux 45750
 70 Grains et patates 26710
 80 Un contrat de l'insolvable avec la Boston Ruble
 Company pour faire l'ouvrage en brique par une
 manufacture à être construite cette été à Saint
 Jérôme, avec un million de briques dont la plus
 grande partie se trouve actuellement à Ste-Thérèse
 le tout sujet à certaines obligations et charges, tel
 que spécifiées au cahier de charges.

Pour autres informations, s'adresser à
 LAMARCHE & BENOIT,
 Curateurs,
 1709 rue Notre-Dame, Montréal.

MARCOTTE FRÈRES, Encanteurs.



roues. D'après *The Engineer*, la roue est formée d'une bobine centrale en papier, serrée entre deux disques d'acier de 6 millimètres d'épaisseur, réunis par deux rangées circulaires de boulons.

Les boulons de la rangée la plus proche du centre traversent des trous pratiqués dans une bride venue de fonte avec le moyen, ceux de la rangée extérieure des trous pratiqués dans une sorte de cornière venue de fonte avec le bandage. Le papier employé est du carton-paille sous forme de feuilles circulaires de faible épaisseur que l'on place les unes sur les autres, après avoir enduit de colle forte la surface supérieure de chacune et que l'on soumet, après dessiccation dans une chambre chauffée à l'action d'une presse hydraulique qui réduit de plus de moitié l'épaisseur de la pile.

Il faut environ 200 feuilles pour une roue. Une fois le disque bien sec, on le tourne comme une pièce métallique et on le fait pénétrer par force au moyen d'une pression hydraulique dans le bandage. On alèse ensuite le centre pour le passage du moyeu, qui a un diamètre un peu supérieur à celui du trou pratiqué dans le disque; l'ajustage se fait également sous pression. Entre autres avantages, ces roues, qui peuvent parcourir 500 à 800 mille milles avant d'être mises hors service, suppriment les vibrations et diminuent par suite, l'usure des fusées d'essieu.

Tout le monde a vu ces sièges en bois courbé, qui, à l'élégance des formes, joignent une solidité à toute épreuve, vu l'absence des clous et des collages finissant toujours par se relâcher à l'usage. Or, l'idée pratique de courber le bois serait due aux Hongrois qui emploient surtout à cet usage le hêtre rouge qu'on trouve en abondance dans les forêts de la Hongrie, et qui ne servait autrefois qu'au chauffage.

On scie le bois dans sa longueur en lattes carrées de quatre à cinq centimètres, que l'on arrondit autour selon les objets à confectionner. On les soumet ensuite pendant un quart d'heure à l'action de la vapeur surchauffée dans les récipients hermétiquement fermés. Sous l'influence de cette chaleur humide, le bois devient maniable et on lui fait suivre facilement les contours d'un modèle en fer sur lequel on l'assujettit au moyen de pincettes. Le bois est ensuite mis au séchoir avec son modèle pendant deux, trois ou même huit jours selon les dimensions de l'objet.

Le séchage une fois opéré, le bois conserve pour toujours la forme qui lui a été donnée.

On fabrique ainsi des roues de charrettes et de voitures qui reviennent beaucoup moins cher que celles faites par les procédés ordinaires.

Pour les usages mobiliers, après le séchage, il ne reste plus qu'à polir, assembler et vernir les différentes pièces.

Pour la fabrication des jouets, le bois courbé rend ainsi de grands services, notamment pour les cerceaux d'enfants qui ne comportent ainsi aucun clou de métal.

Depuis plus de trente ans, les Américains emploient, pour la décoration des plafonds, des murs, etc, du papier à tapisserie dont l'un des côtés est en bois.

La fabrication de cet article a été modifiée depuis peu et tend à s'introduire en Europe sur une vaste échelle.

A VIS DE FAILLITE.
DANS L'AFFAIRE DE
GAGNON & VAILLANCOURT

Manufacturiers de chaussures, 1333 rue Ontario, Montréal, Faillite.
Les sous-signés vendront à l'encan public EN BLOC, ou en lots convenables aux acheteurs, sur les lieux, No 1333 rue Ontario.

Mardi, 20 avril 1897, à 10 hrs a. m.

L'actif mobilier appartenant à la faillite des susdits comme suit, savoir :

Cuir et fournitures	\$ 997 18
Chaussures en voie de confection et échantillons	376 00
Machines, outils, formes, etc	1,509 05
Mobilier de l'office	44 75
Roulant	110 00

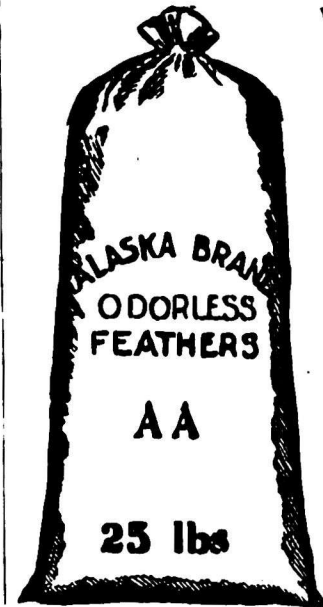
\$3,120 98

Dettes de livres suivant liste seront vendues séparément 92 38

\$3,219 36

La manufacture sera ouverte pour inspection lundi, le 19 courant. Pour plus ample informations, s'adresser à

CHARLES DESMARTEAU, Curateur, 1598, rue Notre-Dame, Montréal.
MARCOTTE & PERRÉS, Encanteurs.



La Compagnie 'Alaska' des Plumes et des Duvets
290 RUE GUY, MONTREAL

Écrivez pour avoir nos prix. Tout nos plumes purifiées à la vapeur et triées à la main.

Tél. Bell 8374 Tél. des Marchands 6 1

B. BETHIER

MARCHAND EN GROS ET DÉTAIL DE

Bois, Charbon et Grain

Rue NAPOLEON (près du Canal)

ET 1118 ST-JACQUES

La COMPAGNIE CANADIENNE DE GAOUTHOUG DE MONTRÉAL

Attire l'attention du commerce sur ses produits de cette année. Le fini et la qualité de leurs claques pardessus ne peuvent être surpassés.

Demandez la Claque....

"20th CENTURY"

Bureaux et Entrepôts :

333 rue St-Paul, Montréal

Succursales : TORONTO et WINNIPEG

J. BENJAMIN DAGENAIS

ENTREPRENEUR

210, rue Guy, Montréal.

REPRESENTANT LA CELEBRE COMPAGNIE

THE PEDLAR METAL ROOFING CO. OSHAWA, ONT.

En Entrepot : Pierre, Brique, Clapboard et Bardoux peints ou galvanisés. Corniches, Dalles et Dalots en tôle galvanisée. Plans et estimés fournis pour plafonds ornemental en acier, ou pour extension de bâtisse en tôle galvanisée.

Tel. Bell 8118.

Demandez nos prix.

Vente de Propriétés Immobilières

ROMÉO PRÉVOST,

Debiteur-Absent, MONTREAL.

Le sous-signé vendra par encan public.

Samedi, 17 Avril 1897, à 1 heure. P. M. à l'Hôtel de Ville de Louiseville,

les propriétés suivantes :

Deux lots de terre étant les numéros 610 et 611 des plan et livre de renvoi officiel du cadastre de la dite ville de Louiseville, faisant front sur la rue St-Pierre, de la dite ville, avec bâtisses sus-érigées.

La dite vente sera faite à la charge des privilèges, hypothèques et droits réels affectant les dits immeubles et encore à la charge de tous les frais nécessités pour effectuer telle vente.

Pour informations et cahier de charges, s'adresser à ARTHUR GAGNON, Curateur, JOHN RYAN, Encanteur.

Bureau de GAGNON & CARON, Curateurs et Commissaires, No 41, Bâtisse des Tramways, Montréal.

SADLER & HAWORTH,

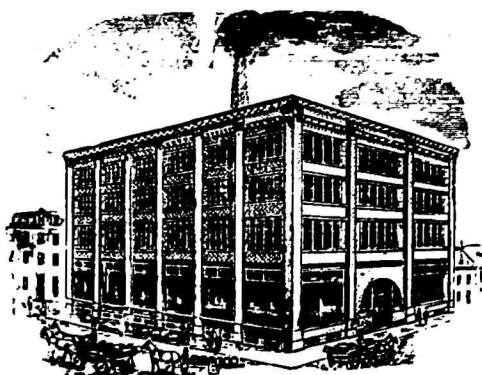
Ci-devant ROBIN, SADLER & HAWORTH

MANUFACTURIERS DE **COURROIES EN CUIR**

BUREAU ET MANUFACTURE :

TANNÉ AU CHENE

COIN DES RUES WILLIAM ET SEIGNEURS, MONTREAL.



Chronique de Québec

Mercredi, 14 avril 1897.

Nul ne se plaindra que le carême soit fini. Bien que dans l'ensemble, il n'est pas été défavorable au commerce. Il n'en est pas moins certain que l'approche des fêtes de Pâques a singulièrement activé les affaires, d'autant plus que cela coïncide avec l'ouverture de la navigation. Déjà le cabotage est commencé, et l'on n'attend plus que la débacle finale pour que le port reprenne sa physiologie animée. Tout est prêt pour recevoir la flotte d'outre-mer qui d'après les nouvelles, sera exceptionnellement nombreuse.

Ici, comme dans les autres centres du pays, il paraît évident que nous sommes à la veille d'une saison de prospérité.

L'on admet que le commerce est généralement plus confiant que les années précédentes; les entreprises locales et la concurrence étrangère créent beaucoup de mouvement dans toutes les branches d'affaires. On peut dire que le commerce de la semaine a été bon pour le détail. Des maisons de confection nous assurent que les commandes reçues pour toilettes ont été exceptionnellement importantes. Cela s'explique par le fait que l'ouverture de la belle saison coïncide avec la fin du carême.

Nous avons pris des renseignements spéciaux pour ce qui concerne la fabrication de la chaussure. Bien que l'ouvrage soit encore assez considérable, il n'y a plus cette activité des dernières semaines.

C'est l'époque de la préparation des échantillons pour l'automne et l'hiver prochain. Comme le disent quelques ouvriers le mouvement va aller en ralentissant jusqu'au milieu de juin, où il y aura nécessairement une reprise importante. Cela se conçoit. Les marchandises d'été sont maintenant livrées. Les voyageurs de commerce reviennent à Québec et attendent les échantillons nouveaux qui ne seront prêt avant une

quinzaine. Ils partiront alors pour placer des ordres sur divers points du pays, jusqu'au Nord-Ouest et à la Colombie Anglaise. Les manufactures reprendront alors un puissant essor. La période de relâche pourrait être bien courte, ce qui est de bonne augure pour notre industrie.

ÉPICERIES

Le nouveau à noter dans l'épicerie est que, d'après des renseignements sérieux, des montants considérables en droits de douane et "d'exciise" ont été payés au gouvernement dans la dernière quinzaine. L'incertitude où se trouve le commerce quant au remaniement en perspective du tarif, est une cause de murmure ici comme ailleurs. Espérons qu'un pareil état de choses ne durera pas longtemps, et que notre commerce saura avant peu à quoi s'en tenir quant aux diverses modifications projetées au tarif.

Sucres : Jaunes, 3½ à 4c; Powdered, 6c; Granulé, 4½ à 4¼c; Paris lump, 6¼c.

Sirops : Barbades No 1 tonne, 32 à 33c; Tierce, 33 à 35c; No 2, tonne, 28 à 29c; Porto-Rico, 32c.

Beurre frais : 10 à 13c.

Huile de charbon : 14½ à 15c.

Conserves en boîtes : saumon, \$1.20 à \$1.40; homard, \$2.15 à \$2.25; blé d'Inde, 75 à 89; pois, 80 à 90.

Soda à laver, de 80 à 90c; do à pâte, \$2.40; Empois, 4¼c; do, satin, 7¼c.

Allumettes :

Telegraph. \$3.75 la caisse

Telephone..... 3.50 —

Phœnix..... 3.20 —

New-Dominion.... 3.15 —

FARINES, GRAINS ET PROVISIONS

L'activité renaît dans cette ligne d'affaires. Des ordres sans nombre et importants arrivent sans interruption des centres éloignés livrable à l'ouverture de la navigation. Les prix sont assez fermes.

Farine (en poches) : Fine \$1.20 à \$1.25; Superfine, \$1.40 à \$1.50; Extra, \$1.65 à \$1.75; Patent, \$2.05 à \$2.10; S. Roller \$1.95 à \$2.00.

Grains : Avoine "Province" (34 lbs)

26 à 28c; do "Ontario" 30 à 32c; son, 55c; blé d'Inde, 38 à 40.

Lard : Short Cut, \$13.50 à \$14.00; saindoux pur, en saux, \$1.40 à \$1.50; do composé, \$1.20 à \$1.30; chaudières, 6 à 7c
Huile : Loup-Marin "Straw," 36 à 37½.
Huile de morue, 27c.

Quelques marchands de gros entreprennent des craintes sérieuses. C'est le projet de la continuation de l'Intercolonial jusqu'à Montréal qu'en est cause. Jusqu'ici, prétend-on, Québec avait un contrôle important sur le commerce du bas St Laurent et des provinces maritimes. Les affaires qui s'y transigent avec nos bonnes maisons de gros sont considérables. Mais qu'arrivera-t-il le jour où les marchands de Montréal obtiendront des conditions spéciales de fret à prix réduits pour le transport de leurs marchandises ?

Ne sera-ce pas une concurrence ruineuse pour nous ? Et la-dessus, quelques-uns s'inquiètent, se lamentent, et crient que nous sommes sacrifiés.

Des journaux prétendus sérieux se font les interprètes de ces jérémiades dans un but facile à deviner. Nous croyons, pour notre part qu'il y a de l'enfantillage dans cette manière d'envisager les choses et dans cette tentative d'entraver le commerce de Montréal sous prétexte de concurrence désastreuse pour nous. Au lieu de ces doléances stériles les véritables hommes d'affaires s'apprentent à lutter plus que jamais en comptant avec les nécessités inévitables du trafic et en faisant tous les efforts possibles pour compléter le système de chemins de fer qui doit relier Québec avec le reste du pays.

Quelques-unes de ces questions ont été soumises à l'assemblée trimestrielle des membres de la Chambre de Commerce, tenue hier, et à laquelle il n'y avait malheureusement pas une assistance suffisante. Voici, entre autres choses, ce que le président, remplaçant l'honorable M. Dobell, a cru devoir inclure dans son rapport des opérations du Conseil relativement au profit du pont de Québec.

La ville de Québec insiste sur le droit qu'elle a de réclamer cette améliora-

GRAINS DE SEMENCE

Blé (rouge et blanc) Manitoba et Ontario; Avoine, Banner Welcome, Mervillouse, Canadienne, etc.; Pois, Orge Sarrasin, etc. Blé d'Inde a silos, Lentilles, Mil canadien et de l'ouest; Trèfle rouge, blanc, alsike, vermont, mammoth; Plâtre à terre; engrais chimiques.

Spécialités de Grains et Graines pour Cercles Agricoles.

J. B. RENAUD & CIE, 126 à 140, rue St-Paul, QUEBEC

Sirop Fajardos

Reçu par Btine "Boston Marine" une cargaison de SIROP FAJARDOS de couleur jaune et qualité extra.

NAZAIRE TURCOTTE & Cie, QUEBEC.

Notre Assortiment pour le Printemps est au grand complet...

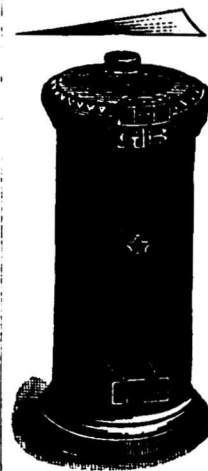
Spécialités : Valises, Sacs de Voyage, Etc., aux prix de fabrication. Nos balais sont toujours les meilleures valeurs du marché. Nous payons le fret sur des quantités de 5 doz. ou plus.

JOB, 75,000 pièces de Tapisserie, depuis 3 cts en montant.

LABRECQUE & MARCOTTE, 13 rue St-Antoine, Quebec.

SUCCESSIONS DE BOISSEAU & MARCOTTE

Poêle L'ETOILE ★



Grande
Réduction
Sur notre
Célèbre
Poêle
L'ETOILE...



Breveté 10 mars 9



Médaille à l'Expo-



sition Provinciale

de 1894

GEO. BROUSSEAU

MANUFACTURIER

79-83 Rue St-Paul, - Québec.

AUTRES SPECIALITES Balances et Estampes FAITES SUR CUIVRE

tion ; les demandes de ses citoyens devraient être considérées et on devrait prendre tous les moyens de les accorder. Il est plus que temps que les citoyens de Québec prennent en mains leurs intérêts qui, après tout, se rattachent intimement à la prospérité générale du Dominion, et qui paraissent avoir été négligés jusqu'à présent d'une manière systématique.

Si les sacrifices d'argent continuels de la part de notre ville pour des entreprises publiques qui ont largement bénéficié à des parties éloignées du Dominion ; si des années de dévouement complet et absolu de sa part aux principes politiques que respirent les hommes qui nous gouvernent aujourd'hui à Ottawa ne sont d'aucun poids, il reste encore une question d'intérêt public qui devrait commander l'attention du gouvernement. Québec ayant l'avantage de posséder l'un des plus beaux ports du monde, devrait être mis en position de correspondre aux exigences du trafic futur qu'amènera à ses quais un service transatlantique rapide. De plus, le gouvernement possède à Québec des propriétés considérables connues sous le nom de " Bassin Louise," et il devait faire tous les efforts possibles pour y amener du trafic vu qu'elles ont coûté tant d'argent au pays."

Nous livrons au public, sans commentaires, cette partie du rapport que nous traduisons d'un journal anglais du matin. Nous croyons seulement qu'un des membres a fait la remarque sensée que si les citoyens de Québec s'opposaient à tout ce qui pouvait être avantageux à Montréal, Montréal à son tour pourrait bien contrecarrer quelques-uns des projets de Québec.

Il est possible qu'en somme les questions ne soient pas assez étudiées, et que des comités chargés de se renseigner et de renseigner la Chambre auraient un bon effet. Nous suggérons le moyen qui se pratique à Montréal et qui est la manière la plus rationnelle et la plus efficace d'atteindre un but sérieux. L. D.

NOTE SPECIALE.

Ripans Tabules cure torpid liver.

PETITES NOTES

Le célèbre inventeur Edison, annonce qu'il vient de découvrir un nouvel agent chimique susceptible d'augmenter dans des proportions considérables la puissance des rayons de Röntgen.

Cette découverte facilitera énormément l'usage des rayons en chirurgie, car Edison affirme qu'à l'aide de sa nouvelle découverte, on peut photographier non seulement les os, mais tous les organes intérieurs du corps humain. Jusqu'à présent, Edison refuse d'indiquer le nom du produit dont il se sert pour obtenir le résultat qu'il signale ; il veut, avant de faire cette divulgation, avoir complètement terminé ses expériences.

Les Hollandais, gens pratiques pour bien des choses, ont la précaution de tuer le poisson au sortir de l'eau en lui faisant une incision longitudinale sous la queue, et il est probable que beaucoup d'autres peuples en font autant.

Pourquoi donc ne fait-on pas de même partout. On le laisse au contraire, mourir lentement, comme si la mort, précédée de souffrances prolongées, n'altérerait pas la chair de tous les animaux. Est-ce que les bœufs, les veaux, les moutons, les porcs, les lapins, les volailles, etc., ne sont pas tués, et surtout saignés, afin de donner une meilleure chair et d'en assurer la conservation.

La mort lente du poisson amollit les chairs et en provoque la décomposition aussi ne saurait-on trop recommander aux pêcheurs de tuer le poisson au sortir de l'eau en lui pratiquant une incision à l'exemple des Hollandais.

Un journal allemand signalait récemment un procédé rendant, parait-il, de grands services pour la gravure de lettres, noms ou dessins, de marques de fabrique, par exemple, sur des objets métalliques et, en particulier, sur les lames de couteaux.

On couvre le métal à graver de la mixture suivante : 1 litre de naphte, 1/2 de kilogramme de bisulfure de carbone, 2 kilogs de résine pulvérisée et 1 kilog 50 de chlorure de cuivre. On en étend une couche assez mince sur le métal : on prend le patron, la matrice du dessin à

imprimer ; on la trempe dans une solution faible de potasse et on la presse à la surface de l'objet à graver. On lave ensuite celui-ci ; puis, on le mouille avec une solution faible de sel ammoniac, qui sert de conducteur pour le passage du courant ; celui-ci attaque le métal où la couche protectrice a été enlevée.

BUREAU DE POSTE DE MONTRÉAL

DIRECTION.	Mailles fermées.		Mailles livrées	
	A. M.	P. M.	A. M.	P. M.
GRAND TRONC.				
Montréal et Toronto	8 00	645 & 930	9 30	10 00
M. et Cornwall, Local		4 00	9 00	
M. et Lachine	6 00	2 15	9 30	5 00
M. Hunt. et Dundee.		3 30	9 30	
M. et Valleyfield	5 30	3 30	9 30	7 00
M. et Rouses Point.	6 30	5 20	9 00	11 00
M. et Island Pond	6 45	3 00	8 00	12
		10 15		
PACIFIQUE.				
M. et Toronto		8 00	9 0	
M. et Mansonville		300 & 1015	11 00	
M. et St-Jean, N. B.		6 50	9 30	
M. et Sherbrooke		3 00		12 5
Farnham et St. Pie.		3 00		12 30
Sherbr. et L. Mégan.	6 45	6 50	10 00	
M. et Qué.—Côte Nd.	7 15	9 30	8 00	5 00
M. et O. (Sam. 810 p.m.)	7 45	315 & 800		1 00
M. et Winn. et Col. A.	8 50			10 00
M. et Pte Fort. (S. 5.15)	6 45	4 15	9 30	
Montréal et Malone.		4 50	10 30	11 30
PROVINCES.				
Alberta C.P.R.	8 50		8 10	10 00
Assiniboine do	8 50			10 00
Colombie Ang. do	8 50		8 10	10 00
Manitoba do	8 50			10 00
N. Brunswick G.T.R. et C.P.R.	6 45		6 50	9 30
Nouv. Ecosse G.T.R. et C.P.R.	6 45		6 50	8 30
Ontario G.T.R.	8 00	645 & 930	9 30	9 00
Ile du Prin. Ed. do	6 45		6 50	8 30
Saskatchewan C.P.R.	8 50			10 00
ETATS-UNIS.				
Centre D. & H.	8 00	5 20	9 00	Mt.
		7 25	9 00	
Nouv. Anglet. C. V.		5 00	00	
		7 30		
ud do	8 00	5 20	9 00	10 15
		7 25	9 00	
Ouest G.T.R.	8 00	7 15	9 30	9 00

Les lettres chargées, pour les Etats de New York et d'Ohio, (celles pour Toledo et Cincinnati exceptées) seront expédiées à 3.25 p.m. pour la route de Montréal et Malone.

Les correspondances enregistrées pour Boston et les Etats de la Nouvelle Angleterre, New York et les Etats du Sud, doivent être déposées avant 5.00 heures p.m. Pour Portland, Me., à 7 heures p.m.

Le sac des lettres enregistrées ferme à 5.00 p.m. pour New York passe via Springfield, Mass., en charge du courrier convoyeur et arrive à la gare à 11.32 a.m. le lendemain.

VOUS ACHETEZ

...ET JE VENDS DU...

Vinaigre "Eureka"



A L'ESTRAGON

Alfred Robitaille

---LE SEUL MANUFACTURIER DE VINAIGRE (EN ENTREPOT) A---

☛ **QUEBEC**

LS. DESCHENES
ENGANTEUR DE COMMERCE

Jobber en Chaussures

No 60 RUE ST-JEAN
QUEBEC

N. B.—Messieurs les marchands de la campagne épargneront de l'argent en venant me faire visite avant d'acheter ailleurs. J'ai constamment en mains toutes sortes de jobs pour leur commerce.

JAPAN JAVA

MARQUE "MOUNT"

☛ **RIZ** ☛

ROYAL MILLS."

PATNA BURMA

D. W. ROSS CO., Agent, MONTREAL

NOS PRIX COURANTS

Nos Prix Courants sont révisés chaque semaine. Ces prix nous sont fournis pour être publiés, par les meilleures maisons dans chaque ligne; ils sont pour les qualités et les quantités qui ont cours ordinaire dans les transactions entre le marchand de gros et le marchand de détail, aux termes et avec l'escompte ordinaire. Lorsqu'il y a un escompte spécial, il en est fait mention. On peut généralement acheter à meilleur marché en prenant de fortes quantités et au comptant. Tous les prix sont ceux du marché, en général et aucune maison ou manufacture n'a le pouvoir de les changer à son avantage, sauf pour ses propres marchandises qui sont alors cotées sous son propre nom et sa propre responsabilité. La Rédaction se réserve le droit de refuser ce privilège à quiconque en abuserait pour tromper le public.

PRIX COURANTS. — MONTREAL, 15 AVRIL 1897.

Allumettes.	Chocolats et Cacaos.	Conserves alimentaires.	Canistres ronds :
Télégraph, la caisse. 3 70	<i>Felix Pottin:</i>	<i>Légumes.</i>	Roast Beef can. 1 lb. 24 à la c. dz 1 10
Telephone " " " " " 3 50	Chocolat, qualité No 1, lb. 0 27½	Asperges doz. 4 00 4 50	" " " " " 2 " 12 " " " 2 00
Tiger " " " " " 3 35	" " " " " 3, lb. 0 35	Baked Beans Hoegg 1 20 1 25	Bœuf bouilli " " " " " 1 " 24 " " " 1 10
Phœnix " " " " " 3 00	Cacao, boîte ½ lb. 0 27½	" " Windsor 1 20 1 25	" " " " " 2 " 12 " " " 2 00
New Dominion " " " " " 3 15	<i>Chocolat Fry.</i>	Blé d'Inde 2 lbs. doz. 0 60 0 75	" " " " " 6 " 12 " " " 6 00
<i>Prêt payé à destination et 20c. en moins par caisse pour 6 caisses et au-dessus, assorties ou non.</i>			
Parlor, la caisse \$1 45	Caracas ½ boîte de 6 lbs. la lb 0 42	" Yarmouth 2 lbs. " " " 0 00 1 50	Mouton roti " " " " " 2 " 12 " " " 2 20
" " par 5 " " " " " 1 40	Vanille " " " " " la lb 0 42	" Windsor " " " " " 0 70 0 75	" " " " " 6 " 12 " " " 6 00
Articles divers.	Gold Medal (sucré) " " " " " la lb 0 29	Champignons la boîte 0 14 0 24	Lang. de bœuf " " " " " 2 " 12 " " " 6 00
Bleu Parisien 0 11 0 13	Pur non sucré " " " " " la lb 0 42	Citrouilles, 3 lbs. doz. 0 85 0 90	" pr. lunch " " " " " 1 " 24 " " " 2 40
Bouillons communs gr. 0 18 0 30	Diamond " et " " " " la lb 0 24	Haricots de Boston " 2 10 2 25	Sauc. Camb'ge " " " " " 2 " 12 " " " 3 25
Bougie Paraffine, lb. 0 10 0 10½	Monogram ½, 6 div. " " " la lb 0 24	Haricots verts " 0 70 0 90	Bœuf fumé " " " " " 1 " 24 " " " 2 20
" London Sperm. 0 09 0 09½	<i>Cacao Fry.</i>	Olives Pints " 3 75 4 00	<i>Conserves :</i>
Briques à couteaux, doz. \$0 35 0 37½	Concentré ½ et 1 lb boîte de 1 doz 2 40	" Pints " 2 00 2 50	Jambon pot ½ lb. 48 à la c. lad. 65
Brûleurs pour lampes	Homéopathique ½ bte 14 lbs la lb 0 33	Petits pois français boîte 0 09 0 11	Gibier " " " " " 48 " " " 65
No 1, doz. 0 00 1 00	" " " " " bte 12 lbs la lb 0 33	" " " " " fina. boîte 0 13 0 14	Poule " " " " " 48 " " " 65
No 2 " " " " " 0 00 0 75	<i>Cacaos Cowan:</i>	" " " " " extra fins. 0 15 0 18	Dinde " " " " " 48 " " " 0 65
No 3 " " " " " 0 00 0 70	Hygiénique, en tins de ½ lb dz. 3 75	" " " " " extra surfins 0 17 0 18	Langue " " " " " 48 " " " 0 65
Câble coton ½ pos., lb. 0 134 0 14	" " " " " lb " " " 2 25	Pois canadiens 2 lbs. " 0 75 0 90	Bœuf " " " " " 48 " " " 0 65
" Manilla, lb. 0 12 0 14	Essence cacao, non sucré, p. dz 1 40	Tomates doz. 0 80 0 85	<i>Pâtés truffes :</i>
" Sisal, lb. 0 37 0 08	" " " " " ½ lb lb. 0 55	Truffes " 4 80 5 00	Canard sauv. can. ½ lb 48 à la c. dz 1 10
" Jute, lb. 0 084 0 09	<i>Chocolats Cowan :</i>	<i>Fruits :</i>	Perdrix " " " " " 48 " " " 1 10
Cartes à jouer, doz. 0 25 3 60	French Diamond 6 div. 12 lbs. 0 23	Ananas, 2 et 2½ lbs. doz. 2 10 2 50	Poule " " " " " 48 " " " 1 10
Chandelles suif, lb. 0 00 0 09	Queen's dessert, ½ et ¼ la lb. 0 40	Bluets, 2 lbs. " 0 65 0 70	" et jambon " " " " " 48 " " " 1 10
Épingles à linge, bt. 5 gr. 0 00 0 60	" " " " " 6 div. 0 42	Fraises, 2 lbs. " 1 55 1 65	<i>Soupes :</i>
3 fils. 4 fils.	Mexican Vanilla, ½ et ¼, la lb. 0 35	Framboises, 2 lbs. " 1 69 1 75	Pois can. 1 pte 48 à la c. dz 1 10
Ficelles 30 pieds. 0 40 0 70	Parisien, marc. à 5c, la lb. 0 30	Pêches, 2 lbs. " 1 70 1 90	Mulligatawny " " " " " 48 " " " 1 10
" " " " " 40 " " " " " 0 50 0 90	Royal Navy, ½ et ¼, la lb. 0 30	" 3 lbs. " 2 50 2 95	Queue de bœuf " " " " " 48 " " " 1 10
" " " " " 48 " " " " " 0 60 1 20	Chocolat fcing paq. 1 lb. la dz. 2 25	Poires, 2 lbs. " 1 65 2 00	Rognons " " " " " 48 " " " 1 10
" " " " " 60 " " " " " 0 75 1 35	Pearl Pink Icing " " " " " 1 25	" 3 lbs. " 2 20 3 00	Tomates " " " " " 48 " " " 1 10
" " " " " 72 " " " " " 0 90 1 60	White Icing " " " " " 1 75	Pommes, gal. " 1 45 1 51	Légumes " " " " " 48 " " " 1 10
" " " " " 100 " " " " " 1 25 2 10	<i>Confitures et Gelées</i>	" 5 lbs. " 0 75 0 80	Jullienne " " " " " 48 " " " 1 10
Grain de canari, lb. 0 034 0 04	<i>Confitures :</i>	" 2 lbs. " 0 00 0 25	Poule " " " " " 48 " " " 1 10
" canari paq., lb. 0 08 0 08	Crosse et Blackwell, doz. 1.00 à 2.50	Prunes, 2 lbs. " 1 65 1 90	Giblotte " " " " " 48 " " " 1 10
" chanvre, lb. 0 234 0 04	<i>De Michel Lefebvre et Cie :</i>	<i>Poissons :</i>	Mock Turtle " " " " " 48 " " " 1 10
" Rapée, lb. 0 08 0 07	Canistres de 1 et 2 lbs. la lb. 0 13	Anchois 3 25 0 00	Consommé " " " " " 48 " " " 1 10
Leasid concentré, com. 0 30 0 40	do " " " " " 2, 4 et 5 lbs. " " 0 12	Anchois à l'huile. 3 25 4 50	Plum Pudding " 1 lb. 24 " " " 2 00
" " pur. 0 65 0 70	do " " " " " 6, 7 et 10 lbs. " " 0 11	Clams, 1 lb. doz. 1 50 2 00	<i>Viandes en conserve :</i>
Mèches à lampes No. 1. 0 16 0 20	do " " " " " 25 " " " " " 0 11	Harengs marinés. 1 50 1 60	Corned Beef, 1 lb. doz. 1 20 1 50
" " " " " No. 2. 0 13 0 15	do " " " " " 25 " " " " " 0 11	Harengs aux Tomates 1 40 1 50	" 2 lbs. " 2 15 2 65
" " " " " No. 3. 0 12 0 13	Tumblers de 8 onces. la douz. \$1 25	Homards boîte ronde. " " 2 20 2 50	" 6 lbs. " 6 75 8 60
Bières.	do de 1 lb. " 2 25	Huitres, 1 lb. dz 1 30 1 40	" 14 lbs. " 14 00 17 25
<i>Base Ale.</i>	<i>De A. C. Dionne :</i>	" 2 " " " " " 2 20 2 40	Langue de porc, 1 lb. 2 65 3 20
Read Bros. Dogs' Head qts dz 2 55	Canistres de 1 lb. douz 1 50	Maquereau " " " " " 1 30 1 40	" 2 lbs. " 5 25 6 00
" " " " " pts dz 1 57½	do de 2 lbs. douz 2 60	Sardines françaises. boîte 0 08 0 25	Langue de bœuf, ¼ lb. 0 00 7 55
<i>Guinness' Stout</i>	<i>Gelées</i>	" françaises. " 0 16 0 35	" " " " " 2 lbs. " 6 75 8 95
Read Bros. Dogs' Head qts. 2 52½	<i>Michel Lefebvre et Cie.</i>	Sardines Royan à la 0 00 0 15	English Brawn. " 0 00 1 30
" " " " " pts. 1 50	Canistres de 1 et 2 lbs. la lb. 0 11	Vatel. 0 00 0 15	Bœuf (chipped dried). " 0 00 2 70
Cafés.	do " " " " " 3, 4 et 5 lbs. " " 10	Sardines Royan à la 0 00 0 15	Dinde, 1 lb. " 2 20 2 70
<i>Cafés rôtis.</i>	do " " " " " 6, 7 et 10 lbs. " " 0 09½	Bordelaise 0 00 0 15	Pâtés de foie gras. " 5 25 8 00
Arabian Mocha 35c	Seaux de 7 lbs. la lb. 0 10	Saumon boîte ronde. " " 1 12½ 1 45	Pieds de cochon, ¼ lb. 0 00 2 30
Imperial " " " " " 31c	do " " " " " 14 " " " " " 0 09½	" plate. " 1 50 1 75	Poulets, 1 lb. " 20 2 25
Jamaïque " " " " " 26c	do " " " " " 28 " " " " " 0 09	Smeets (Eperians). doz. 0 50 0 90	<i>Lazenby's.</i>
Java Siftings. 31c	Tumblers de 8 onces. la douz. \$1 25	Thon à la Vatel, jarre 0 00 0 27½	Soupes Real Turtle. doz 0 00 9
Maracalbo 27c	do de 1 lb. " 2 25	<i>Spécialités de W. Clark.</i>	assorties. 3 00 3 75
Old Gov. " " " " " 34c	<i>Lazenby.</i>	<i>Canistres carrées :</i>	" boîtes carrées 3 00 1 65
Old Gov. Java et Mocha. 34c	Tablettes de Gel., 13 variét. pts 1 20	Bœuf, can. 1 lb. 24 à la c. la doz 1 10	
Pure Mocha. 32c		" " " " " 2 " 12 " " " 2 00	
Rio 30c à 22½		" " " " " 6 " 12 " " " 6 60	
Standard Java. 35c		" " " " " 14 " 6 " " " 14 30	
Standard Java et Mocha. 35c		Jambon " 1 " 24 " " " 1 65	
		Pieds de cochon " 2 " 12 " " " 2 10	

CHOCOLAT EN VENTE PARTOUT. FRY

CACAO

AGENTS,

D. MASSON & CIE, MONTREAL.

C. X. TRANCHEMONTAGNE

IMPORTATEUR DE DRAPERIES FRANCAISES, ANGLAISES ET ECOSSAISES

TOUJOURS EN MAINS: Beaver, Vénitien, Melton, Cheviots, Draps et Casimirs noirs, Freize, Tweeds pour Habits, Pardessus et Pantalons couleur et noir, Serges noirs et couleur, Fournitures pour Marchands-Tailleurs et Tweeds Canadiens
Spécialité d'étoffes pour uniformes de pompiers, policemen, facteurs, motermen et employés d'administration en général

ECHANTILLONS EXPEDIES SUR DEMANDE

.....No 67 rue St-Jacques, MONTREAL

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 13 AVRIL 1897.

1 lb.—3 doz. en boîte ferblanc, ch	\$ 10
" " " " " "	1 75
" " " " " "	1 10
Poissons.	
Harengs Shore	3 50 3 75
" " " " " "	0 00 0 00
Harengs Labrador	3 75 4 00
" " " " " "	2 25 2 50
Harengs Cap Breton	3 50 4 00
" " " " " "	2 25 0 00
Morue sèche	4 50 5 00
" verte No 1 en quart. lb.	0 02 0 21
" No 1 large quart. lb.	0 02 0 21
" No 1 Draft lb.	0 02 0 00
Morue décaisée	0 05 0 06
Poisson blanc la Sup. bri	0 00 0 00
Fruits des laos	4 10 4 25
Maquereau No 1	0 00 0 00
Saumon Colombie A. bri	0 00 6 25
do do baril	11 50 12 00
Saumon Labrador	0 00 7 50
" " " "	0 00 14 00
Anguille	0 00 0 00

Produits de la ferme.	
<i>(Prix payés par les épiciers.)</i>	
Neurrs.	
Townships vieux	0 10 0 12
" frais	0 16 0 17
De l'Ouest	0 08 0 11
Rouleaux	0 13 0 14
Crémérie d'octobre	0 15 0 16
Crémérie nouveau	0 18 0 19
Fromages.	
De l'Ouest, nouveau, la lb.	0 10 0 11
De Québec	0 10 0 11
Œufs.	
Chaudières, Montréal, caisse	0 00 0 00
" Ouest	0 00 0 00
Frais pondus	0 10 0 10 1/2
<i>œufs et œufs d'érable.</i>	
Sirop d'érable en qrts la lb.	0 04 0 05
" " en canistre	0 55 0 60
Sucre " pts pains la lb.	0 06 0 08
Miel et œufs.	
Miel rouge coulé	0 05 0 06
Miel blanc	0 07 0 08
Miel en gâteaux	0 10 0 12
Cire vierge	0 25 0 28

Produits Pharmaceutiques.	
Graine de lin, lb.	0 03
Graine de lin moulu, lb.	0 04
Sirop du Dr Coderre, grosse	0 60
Sirop de Mme Winslow, grosse	0 00
Spécialités de Picault & Contant.	
Elixir Pulmon. Balsami.	\$ 1 75 \$ 18 00
Biscuit Purgat. Parisien	1 20 12 00
Pastille à vers.	1 50 15 00
Poudre de condition	1 lb. \$ 80 7 20
" " " "	1 lb. 1 25 13 00
" " " "	1 lb. 1 80 18 00
Huile d. foie d. morue 8 oz	18 00
Huile d. foie d. morue 6 oz	15 00
Emulsion	4 00
Huile Vétérinaire	1 50
Essence d'épinette	0 80
A. C. Dionne.	
Sirop de merisier composé doz.	\$ 1 20

Régilisse.	
<i>Young & Smylie.</i>	
Y. & S. en bâtons (sticks)	
Bte de 5 lbs, bois ou papier, lb.	0 40
" fantaisie (36 ou 50 bâtons)	
la boîte	1 25
" Ringed " boîte de 5 lbs, la lb.	0 40
" Acme " Pellets, boîte de 5 lbs, la boîte (can).	2 00
" Acme " Pellets, boîte fantaisie (30m, à la boîte)	1 50
" Acme " Pellets, boîte fantaisie papier, la boîte (40m.)	1 25
Régilisse au goudron et gaires de Tolu, boîtes de 5 lbs, la boîte (can)	2 00
Pastilles de régilisse, jarre en verre, 5 lbs.	1 75
Pastilles de régilisse, boîte de 5 lbs (can)	1 50
" Purity " régilisse, 200 bâtons.	1 45
100	72 1/2

Ris.	
B. 1 à 4 sacs.	Sac. Sac. Pch. Pch.
5 9	\$ 45 \$ 50 \$ 55 \$ 60
10 24	\$ 40 \$ 45 \$ 50 \$ 55
25 et plus.	\$ 35 \$ 40 \$ 45 \$ 50
CC 1 à 4 sacs	\$ 30 \$ 35 \$ 40 \$ 45
5 à 9	\$ 25 \$ 30 \$ 35 \$ 40
10 à 24	\$ 20 \$ 25 \$ 30 \$ 35
25 et plus	\$ 15 \$ 20 \$ 25 \$ 30

Ris " Crystal "	
En sacs de 25 lbs	le sac, 1 35
" " 50 "	" " 2 60
" " 250 "	" " 4 50
" Imported 250 lbs	" " 5 50
Riz Patna Imp., sacs 224 lbs. lb.	4 1/2

Salaisons, Saïndoux, etc.	
Lard Canada Short Cut Mess	le quart. 14 50 15 50
" " S. C. Clear le qt	0 00 14 00
Lard S.C. de l'Ouest le qt	0 00 14 50
Jambons, la lb.	0 10 0 12 1/2
Lard fumé, la lb.	0 10 0 12 1/2
Saïndoux :	
Pur de panne en saux	1 40 1 65
Canistres de 10 lbs.	0 07 0 08 1/2
" " 5 "	0 07 0 08 1/2
" " 3 "	0 07 0 08 1/2
Composé, en saux	0 00 1 00
Canistre de 10 lbs.	6 c
" " 5 "	6 c
" " 3 "	6 c
Fairbank, en saux	1 20 1 22 1/2
Cottolene en saux	0 08 1/2

Sapelle.	
En caisses de 1/2 à 1 grosse, la gr.	11 30
Sel.	
Sel fin, quart, 3 lbs.	\$ 2 75 \$ 2 80
" " 5 lbs.	2 65 2 70
" " 7 lbs.	2 45 2 50
" " 1 sac 56 lbs.	0 00 0 30
Sel fin sac 2 cwts.	0 90 1 00
Sel gros, sac	0 45 0 48

Sirops.	
Matchless	lbs. 0 00 0 01 1/2
Amber	qts 0 00 0 02
Diamond	0 00 0 40
Perfection	0 42 0 45
Sirop Redpath tins 2 lbs.	0 00 0 09
" " 8 lbs	0 34 0 36
Perfection,seau 25lbs.seau	0 93 1 08
Honey	28 " 0 00 0 90

Sucres.	
Jaunes raffinées	0 33 1/2 0 34
Extra ground	0 00 0 05
Outloaf	0 00 0 05 1/2
Cut loaf	0 00 0 05 1/2
Powdered	0 00 0 04 1/2
Extra granulé	0 00 0 04 1/2

En quantités de 10 quarts ou plus, 1/16 de moins par lb.

Tabacs Canadiens.	
<i>Spécialités de Joseph Côté, Québec.</i>	
<i>Tabac en feuilles.</i>	
X X X No 2 en balles de 50 lbs.	3 ans " " 0 07
X X X " 1 " " " 0 08	
X X X X " 2 " " " 0 09	
X X X X " 1 " " " 0 10	
Blue Pryor	" " 0 10
Grand Havane	" " 0 12
Rouge Extra	" " 0 12
Petit Havane	" " 0 12
Parfum d'Italie 50 à 100 lbs. 1 an	0 35

Tabacs coupés.	
Rouge Trade Mark St. Louis	17 1/2 lb. btes 4 lbs 0 35
" " " "	10 lbs 0 35
Théo	10 lbs 0 20
Petit Havane	17 lbs 0 35
Coté Choise Mixture	Tin 1/2 lb. 10 lbs 0 60
Quesnel	1 lb. en btes. de 5 lbs. 0 60
" " " "	10 lbs 0 60

Cigares.	
El Rama	1/20 - le 1000 \$ 45 00
St. Louis	1/20 - " 30 00
Key West	1/20 - " 27 50
Our Leaders	1/20 - " 27 50
Docteur Faust	1/20 - " 25 00
Golden Flowers	1/20 - " 20 00
Horse Show	1/20 - " 20 00
Twin Sister	1/20 - " 17 50
Beauties	1/20 - " 17 50
Enchantress	1/20 - " 17 50
Cheroots	1/20 - " 15 00

Tabacs.	
<i>American Tobacco Co. of Canada.</i>	
Old Chum 1/20	la lb 0 68
Seal of N. Carol. 1/20	la lb 0 80
" " " "	1 s blagues " 1 00

Old Gold, 1/20	0 20
Old Virginia, 1/20 & 1/16	0 52
" " lb. boîtes	0 58
" " lb.	0 58
Puritan Cut Plug 1/10	0 75
Puritan Cut Plug 1/2 lb. btes. la lb.	0 75
" " lb.	0 69
Miranda, 1/20	0 65
Rit. Smok'g Mix. 1/20	0 70
" " lb boîtes	0 85
" " Navy cut	0 80
Unique 1/12	0 52
" " lb. paquets	0 48
" " lb.	0 48
O. K. 1/12	0 50
Hd cut Virginia, 1/2 lb bott.	0 80
Lord Stanley	1 00
Perique Mix. 1/20	1 10
Athlete Sm. Mix. 1/20	1 25
Puro Perique 1/20	1 75
St. Lager, 1/20	1 10
P. XXX, 1/20	0 90
" " lb.	0 80
Old Fashioned, 1/10	0 85
Rex Perique Mix. 1/20	0 80
Handy Cut Plug, 1/2 blagues	0 80
" " lb. jarres	0 85
Beau Ideal, 1/20	0 70
Athlete Cigaret. Tob. 1/10	1 05
Sweet Caporal, 1/12	1 05
Southern Cigar et Tob. 1/12	0 85
Old Judge	1 20
B. C.	0 85
Puritan	0 90
Fine Cut Chewing 1/16	0 90
Derby Plug, 3, 7 & 1/2	8 50
Old Virginia, 3, torquette	0 00
Old Chum Chew g. palte.	0 10

Thés.	
Congous 1/2 caisses, la lb.	0 10 0 60
" " caddies	0 18 0 50
<i>De l'Inde.</i>	
Darjeeling, la lb.	0 35 0 42
Assam Pekoe	0 20 0 40
Pekoe Souchong	0 17 0 35

Verts de Chine.	
Gunpowder, extra, caisses, la lb.	0 42 0 50
Gunpowder, ordinaire, caisses, la lb.	0 20 0 38
Young Hyson, extra, caisses, la lb.	0 42 0 50
Young Hyson, 1ère qualité caisses, la lb.	0 35 0 40
Young Hyson, ordinaire, caisses, la lb.	0 22 0 28
Young Hyson, 2ème qual. caisses, la lb.	0 15 0 19
Young Hyson, 3ème qual. caisses, la lb.	0 12 0 17
Japon.	
caisses, Finest May, la lb.	0 38 0 40
caisses fin à choix la lb.	0 25 0 36
" " Moyen a bon	0 18 0 24
" " Commun	0 15 0 18
" " Nagasaki Pekoe	0 16 0 22

LEMIEUX & GIARD, Peintres d'Enseignes

Références des meilleures maisons de la ville.

SUCCESEURS DE J. A. ROBY.

DÉCORATIONS, DORURES, TRAVAUX ARTISTIQUES, ETC.

Atelier: No 119 rue St-Dominique, MONTREAL



Essayez le...

CHARBON

DIAMANT NOIR

AGENTS:—

J. O. LABRECQUE, COUSINEAU & C^{ie}

CHS. LACAILLE & C^{ie}

Epiciers en Gros

IMPORTATEURS DE

Mélasses, Sirops, Fruits Sees, Thés, Vins, Liqueurs, Sucres, Etc., Etc.

Spécialité de Vins de Messe de Sicile et Tarragone.

329 rue St-Paul et 14 rue St-Dizier MONTREAL

Table listing various wine and liquor items such as Nagasaki Oolong, P. & can., Ponsière, and Vinalgrees like De M.M. M. Lesbore & Cie.

Table listing Vins including Non Mousseux (Bordeaux ord., Bordeaux Médoc, Bourgogne) and Mousseux (Bourgogne Mousseux, Moselle).

Table listing Champagnes (J. Mumm, G. H. Mumm, Arthur Roederer) and Vins de table (Vin de Chervier, Stimulant au vin de Rancho).

Table listing various types of Cuir et peaux (Spanish No 1, Spanish No 2, Zahsibar, Slaughter sole).

Table listing Cuir à harnais (Harnais finis à la main, No. 2) and Cuir à empeignes (Vache cirée mince, Vache grain pesante).

Table listing Cuir vernis (Vache vernie, d'Ontario) and Cuir fini (Mouton mince, épais).

Table listing Peaux (Peaux vertes, do do), Agneaux et moutons, and Laines (Toison du Canada, Arrachée).

Table listing FERRONNERIE ET QUINCAILLERIE (Ordinaires au baril, En acier, En fer repasser).

Table listing Fil de fer (Poll, de No 0 à No 8, Galvanisé), Fil de fer (Brûlé, pour tnyau), and Fontes malléables.

Table listing Clous coupés à chaud (De 5 à 6 pos.), Clous coupés à froid (De 1 1/2 à 1 1/2 pcs.), and Clous à finir.

Table listing Clous à rivet (1 pouce, 1 1/2 pouces), Clous d'acier (10c en sus), and Clous à cheval.

Table listing Clous à ardoise (1 pce), Clous à cheval (No 7, No 8, Nos 9 et 10), and Clous de bois.

Table listing Clous de bois (Lingots, En feuille, Barres, Saumons), Clous de fer (Lingots, Barres), and Clous d'acier.

Table listing Clous de fer (Poll, de No 0 à No 8, Galvanisé), Clous de fer (Brûlé, pour tnyau), and Clous de fer (Fontes malléables).

Table listing Clous de fer (Poll, de No 0 à No 8, Galvanisé), Clous de fer (Brûlé, pour tnyau), and Clous de fer (Fontes malléables).

Table listing Clous de fer (Brûlé, pour tnyau), Clous de fer (Fontes malléables), and Clous de fer (Enclumes).

Table listing Clous de fer (Charnières, T et "Strap"), Clous de fer (Strap et Gonds filetés), and Clous de fer (Clous coupés à chaud).

Table listing Clous de fer (Clous coupés à froid), Clous de fer (Clous à finir), and Clous de fer (Clous à rivet).

Table listing Clous de fer (Clous d'acier), Clous de fer (Clous à ardoise), and Clous de fer (Clous à cheval).

Table listing Clous de fer (Clous à ardoise), Clous de fer (Clous à cheval), and Clous de fer (Clous de bois).

Table listing Clous de fer (Clous de bois), Clous de fer (Clous de fer), and Clous de fer (Clous de fer).

Table listing Clous de fer (Clous de fer), Clous de fer (Clous de fer), and Clous de fer (Clous de fer).

Table listing Clous de fer (Clous de fer), Clous de fer (Clous de fer), and Clous de fer (Clous de fer).

Table listing Clous de fer (Clous de fer), Clous de fer (Clous de fer), and Clous de fer (Clous de fer).

Table listing Clous de fer (Clous de fer), Clous de fer (Clous de fer), and Clous de fer (Clous de fer).

Table listing Clous de fer (Clous de fer), Clous de fer (Clous de fer), and Clous de fer (Clous de fer).

Table listing Clous de fer (Clous de fer), Clous de fer (Clous de fer), and Clous de fer (Clous de fer).

Table listing Clous de fer (Clous de fer), Clous de fer (Clous de fer), and Clous de fer (Clous de fer).

C. H. LETOURNEUX, prés. C. LeTOURNEUX, vice-prés. J. LeTOURNEUX, sec.-tr. LeTOURNEUX, FILS & GIE, Lim., MARCHANDS-FERRONNIERS

Manufacture PINCEAUX ...de... DE LONDON....

Employé sur tous nos pinceaux qui ont besoin d'être bridés. THOS. BRYAN, LONDON, Ont.

D. R. WHITEHEAD, Agent pour la Province de Québec. Bureau et Salle d'Echantillons: Bâtisse Impériale, 107 St-Jacques, MONTREAL.



Pinceau plat bridé prêt à être employé Breveté en Angleterre, en Allemagne et en France

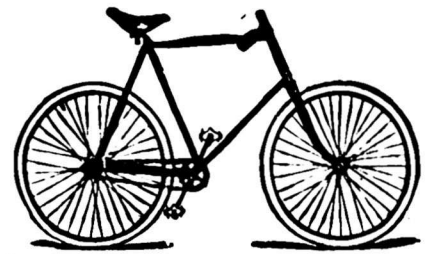
LA HALLE AUX GUIRS, LE MONITEUR DE LA GORDONNERIE

---A PARIS--- 10, RUE BEAUREPAIRE SONT les PLUS IMPORTANTS JOURNAUX DE FRANCE POUR LES INDUSTRIES DES GUIRS ET PEAUX. ---50 ANS D'EXISTENCE

LEDUC & DAoust MARCHANDS DE GRAINS et de PRODUITS

Spécialité : Beurre, Fromage, Œufs et Patates.

EN GROS ET A COMMISSION
AVANCES LIBÉRALES FAITES SUR CONSIGNATIONS.
CORRESPONDANCE SOLICITEE
1217 ET 1219, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL



Le WOLFF AMERICAN

Haute valeur artistique.

Est à la tête des Meilleurs Cycles

\$100 valant pour \$100

DORKEN BROS. & CO., - - - MONTREAL

EAUX DE VALS

Les meilleures des Eaux de table pour les estomacs délicats.

Chez tous les pharmaciens, et en dépôt chez

AND. BRISSET & FILS, IMPORTATEURS

Nos 21, 23 ET 25 RUE GOSFORD

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 15 AVRIL 1897

Tuyaux de poêles.

uyaux No. 7, les 100 feuilles	\$5 75
6,	5 50
Coudes ronds pat., la douz.	1 00
Connections, T et Y	2 40

Matériaux de Construction

CIMENTS

Ciment de Portland	1 90	3 25
Plâtre calciné	1 80	2 00
Chaux, maçonnerie p. 100 lbs	0 40	0 50

PLATRE POUR LA TERRE

Le sac	0 50	0 55
--------	------	------

BRIQUES

De Montréal	7 50	8 00
De Yamaska	0 00	0 00
De St-J. des Chailions	0 00	0 00
Réfractaires	18 00	22 00
Brique pressée	25 60	35 00

PEINTURES

Blanc de plomb pur, 100 lbs	5 00	6 00
No 1	4 50	4 75
"	4 00	4 25
"	3 75	4 00
seo	5 00	5 50
Rouge de Paris, Red Lead	4 25	5 00
Rouge de Venise, Anglals	1 50	2 00
Ocre jaune	1 50	3 00
Ocre rouge	1 50	2 50
Blanc de Céruse	0 45	0 60
Peintures préparées, gal.	1 00	1 20
Huile de lin orne (net cash)	0 43	0 44
bouillie	0 45	0 47
Eau de Térébenthine	0 00	0 00
Mastic par 100 lbs	2 00	2 50
Papier goudronné, la lb.	0 01	0 02
Papier feutre, le rouleau	0 50	0 60
Papier goud., le rouleau	0 60	0 70

VERRES A VITRES

United	14 à 25	1 35	50 pds.
"	26 40	1 50	"
"	41 50	3 30	100 pds
"	51 80	3 63	"
"	61 70	3 93	"
"	71 80	4 30	"
"	81 85	4 81	"
"	86 90	6 30	"
"	91 95		"

TUYAUX ET CONDUITS.

Tuyaux en fer—liste :

1 pouce de diamètre	0 08
"	0 17
"	0 12
1 1/2 pouce de diamètre	0 24
"	0 30
"	0 43
"	0 50
"	0 62
"	0 74
"	0 88
"	1 06
"	1
"	1 65

Escompte 65 à 70 p.c.

Gros tuyau pour égouts, eau, etc., la tonne net... \$33 00 \$34 00

Prix de détail.

Acajou de 1 à 3 pouces	le pied	22 à 24
Cèdre rouge 1/2 pouce	do	10 à 12
Noyer noir 1 à 4 pouces	do	10 à 11
Noyer noir 6 x 6, 7 x 7, 8 x 8	do	14 à 11
Cerisier 1 à 4 pouces	do	9 à 11

Tuyaux en grès—liste, esc. 15 p.c.

1 pouce par longueur de 3 pds	\$0 45
6 "	0 60
8 "	0 90
"	1 26
"	2 10
18 "	2 70

Coudes ronds :

4 pouces chacun	0 75
6 "	1 00
8 "	1 75
12 "	2 50

Tuyaux de réduction :

6 x 4 pouces chacun	1 40
9 x 6 "	1 90
11 x 9 "	2 75

Connexion carrée ou fausse

lquerre :

4 x 4 pouces chacun	0 90	1 40
6 x 4 "	1 50	1 90
8 x 6 "	1 50	1 90
9 x 6 "	2 10	2 75
9 x 9 "	2 10	2 75
12 x 9 "	3 00	4 00
12 x 12 "	3 00	0 00

Syphon :

4 pouces	1 40	2 00
6 "	1 90	2 75
8 "	2 75	3 30
12 "	4 00	6 00

Tuyaux à cheminée :

92pouces, par pied	0 25
"	0 40

Charbons.

PRIX DE DETAIL.

Grate par tonne de 2000 lbs	\$5 75		
Furnace do	5 75		
Egg do	5 75		
Stove do	6 00		
Chestnut do	6 00		
Peanut do	4 00	4 50	
Screenings do	2240 lbs	1 50	1 80
Scotch Grate do	2000 "	0 00	6 00
Scotch Steam do	2240 "	4 00	5 25
Vale Grate do	2000 "	5 25	
Pictou do	2240 "		
Cape Breton do	"	3 50	
Glace Bay do	"	à	
Sydney do	"	4 50	
Reserve do	"	"	
Charbon de forge do	2000 "	0 00	6 00
Lehigh pour fond. do	"	6 50	6 75
Coke " par chaldron	6 75	7 00	
" usage domestique	3 00		
" concassé.	4 00		

* Selon distance et qualité.

Bois de chauffage

DANS LES CLOS

Erable la corde	\$6 00 à \$6 50
Merisier do	6 00 à 6 25
Épinette do	0 00 à 5 25
Slabs par char.	27 00 à 29 00
Rognures, le voyage	1 50 à 2 00

Bois durs

Erable la corde	22 à 24
Cèdre rouge 1/2 pouce	10 à 12
Noyer noir 1 à 4 pouces	10 à 11
Noyer noir 6 x 6, 7 x 7, 8 x 8	14 à 11
Cerisier 1 à 4 pouces	9 à 11

Frêne 1 à 3 pouces	le M	21 00 à 25 00
Merisier 1 à 4 pouces	do	20 00 à 25 00
Merisier 5 x 6, 6 x 6, 7 x 7, 8 x 8	do	20 00 à 25 00
Erable 1 à 2 pouces	do	20 00 à 25 00
Orme 1 à 2 pouces	do	18 00 à 25 00
Noyer tendre 1 à 2 pouces	do	30 00 à 50 00
Cotonnier 1 à 4 pouces	do	40 00 à 45 00
Bois blanc 1 à 4 pouces	do	18 00 à 22 00
Chêne 1 à 2 pouces rouge	do	30 00 à 50 00
Chêne 1 à 2 pouces blanc	do	40 00 à 60 00
Chêne scié sur grain	do	60 00 à 70 00

Plaquage (veneers):

Uni par 100 pieds	6 à
Français la feuille	5 à
American do	25 à 00
Erable piqué le pied	04 à 00
Noyer noir ondé do	04 à 00
Acajou (mahogany) do	8

Bois de Service

1 pouce strip shipping cull, 6 à 16 pieds	le M.	\$12 00	15 00
1 1/2 et 2 pces. do	do	12 00	15 00
1 pouce shipping cull sidings	do	14 00	16 00
1 1/2 et 2 pces do	do	15 00	18 00
1 pouce qualité marchande	do	20 00	30 00
1 1/2 et 2 pces. do	do	20 00	30 50
1 pouce mill cull, strip, etc. No. 2	do	10 00	10 50
1 1/2 et 2 pces. do	do	10 00	10 60
1 pouce mill cull No. 1	do	12 00	15 C
1, 1 1/2 et 2 pces. do	do	12 00	15 0
3 pces. do	do	10 00	12 00
do do. No 2	do	8 50	8 50

Épinette

1 pouce mill cull	5 à 9 pouces	do	9 00	10 00
1 1/2 et 2 pces. mill cull	do	do	10 00	11 00
3 pouces mill cull	do	do	9 00	10 00
1, 1 1/2 et 2 pces. qualité march.	do	do	12 00	13 50

Pruche.

1, 2 et 3 pouces	do	9 00	10 00	
Colombages en pin, 2 x 3, 3 x 3 e 3 x 4—aux char.	do	10 00	11 00	
Lattes—fère qualité	do	1 60	1 75	
2ème do	do	1 35	1 50	
Bardeaux pin XXX	16 pouces	do	2 90	3 00
do XX	do	do	2 40	2 50
do X	do	do	1 50	
do 1ère qualité	18 pouces	do	3 00	
do 2ème do	do	do	1 75	
Bardeaux cèdre XXX	16 pouces	do	2 90	3 00
do XX	do	do	2 40	2 90
do X	do	do	1 50	
Bardeaux pruche marchande	do	do	1 75	

Charpente en pin.

de 16 à 24 pieds -3 x 6 à 3 x 11	do	16 00	17 0
de 25 à 30 do do do	do	18 00	18 00
de 31 à 35 do do do	do	21 00	22 50
de 16 à 24 do -3 x 12 à 3 x 14	do	18 00	19 0
de 25 à 30 do do do	do	20 00	21 00
de 31 à 35 do do do	do	23 00	24 00

Bois carré-pin.

de 16 à 24 pieds—de 5 à 11 pouces carrés	do	17 00	18 00
de 25 à 30 do do do	do	19 00	20 00
de 31 à 35 do do do	do	21 00	22 00
de 16 à 24 do —de 12 à 14 pouces carrés	do	19 00	20 00
de 25 à 30 do do do	do	21 00	22 00
de 31 à 35 do do do	do	23 00	24 00

Charpente en pruche.

de 17 à 30 pieds jusqu'à 12 pouces	do	15 00
Charpente en épinette	do	16 00	18 00
do en épinette rouge	do	20 00	30 00

Pour conserver une bonne clientèle, vous devriez toujours avoir en mains

N. B. — Voyez nos prix parmi les prix courants.

Le **Tabac Rouge et Theo**, en paquets.

JOS. GOTE, Marchand de Tabac en Gros, 179 Rue St-Joseph - QUEBEC.

JOHN MORRIS

AGENT D'IMMEUBLES

Assurances Contre le Feu,

Prêts sur Hypothèques

126, RUE ST-JACQUES

Téléphone 2290.

MONTREAL

...LOTS A BATIR...

Dans la ville St-Louis (autrefois St-Louis du Mile-End), population 7700, sur les rues St-Urbain, Manoe, Durocher, Hutchison et l'Avenue du Parc. Grandeur des lots, 25 par 88 pieds avec ruelle. Prix \$375 et au-dessus. Seulement \$25 comptant et la balance de \$5 à \$7 par mois. Ce sont les lots les plus beaux, les mieux situés et à meilleur marché que vous puissiez trouver. Les canaux, l'eau et la lumière électrique sont posés.

CLARENCE J. MCCUAIG,

45 Rue ST-JEAN, Coin Notre-Dame

Bureau ouvert tous les jours et le vendredi soir.

SUCOURSALES :

Coin des rues St-Laurent et St-Viateur et 7 St-Laurent

TELEPHONE 328

John A. Bulmer & Co.

BOIS DE SERVICE

EN GROS ET EN DETAIL

Les entrepreneurs et autres trouveront à nos clos toutes espèces de Bois Francs, ainsi que le Pin, l'Épinette, la Pruche, Lattes, Etc. Une de nos spécialités est l'Érable préparée pour plancher.

CLOS :

Coin rues St-Charles Borromée et Dorchester, et au Canal, pied de la rue Guy.

BUREAU CENTRAL :

No 571, RUE DORCHESTER

TELEPHONE BELL 1286.....

A. DUHAMEL & Cie

:: AGENTS ::

D'IMMEUBLES ET DE FINANCES

Argent à prêter de 5 à 6 pour cent.

Propriétés et Fermes à vendre ou à échanger

No 136 rue St-Laurent, MONTREAL

Heures de bureau : 9 A.M. à 9 P.M.

UBALDE GARAND.

TANCREDE D. TERROUX.

GARAND, TERROUX & Cie,

BANQUIERS ET COURTIERS,

No. 3, Place D'Armes, MONTREAL.

Effets de commerce achetés. Traités émis sur toutes les parties de l'Europe et de l'Amérique. Fraites des pays étrangers encaissées aux taux les plus bas. Intérêt alloué sur dépôts. Affaires transigées par correspondance.

J. G. LAVIOLETTE, G. de G. LANGUEDOC, F. GAUTHIER
Président. Sec.-Trés. Gérant

Capital Souscrit. \$250,000.00

Dépot au Gouvernement. \$25,000.00

ST. LAWRENCE

Compagnie d'Assurance contre le FEU

Bureau Principal : 10, Place d'Armes, Montréal

CERTIFICAT DE DEPOT

QUÉBEC, 10 Décembre 1896.

Je certifie, par les présentes, que la Compagnie d'Assurance contre le Feu St. Lawrence, de Montréal, a déposé entre les mains du Gouvernement de la Province de Québec, la somme de VINGT CINQ MILLE DOLLARS, tel que requis par l'Ordre en Conseil du 20 Juin 1896.

(Signé) H. T. MACHIN,

Asst.-Trésorier de la Province de Québec

BELLEAU & BELLEAU,
Agents Généraux, QUÉBEC.



A. LATOUR

CONSTRUCTEUR

222, Av. de l'Hotel-de-Ville.

ENTREPRENEUR

D. HOULE, Menuisier - Charpentier.

Ateliers : 142 ST-CHAS.-BORROMEE. | Résidence Privée : No. 203 AVENUE LAVAL. & 18.

SOUCISSE & BROUILLET, ENTREPRENEURS

TELEPHONE 6320 :: Atelier : 81 rue Ste-Elizabeth, Montreal

E. ROBERT

Constructeur :: General

445, RUE ST-ANDRÉ

JOS. BINETTE

Constructeur-General

398 RUE ST-JACQUES.

T. POULIOT, Ferblantier, Plombier et Couvreur. Poseur d'Appareils à Gaz et à Eau Chaude.

No. 226 Rue Craig, - MONTREAL

L. LAPIERRE, PLOMBIER ET POSEUR D'APPAREILS A GAZ ET A EAU CHAUDE FERBLANTIER ET COUVREUR..

100 rue St-Henri, coin St-Maurice, Montréal.

A. POITRAS FILS, Ferblantier, Plombier, Couvreur, et Fabricant de Corniches, Poseur d'Appareils à Gaz et à Eau Chaude.

692 rue St-Laurent

M. BONIN, PLOMBIER ET COUVREUR

1188, RUE ONTARIO

Tout ouvrage exécuté avec soin et à des prix défiant toute compétition.

L. GIRARD & CIE, Ferblantiers Plombiers Couvresseurs

Spécialité : Corniche en tôle galvanisée

TEL BELL 6329. 850, ST-LAURENT

ANT. BELANGER, Ferblantier, Plombier, Couvreur, poseur d'appareils à gaz et à eau chaude. Corniches une spécialité. Tout ordre exécuté avec soin et à prix modé. 1266 RUE NOTRE-DAME.

V. LAPOINTE & CIE, Ferblantiers, Plombiers et Couvresseurs.

NO 1151, RUE ONTARIO

Réparations en tous genres. Prix modérés.

A. VAILLANCOURT,

PEINTRE-DECORATEUR

IMITATIONS, DORURES ENSEIGNES, une spécialité

Atelier : 394, rue Amherst | Résidence : 384, rue St-André MONTREAL.

W. D. RUFANGE, Entrepreneur peintre de maisons, d'enseignes. Imitateur, tapiseur vitrier et blanchisseur. Résidence : 110, St-Augustin.

3466, NOTRE-DAME, ST-HENRI.

HORMISDAS CONTANT CONTRACTEUR PLATRIER

290 RUE BEAUDRY

TEL BELL 7177. DES MARCHANDS 90.

MARBRERIE CANADIENNE

T. ROCHON & FILS

(Successeurs de A. R. Cintrat)

Carrelage en Marbre et Mosaïque, Manteaux de Cheminées, Monuments, Tables pour Plombiers et Meubliers. Réparations de tous genres.

36 RUE WINDSOR. Tel. Bell 2973. March. 755.

FELIX DANSEREAU MARCHAND DE BOIS DE SCIAGE

819 Rue ONTARIO, (Coin Parthenais) MONTREAL. Tél. Bell No 6212.

MATERIAUX...

Telephone Bel 965

DE CONSTRUCTION

+ METAUX DIVERS +

Tuyaux en Grès pour Canaux. Pavements Céramiques.
Tuyaux de Drainage. Briques réfractaires.
Ciment de différent s marques. Pavés Céramiques.
Marbres divers. Briques pleines
Briques creuses. Briques repressées.

GHYSENS, De VILLERS & Cie,

Bureau : 204, rue St-Jacques,

Magasin : 13 et 15, rue St-Urbain,

MONTREAL

BRICK YARD, A HAWKESBURY, ONT.

ALLEZ VISITER LES LOTS OFFERTS EN VENTE SUR LE

:: BOULEVARD ST-GERMAIN ::

Qui s'étend directement vis-à-vis la ville St-Laurent ou au Bois de Plaisance, situé sur les bords de la Rivière des Prairies, à Cartierville, (Back River). Ces lots sont convertis de superbes arbres.

Prix des lots : \$150, \$25 comptant; la balance par versements annuels de \$25.

Un service de tramways électriques qui permettra aux résidents de se rendre chez eux en 20 minutes, du centre de la ville, sera un fait accompli en deux mois; on pousse activement les travaux sur cette ligne. En attendant et jusqu'à nouvel ordre, nous avons pourvu un service gratuit de voitures pour faciliter le trajet à ceux qui veulent voir et acheter. Ces voitures partiront du Bureau de Poste tous les samedis après-midi, à deux heures. Pour plus amples détails s'adresser en personne ou écrire à

L. COUSINEAU & E. GOHIER

16, rue St-Jacques, MONTREAL

Ventes enregistrées de Montréal.

Pendant la semaine terminée le 10 avril 1897

MONTREAL EST

QUARTIER ST-JACQUES.

Rues Montcalm, Nos 66 à 70 et Craig. Lots 307, 308 et 309 avec maison en pierre terrain 84.3 x irrég, supr 9223. Le Shérif de Montréal à Marie Louisa Wilson épouse de J. A. Lactance Sénécal et al; \$2,000 [43515].

Rue Cherrier No 39. Lot 1207-213 avec maison en pierre, terrain 25 x 100. Alexandre Lapalme à Marie E. Paquette; \$4,500 [43516].

Rue Sherbrooke. Lot 1199-3 et 4, terrains 25 x 160, supr 4000 chacun vacants. Joseph Brunet à Aline Fortier, épouse de H. A. A. Brault; \$7,319.50 [43517].

Rue Beaudry, Nos 502 et 504 Lot 1014-3, avec maison en brique, terrain 42 8 x 57, supr 2432. J. B. Richer, failli à J. B. Talon dit Lespérance et ux; \$960 [43522]

QUARTIER ST-LAURENT

Rues Arcade, Nos 23 à 27 et St Hypolite Nos 264 et 266. Lot 1/2 ind. 18-34 et 35 du quartier St Laurent et 1/2 ind. 1049-51, 54 et 55 du quartier St Louis avec 2 maisons en brique, terrain 50 x 78 3 d'un côté et 78.8 de l'autre, supr. 3912 pour celui de la rue Arcade et 60.9 x 67, supr. 4074 pour celui de la rue St Hypolite. Trefflé Bastien à T. Alex. Grothé; \$2066.26 [43514].

Rue Hutchison, No 64. Lot 44-177, avec maison en pierre et brique, terrain 23 x 85, supr 1955. Marion Edith Rose, épouse de Robert Fitzgibbon à Arthur Egbert Brock; \$6000 [43519].

QUARTIER ST-LOUIS.

Avenue Laval, No 146. Lot 908-10-1 avec maison en pierre, terrain 30 x 82, supr 2460. Hypolite Goues à la succession Adolphe Proulx dit Clément; \$2,400 [43502]

Rue Dorchester, No 415. Lot 1/2 S. O. 385 avec maison en brique, terrain 21.4 x 85.3, supr 1820. Anna S. Frohm, épouse de John Street à Marie Louise Brosseau, épouse de Alphonse Bouthillier; \$3,000 [43520].

Rue St Denis, No 88. Lot pt S. E. 172 avec maison en pierre, terrain 33 x 158, supr 5214. E. L. Ethier & Cie, faillis, à Wm J. Withal; \$12 700 [43531].

QUARTIER STE-MARIE

Rue Ste Catherine, No 1380 et 1382. Lot pt 310 avec maison en brique, terrain 20.8 x 100, supr 2066.8. Thomas Bridges à Alice Euphénia Mathilda Scott; \$6,640 [43509].

Rue Poupard, Nos 15 et 17. Lot 1370 et 1370a avec maison en brique, terrain irrég, supr 11833. Le Shérif de Montréal à The British Empire Mutual Life Assurance Co \$8000 [43511].

Rue Harmony. Lot 1311, terrain 42.6 x 87.6., supr 3718 vacant. Désiré Bertrand à Félix Cadotte; \$450 [43513].

Ave Delorimier, Nos. 549 à 559. Lot 1231 avec maison en brique, terrain 40 x 100. Amiot, Lecours & Larivière à l'Institut Catholique des Sourds muets; \$10,500 [43532].

MONTREAL OUEST

QUARTIER ST ANTOINE

Rue Versailles, Nos 200 et 204 Lot 468-43 avec maison en pierre, terrain 21.8 de front, 32 6 en arrière x 98, supr 2706. Robert Edward Edwards à John Edwards; \$6,900 [129452].

Ave McGill College, No 71 et Lagouchetière Nos 625 à 631. Lots 1315 et 568 du quartier St Laurent et autres propriétés avec 2 maisons en pierre et brique, terrain 28.3 x 95 supr 2705 pour celui de l'avenue McGill et terrain irrég, supr 10387 pour celui de la rue de Lagouchetière. Gresham de Sola à Jesse Joseph; \$4,529.68 [129459].

HOCHELAGA ET JACQUES-CARTIER

QUARTIER HOCHÉLAGA

Rue Frontenac, Nos 261 à 271. Lot 166-204, 205, 206, avec maison en brique, terrains 22 x 80 chacun. Francis Charbonneau à Léon Plante; \$3400 [66611].

QUARTIER ST DENIS

Rue Brébœuf, No 397. Lot pt centre 331-107, terrain 83 x 86. H.A Mainwaring à Elzéar Léonard; \$189.20 [66607].

Rue Dufferin, Nos 285 et 287. Lot 329-73, avec maison en brique, terrain 25 x 80. Auguste Trudeau à Paul Monette; \$1300.00 [66623].

Rues Rivard, No 589 et Perrault, No 127. Lot 162-114, 115, 116 avec manufacture en bois, terrains 22 x 70 chacun, vacants. A. D. Turcot, failli, à Paul L. N. Vermette; \$2,000 [66625].

Rues Rivard, No 589 et Perrault, No 127. Lots 162-114, 115 et 116 avec manufacture en bois, terrains 22 x 70 chacun, vacants. Paul L. N. Vermette à Léonidas Villeneuve & Cie; \$2,671 [66627].

QUARTIER ST GABRIEL

Rue Bourgeois. Lot 1/2 O. 3164, terrain 24 x irrég, supr 1778 vacant. George G. Smith à Thomas Powise Hunt; \$756 [66660].

QUARTIER ST JEAN-BAPTISTE

Rue St-Dominique, No 879. Lot 277 avec maison en brique, terrain 21 x 75, supr 1575. James Rodger à Alfred Généreux; \$1900 [66602].

Ave de l'Hôtel de Ville, No 992 à 996. Ses droits et lots 1/5 ind 71 avec maison en bois et brique, terrain 40 x 80. Joseph Adélarde Beaudron dit major à Evangeliste Major; \$800 [66703].

Rue St André, Nos 950 et 952 avec maison en bois terrain 24 x 94. François Saumure à Emma Sancer épouse de Ed St-Denis; \$955.54 [66609].

Rue Seaton, No 92. Lot 1-269 avec maison en brique, terrain 25 x 103, supr 2575. Dieudonné Bourbonnais à Hypolite Corbeil; \$1,250 [66615].

Rue Seaton, No 90. Lot 1/2 ind 1-268 avec maison en brique, terrain 25 x 103, supr 2575. Isaïe Bourbonnais à Hypolite Corbeille; \$625 [66616].

Rue Seaton, No 90. Lot 1/2 ind 1-268 avec maison en brique, terrain 25 x 103, supr 2575. Adélarde Bourbonnais à Hypolite Corbeille; \$625 [66617].

Ave Duluth, No 73 à 81. Lot 12-6 et autres propriétés avec maison en brique, terrain 24 x 85, supr 2040. Amiot Lecours & Larivière à L'Institut Catholique des Sourds-Muets; \$10,500 [66640].

Ave de l'Hôtel de Ville, No 1241 à 1247. Lot 16-19 pt N. O. 16-18, pt 16-12 avec maison en brique, terrain 40 x irrég, supr 3504. Cléophas Roussin à Adrien Martin; \$3 200 [66695].

MILE END

Rue St Hypolite. Lot 137-54, avec maison en brique, terrain 21.3 x 87.6, supr 1859. Jean Gauthier à Leduc & Frère; \$3000 [66626].

Rue St Laurent. Lot 107 et pt 130-7, avec maison en pierre et brique, terrain 40 x 78. The Montreal Loan & Mortgage Co à Louis Bisson; \$3750 [66700].

Joseph Perrault. Simon Lesage. PERRAULT & LESAGE

Architectes et Ingénieurs

17, Cote de la Place d'Armes.

Téléphone Bell, 1800.

Spécialité: Evaluation pour Expropriation.

L. R. MONTBRIAND

ARCHITECTE et MESUREUR

280 - RUE ST. ANDRÉ - 280

MONTREAL

VICTOR ROY & ALP. CONTENT,

Architectes et Evaluateurs.

No 151, Rue St-Jacques

CHAMBRE 1

Élévateur.

Téléphone 2113.

J. B. RESTHER & FILS

ARCHITECTES,

Chambre 13 | Bâtisse "Impérial

107 rue ST-JACQUES, - Montréal

Téléphone 1800.

L. Z. GAUTHIER

Cidérant de la société Roy & Gauthier

Tel. Bell 2287

...Architecte et Evaluateur

180, St-Jacques. Bâtisse Banque d'Épargne.

Élévateur, 3me étage.

Chambre 7

J. EMILE VANIER,

Ancien élève de l'École Polytechnique, Ingénieur Civil et Arpenteur --- No 107 rue St-Jacques

En face du Carré de la Place d'Armes, Montréal. Se charge de plans de ponts, aqueducs, égouts, de tracés de chemins de fer et routes, d'arpentages publics et particuliers, de demandes de brevets d'invention, etc. Téléphone No. 1900.

J. SAUVAGEAU,

ENTREPRENEUR, REPARATIONS DE TOUS GENRES.

110 rue St-Dominique, - Montreal.

J. B. LAMONTAGNE, Evaluateur et

Mesureur.

1216, RUE DE MONTIGNY

Prix défiant toute concurrence.

ABRECQUE & MERCURE,

Entrepreneurs-Menusiers

37 RUE LÉVELLÉ ST-ANDRÉ, MONTREAL

Téléphone Bell 6328.

A. CHENEVERT & CIE, ENTREPRENEURS

Spécialité d'Escaliers et réparations de tous genres.

Atelier: 77 RUE CRAIG

Résidence: 18 AVE PAPINEAU

EUG. PAQUIN, ENTREPRENEUR

CHARPENTIER - MENUISIER.

Réparage de toute sorte à des prix défiant toute compétition

No 32, RUE GAUDRY

Résidence: 583 et 585 St-André.

Tel. Bell 6113

COUVRETTE & FILS

Entrepreneurs Menuisiers et Charpentiers

ATELIERS: --- No 80 RUE BERARD

J. A. BOYER, ENTREPRENEUR

REPARATIONS EN TOUS GENRES

185 & 187, ST-CHAS.-BORROMÉE

T. Bell 7120.

Tel des Marchands 10

L. M. JETTE & FILS, ENTREPRENEURS,

Escaliers, une spécialité.

637 & 639 rue Beaudry, Montréal

E. L. de la VALLEE & Cie

Ingénieurs Civils et Entrepreneurs

17 Côte de la Place d'Armes, - MONTREAL.

Travaux Municipaux, Etude et Installation de Distribution d'Eau, Ponts, Etc.

Rue St Dominique, Lot 10-9 et 10 avec maison en pierre et brique, terrain 42.6 x 75.6 pour le 1er et 47.6 x 75.6 pour le 2ème. Louis Dazé à l'Institution Catholique des Sourds - Muets; \$7,000 [66710].

Rue Oadioux, Lot 1/2 Sud 137-110 avec maison en brique, terrain 21.3 x 87.3. Benj. Archambault tuteur à ses enfants mineurs à Hon. J. O. Villeneuve; \$1,200 [66711].

MONTREAL ANNEXE

Rue Waverley, Lot 11-782 et 783, terrains 47 x 88 pour l'un et 50 x 88 pour l'autre vacants. The Montreal Investment & Freehold Co à Mary Catherine Durack \$1,024.82 [66678].

STE-CUNEGONDE.

Rue Queensel, Nos 209a, 215. Lot 386-3) et 388-31 avec maison en brique, terrain supr 1478. Le Shérif de Montréal au Crédit Foncier Franco-Canadien; \$400 [66618].

Rue Albert, No 698. Droits dans le lot 1/2 N. E. 752 et 1/2 S. O. 753 avec maison en bois, terrain supr 2400. John Gibbon à James Gibbon; \$300 et autres considérations [66651].

Rue Albert, No 698. Droits dans le lot 1/2 N. E. 752 et 1/2 S. O. 753 avec maison en bois, terrain supr 2400. Daniel Gibbon à James Gibbon; \$300 et autres considérations [66652].

WESTMOUNT

Rue Roselyn, Lot 219-148, terrain, supr 5550, vacant. The Westmount Land Co à Lewis B. Macfarlane; \$1665 [66661].

Ave Elm, Lot 374-1-47, terrain, supr 2625. J. W. Newman à Victoria Boucher, épouse de Adolphe Lebeau; \$2887.50 [66706].

Ave Clark, Lot 293, 295 et pt S. E. 309 pt 310, terrain, supr 107224 pds vacants. La Succ. Mary Keupath, Vve Ths M. Taylor Robert Mackay; \$34,817.25 [66712].

Ave Clark, Lot 302-3 avec maison en brique, terrain supr 3452. The Ellicock School of Montréal à Lachlan W. McArthur; \$2,416.40 [66720].

ST-HENRI.

Rue St Jacques, Lot pt N. C. 1871 avec maison en brique et bois terrain supr 1390. Marie Théotisie Beaumont dit Major, Vve de Joseph Cazalais à la Cité St Henri; \$1,695 [66642].

MAISONNEUVE

Ave Letourneux, Lasalle. Lots 8-67 à 72, 106 à 113, 251 à 265, 267, 354 à 357, terrains 25 x 100 chacun, vacants. La Corporation du comté d'Hochelega à Charles H. Létourneux; prix de vente en vertu des articles 1008 et 1009 du Code Municipal; [66685].

OUTREMONT

Rue St Louis et ave Querbes, Lot 33-10 à 10, 38, 39 40, 3 terrains 30 x 89, 3 terrains 27 x 85, 2 terrains 27 x 95 et 1 terrain 26 x 95, vacants. L'Institution Catholique des Sourds-Muets à Amiot, Le-cours & Larivière; \$7100 [66633].

DE LORIMIER

Lot 1/2 indiv. 11. James Cuddy, failli à Catherine McGovern; \$1100 [66636].

Lot 1/2 ind pt. 11. James Cuddy tuteur de ses enfants mineurs aux Commissaires d'écoles de la municipalité de St-Grégoire de Thaumaturge; \$4,584 [66 97].

Lot 1/2 ind pt 11. Michael Stewart aux Commissaires d'écoles de la Municipalité de St-Grégoire de Thaumaturge; \$2,416 [66598].

Lot 174 Léonidas Villeneuve & Cie à Paul L. N. Vermette; \$2,671 [66619].

COTE ST. PAUL

Ave Dufferin, No 232. Lot 1/2 S. O. 3528 avec maison en bois, terrain 166 x 60. Ovide Bondrias à Richard A. Keroyd Brook; \$970 [66697].

COTE DES NEIGES

Lot 152-72, 73, 74, 78, 79, 151-123, 122, 121, 117, 116 et 79, 152-75, 76, 77, 151-72 à 78, 118 à 120, terrains vacants. William S. Kennedy et ux à David Yuille; \$1.00 et autres considérations [66591].

Lot 152-8, terrain vacant. David Williams à John Armstrong; \$454.77 [66663].

Lot 161-2 à 10, 17 à 46 et pt S. E. 161-1, avec maison, etc. Michael Guerin à Ohs Austin Barnard; \$5000 [66669].

ST LAURENT

Lot 409-104 et 105, terrains vacant. Adolphe Delphis Major à Rodolphe Jules Demers; \$300 [66600].

Lot 409-277, terrain vacant. Hormisdas Eusèbe Trudeau à Jos. Boucher et Trefflé Boucher; \$870 [66715].

LONGUE-POINTE

Rue Mayrand, Lot 397-57 et 58, terrains 25 x 156 pour l'un et 25 x 176 pour l'autre, vacants. Lomer Gouin et Honoré Mayrand à J. E. Adrien Biron; \$800 [66603].

SAULT AUX RECOLLETS

Rue Labelle, Lot 489-94 et 95, terrain 35 x 87 chacun vacants. H. V. Meredith à Louis Davidson; \$110 [66622].

LACHINE

Lot 406 et 1/2 sud 405 avec maison etc, terrain 80 x 90. Jos Metayer à l'abbé Nazaire Piché; \$2,000 [66694].

Lot 872-7d, terrain vacant. J. B. Onésime Martin à Nicolas Jobin \$165 [66702].

POINTE AUX TREMBLES

Lot 174-24 L'Œuvre et Fabrique de la paroisse l'Enfant Jésus à Joseph Beaudry; \$350 [66682].

STE ANNE DE BELLEVUE

Lot 205-62 à 65. George W. Reid à Charles T. Williams \$1 et autres considérations [66664].

Lot 195-17, terrain vacant. La Corporation du comté Jacques Cartier à la Corporation du Séminaire de St Hyacinthe; \$13 12 [66676].

STE GENEVIÈVE

Lot 108, terrain 72 x 214 d'un côté et 216 de l'autre, supr 16560. Françoise Paquin Vve de Olivier Meloche à Valérie Proulx Vve de Phyllis Méloche; \$1 00 et autres considérations [66680].

Ventes d'immeubles par quartiers

Voici les totaux de ventes par quartiers:

St Jacques.....	\$14,779 50
St Laurent.....	8,066 26
St Louis.....	18,100 00
Ste Marie.....	25,590 00
St Antoine.....	11,429 88
Hochelega.....	3,400 00
St-Denis.....	6,160 20
St Gabriel.....	756 00
St Jean-Baptiste.....	19,855 54
Mile End.....	14,950 00
Montreal Annexe.....	1,024 32
Ste Cunégonde.....	1,000 00
Westmount.....	41,786 15
St Henri.....	1,695 00
Outremont.....	7,100 00
De Lorimier.....	10,771 00

\$186,463 65

PRÊTS ET OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES

Pendant la semaine terminée le 10 avril 1897, le montant total des prêts et obligations hypothécaires a été de \$59,091 divisés comme suit, suivant catégories de prêteurs :

Particuliers.....	\$27,475
Cies de prêts.....	8,358
Assurances.....	18,500
Successions.....	4,058
Autres corporations.....	700
	\$59,091

Les prêts ont été consentis aux taux de :

5 % pour \$1,200; \$5,000 et \$14,000.

5 1/2 % pour \$7,500.

Les autres prêts portent 6, 6 1/2 et 7 pour cent d'intérêt.

La Construction

Contrats donnés pendant la semaine terminée le 10 avril 1897.

Chez A. Préfontaine, architecte, rue St Jacques, No 35; une bâtisse, rue Mont Royal, à Delorimier, à 4 étages, formant un couvent

Maçonnerie, Amiot & Lemay.
Charpente et menuiserie, Bourgoin & Oadioux.

Couverture, David Oulmet.

Plombage, do

Chauffage, do

Brique, Amiot et Lemay.

Enduits, E. Morache.

Peinture et vitrerie, N. St Charles.

Propriétaire; RR. Sœurs du St. Nom de Jésus et Marie.

Chez W. E. Doran, architecte, rue St Jacques, No 180; agrandissement à une bâtisse, rue St Hubert, à 3 étages formant un logement.

A. Latour entrepreneur pour le tout.
Propriétaire, W Strachan.

NOTES

Des soumissions ont été demandées par M. A. Préfontaine, architecte, pour une résidence devant être érigée à la Pointe aux Trembles. M. André Briisset fils en sera propriétaire.

PERMIS DE CONSTRUIRE A MONTRÉAL

Coin des rues Ryde et Hibernia, 4 bâtisses formant 12 logements, 97.8 de front, 110 en arrière x 53 de profondeur, à 3 étages en pierre; couverture en ciment; coût probable, \$1,800 chacune. Propriétaire, Ged. Boisvert; architecte, H. Labelle; maçon, Alph. Chaurette; charpente, Wilfrid Mongeau.

Rue Amherst, près de la rue Roy, 2 bâtisses formant 4 logements 50 x 42 en pierre et brique, couverture en composition; coût probable, \$6,500. Propriétaire, J. A. Choquette

Coin des rues Ste Catherine et Mackay une boutique 22 x 30 en brique, à un étage; coût probable, \$250. Propriétaire David Scott.

Rue Jacques-Cartier, Nos 28 à 34, modifications et réparations à une bâtisse formant un bureau. Propriétaire, Wm Strachan; architecte, W. E. Doran; maçon, Tidman; charpente à la journée; brique, S. H. Tidman.

Rue St Etienne, No 29, une bâtisse fermant 2 logements, à 2 étages 20 x 35 en brique et bois; coût probable, \$700. Propriétaire, Anselme Bertrand.